

RAPPORT 2021 D'ACTIVITÉ LUZI



ENSEMBLE,
VOIR PLUS LOIN



• sommaire

03	PROFIL DE LA BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT
04	LA BCI, PREMIER RÉSEAU BANCAIRE DE NOUVELLE-CALÉDONIE
05	PRÉSENTATION GÉNÉRALE
06	ÉDITO DE THIERRY CORNAILLE, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
08	LE MOT DE FRÉDÉRIC REYNAUD, DIRECTEUR GÉNÉRAL
10	ENTRETIEN AVEC OLIVIER KLEIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA BRED
12	LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE
16	 INTRODUCING NEW CALEDONIA AND BCI
20	LE CONTEXTE MONDIAL ET CALÉDONIEN

28	LES FAITS ET CHIFFRES MARQUANTS
30	LES CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021
36	LE BILAN ET L'ACTIVITÉ DE L'EXERCICE 2021
42	LES RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ
47	INFORMATION AUX ACTIONNAIRES
50	NOS PARTENAIRES FINANCIERS
52	LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES
64	LE RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
66	LES COMPTES ANNUELS PUBLIABLES AU 31 DÉCEMBRE 2021

70	L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2022
72	LES ANNEXES
104	LES CONTACTS



Pour mémoire,
la parité franc CFP / euro est fixe :
1 000 F CFP = 8,38 euros.

profil



La Banque Calédonienne d'Investissement est profondément attachée à son Territoire et à sa région, le Pacifique Sud. Ce sont ses raisons d'être.

La Banque est le fruit de la transformation d'une société née en 1956 pour participer au développement de la Nouvelle-Calédonie. En cela, elle portait déjà dans ses gènes une forte empreinte de responsabilité sociétale.

Agréée en tant qu'établissement de crédit en 1988, elle est devenue une banque de plein exercice en 1992.

De taille modeste à l'origine, comparée aux établissements déjà installés, elle est devenue en moins de 25 ans la première banque de Nouvelle-Calédonie, tant par la taille de son réseau d'agences, que par ses parts de marché de crédits ou de dépôts, ou encore par son niveau de résultat.

Elle emploie aujourd'hui environ 450 personnes, et compte plus de 90 000 clients pour un territoire de 270 000 habitants.

Elle a la singularité d'avoir été créée sous forme de société anonyme d'économie mixte et de conserver encore cette forme aujourd'hui. Son capital est détenu à hauteur de 50,0 % par la Nouvelle-Calédonie, à 49,9 % par le Groupe BRED Banque populaire et à 0,1 % par l'Agence française de développement (co-actionnaire historique avec la Nouvelle-Calédonie).

“ La BCI porte dans ses gènes une forte empreinte de responsabilité sociétale. ”

La BCI, premier réseau bancaire

📍 Agences permanentes

📍 Bureaux périodiques

📍 Bureau de change



Présentation générale

RAPPORT 2021
D'ACTIVITÉ 2021

33 AGENCES ET BUREAUX

101 DISTRIBUTEURS DE BILLETS

- 27 agences
- 4 bureaux périodiques
- 1 agence patrimoniale
- 1 bureau de change
(Aéroport international de Nouméa - La Tontouta)
- 1 agence mobile
- 101 distributeurs automatiques de billets
- 27 automates de remises de chèques
- 24 automates de dépôts d'espèces (pièces et billets)

DÉNOMINATION SOCIALE

Banque Calédonienne d'Investissement

FORME JURIDIQUE

Société Anonyme d'Économie Mixte constituée dans le cadre de la Loi n° 46-860 du 30 avril 1946, agréée en qualité de banque par décision du Comité des Établissements de Crédit du 17 novembre 1988.

CAPITAL SOCIAL

Quinze milliards de Francs CFP
(15 000 000 000 FCFP, soit 125 700 000 euros)

ACTIONNAIRES

Nouvelle-Calédonie	50,0 %
Compagnie Financière de la BRED	49,9 %
Agence française de développement	0,1 %

DIRIGEANTS EFFECTIFS

Directeur général : **M. Frédéric Reynaud**

Directeur général délégué : **M. Éric Wiard**

COORDONNÉES

Siège social :

54, avenue de la Victoire

BP K5 - 98849 Nouméa (Nouvelle-Calédonie)

Téléphone : (687) 25 65 65 - Télécopie : (687) 27 65 57

E-Mail : bci@bci.nc - Internet : <http://www.bci.nc>

IMMATRICULATIONS

Registre du Commerce et des Sociétés :

RCS NOUMÉA 15479

**Répertoire d'Identification des Entreprises
et des établissements :**

RIDET 015479.001 - Code NAF : 6419 Z

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution :

CIB 17499 W1

Legal Entity Identifier (LEI) :

549300IHXQVKQBET197

Registre des Intermédiaires d'Assurance :

NC 170007

BANK IDENTIFIER CODE (BIC) :

BCADNCNN

Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution :

La Banque est couverte par Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution au titre :

- de la Garantie des Dépôts,
- de la Garantie des Titres et
- de la Garantie des Cautions.



BANQUE CALEDONNIENNE D'INVESTISSEMENT

BCI
Groupe BRED

BANQUE CALEDONNIENNE D'INVESTISSEMENT

casden

casden

AGENCE VICTOIRE

SARL CEG
ET CHARCUTERIE DE CERES
SARL CEG
BOULANGERIE
44 10 90

Édito de Thierry Cornaille, Président du Conseil d'Administration

RAPPORT 2021
D'ACTIVITÉ 2021

Les valeurs de la BCI, réaffirmées lors du lancement du plan stratégique CAP 22, CONFIANCE, AGILITE, PROXIMITE, ont permis à notre établissement de faire face aux nombreuses difficultés de l'année 2021 (deux confinements stricts, choix du repreneur de Vale NC, tenue du 3^e référendum, tensions sur les coûts et délais des approvisionnements, etc.). Dans ce contexte délicat, la consommation et l'investissement des ménages ont résisté grâce aux aides publiques mais aussi grâce au soutien sans faille de la Banque au travers des financements octroyés. Il en a été de même en faveur des collectivités et des entreprises, ce qui a permis de limiter la baisse de leurs investissements. Au cours de l'année, la Banque a ainsi injecté plus de 60 milliards FCFP de crédits amortissables en faveur de l'économie calédonienne.

En 2021, la BCI a poursuivi son développement sur l'ensemble du territoire calédonien grâce à la forte mobilisation de son personnel et au soutien indéfectible de la BRED. La solidité financière de la Banque, avec une remarquable régularité de ses résultats, permet d'envisager l'avenir

sereinement pour accompagner la nécessaire relance économique, après des années difficiles. Son coefficient d'exploitation comme l'évolution de ses fonds propres soulignent sa solidité.

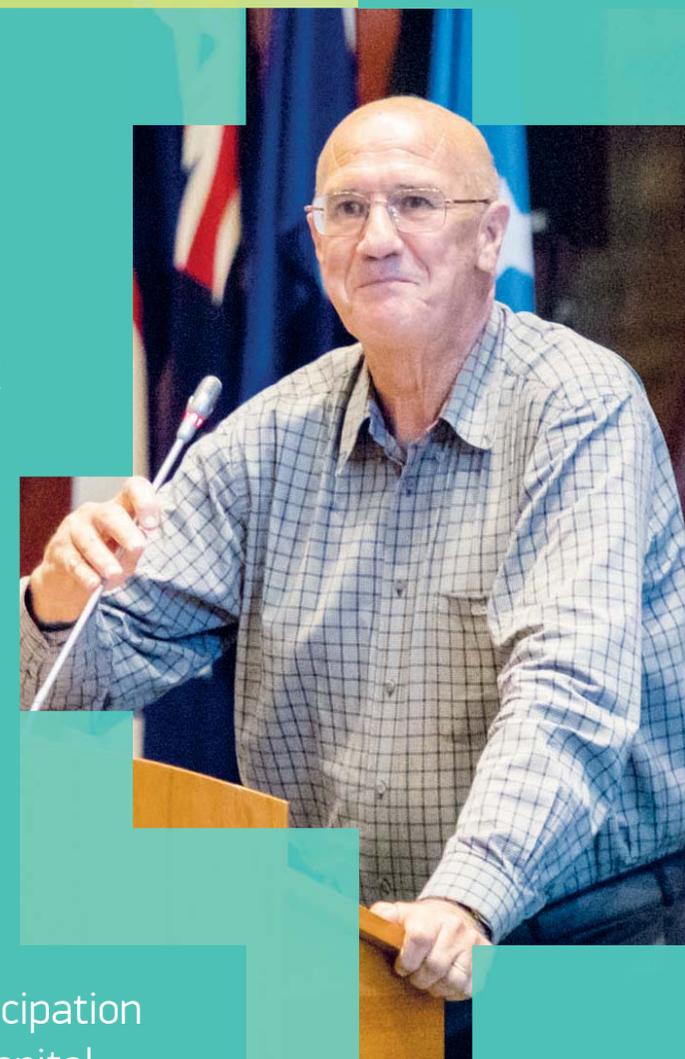
Pour la première fois depuis sa création il y a plus de 30 ans, la BCI a, en 2021, pris une participation à l'international en entrant au capital de BRED BANK FIJI, accompagnant ainsi l'objectif collectif de développer la coopération régionale avec la BRED, au bénéfice des entreprises calédoniennes et de l'économie calédonienne.

Les défis et obstacles pour 2022 sont nombreux: reprise de l'inflation, augmentation des taux d'intérêts, dettes et déficits publics, impact du changement climatique... qui perturberont l'économie de manière structurelle. Tous ces facteurs de risques sont susceptibles d'affecter tous les acteurs économiques. Ils sont analysés et appréhendés par la BCI. Ils devront être

intégrés au sein des objectifs du nouveau plan stratégique que la Banque devra adopter dans les prochains mois pour les trois années à venir. La responsabilité de la BCI est grande en accompagnement des politiques publiques indispensables au redressement de la situation de la Nouvelle Calédonie. Un plan d'actions ambitieux devra être arrêté pour faire face aux nombreux défis et en particulier continuer à intégrer les questions liées au changement climatique dans le cadre de sa politique de crédit.

La BCI saura, j'en suis sûr, s'adapter et sera une nouvelle fois pleinement opérationnelle pour exercer son métier et accompagner ses clients – particuliers, comme entreprises – et ainsi contribuer au développement durable de la Nouvelle-Calédonie.

Thierry Cornaille



“En 2021 la BCI a pris une participation à l'international en entrant au capital de BRED BANK FIJI.”

Le mot de Frédéric Reynaud, Directeur général

L'année 2021 aura été particulièrement « mouvementée » et porteuse d'incertitudes et d'inquiétudes pour le monde. La Nouvelle-Calédonie n'a pas échappé à cette situation, tout en ayant à gérer une échéance institutionnelle majeure pour son avenir (3^e référendum d'autodétermination). Dans ce contexte qui a pu apporter son lot de divergences et de divisions, la BCI a fait front, grâce à son unité et à ses valeurs de solidarité et de bienveillance. Ces valeurs humaines ont permis, une fois de plus, de rester solides et performants. C'est bien la force du collectif qui nous a fait gagner encore en 2021, consolidant ainsi nos bases humaines, techniques et financières, pour nous permettre de regarder l'avenir avec sérénité et confiance afin de relever les défis qui se présenteront certainement encore à nous.

Au plan humain, nous avons su préserver la santé de tous, grâce aux mesures sanitaires prises rapidement face à la pandémie, assurant à chacun la possibilité d'exercer son activité et ainsi de maintenir l'emploi et les salaires. Les collaborateurs de la BCI ont fait preuve de discipline et de rigueur dans l'application des gestes barrières, empêchant le développement de clusters Covid.

2021 aura été aussi marquée au plan humain par la sélection des premiers lauréats de la Fondation BCI pour l'égalité des chances et par la structuration de notre démarche RSE engagée dans le cadre de notre plan stratégique CAP 22 ; deux sujets importants pour la BCI, du fait de son fonctionnement général, de son implantation géographique et de son accessibilité

à tous les Calédoniens et ce, sans aucune distinction.

Techniquement, plusieurs projets structurants pour la BCI ont été lancés, développés et même déjà livrés pour certains.

Ces projets nous permettent, à l'image du Groupe BRED, d'allier intelligemment le meilleur du digital et de l'humain ; citons, sans être exhaustif, la signature électronique, IMPACT (outil de suivi de la relation client), MRA 2 (organisation du réseau d'agence), BCInet nouvelle version, Club Mouv' (application de fidélisation des clients de 16 à 25 ans), etc. autant de développements qui renforcent la BCI dans sa position de leader en Nouvelle-Calédonie, toujours en mouvement pour innover et mieux servir ses clients, qu'ils soient internes ou externes. Tous ces développements sont le fruit d'une coopération inter-directions forte qui a mobilisé beaucoup de compétences transverses.

Financièrement, nous pouvons nous réjouir de nos résultats, malgré un coût du risque élevé de plus de 1 milliard de FCFP, reflet de la situation économique mondiale et calédonienne. Ces résultats ont ceci de remarquable qu'ils sont le fruit de performances commerciales et financières combinées, pour maintenir une croissance du PNB à un niveau suffisant. Cela nous permet de financer d'une part, la croissance de nos dépenses d'investissement indispensables à la pérennité de nos activités, et d'autre part, d'absorber l'impact du coût du risque. Ces bons résultats nous permettent enfin de renforcer les fondamentaux de la Banque et notamment sa solvabilité qui atteint 18,2 %. Dans le même temps, nous avons pu poursuivre notre politique de promotion interne et de recrutement pour accompagner notre développement et nos ambitions futures.

Le premier trimestre 2022 est déjà derrière nous et nous devons rester agiles. Avec la guerre en Ukraine, cette année ne manquera pas de challenges et il y aura des impacts directs et indirects en Nouvelle-Calédonie : évolution des taux, prix des matières premières, coût des importations, etc.

La BCI tiendra son CAP22 ! 2022 sera d'ailleurs une année de bilan et de définition de nos futures orientations stratégiques pour les années à venir.



LES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION (de gauche à droite)

En haut : Stéphane QUILICHINI, directeur des systèmes d'information - Frédéric TERRAT, directeur des entreprises - Cyril CARLES, directeur des ressources humaines - Boris PETRON, directeur du réseau des particuliers et des professionnels - Yann MARTY, directeur administratif et financier - Régis MAINOT, directeur des opérations clientèle - Jean-René COULSON, directeur de l'exploitation commerciale - Éric WIARD, directeur général délégué - Jean BOURRELLY, directeur général adjoint.

En bas : Emmanuelle RECY, directrice des engagements - Frédéric REYNAUD, directeur général - Virginie RAMBAUD, directrice des risques et de la conformité.

Entretien avec Olivier KLEIN, Directeur général de la Bred Banque populaire



Quels ont été les résultats du Groupe BRED en 2021 ?

En 2021, le Groupe BRED a enregistré d'excellents résultats, avec un PNB qui s'établit à 1456 M€ et un résultat net de 412 M€, en progression respectivement de 61 % et de 129 % depuis 2012. Le coefficient d'exploitation du Groupe BRED de 55,1 %, comme l'évolution de ses fonds propres, soulignent toute l'efficacité et la solidité de notre banque et sa capacité à contribuer avec ses clients au développement de ses territoires.

Ces succès sont portés par l'ensemble de nos activités, et notamment par la banque commerciale en France qui enregistre en 2021 une augmentation de ses revenus de 5,4 % et une progression cumulée continue de 50 % depuis 2012, surperformant ainsi largement le marché. À l'international aussi, le Groupe BRED a consolidé son positionnement avec un PNB en croissance de 25,7 % à change constant, en dépit de la fermeture des frontières liée à la pandémie

dans certains de nos pays d'implantation. Enfin, notre salle des marchés a maintenu un très bon niveau de résultat.

2021 s'est aussi imposée comme une année de reconnaissance pour la BRED. Elle a notamment été retenue par la Commission européenne pour placer ses émissions obligataires, a obtenu le deuxième prix dans la catégorie « meilleure banque privée affiliée » au Sommet du Patrimoine et de la Performance, a été récompensée avec le meilleur plan d'épargne retraite individuel bancaire du marché, et a reçu le label d'excellence des Dossiers de l'épargne. Sans oublier sa filiale au Laos désignée comme meilleure banque corporate du pays.

Mais, au-delà des chiffres et des prix de 2021, ce que je retiens avant tout de cette année, ce qui constitue notre principal motif de fierté collective, c'est la pertinence d'une stratégie initiée depuis dix ans : la Banque sans distance, qui a donné naissance ces dernières années à la « Banque 100 % conseil ». Cette stratégie s'impose comme

la source d'une résilience sans précédent dans un contexte toujours aussi contraint par la structure des taux d'intérêt, la révolution technologique et plus récemment par la crise sanitaire. Elle nous a éclairés lors de chaque prise de décision pour combiner protection des collaborateurs, accompagnement des clients et soutien aux territoires. C'est elle, appliquée à chacun de nos métiers, qui nous a permis d'obtenir une trajectoire remarquable sur ces dix dernières années.

En quoi la puissance de cette stratégie de Banque sans distance réside-t-elle ?

Derrière ce cap et au socle de notre culture de l'efficacité, figure une philosophie pluridimensionnelle de la proximité et de la valeur ajoutée.

La proximité relationnelle avec les clients, tout d'abord, que nous nous sommes efforcés ces dernières années de renforcer et d'améliorer significativement. En effet, la Banque sans distance témoigne de la

capacité du Groupe BRED à répondre aux attentes toujours plus fortes des particuliers, professionnels et entreprises de toute taille tant en termes de relation globale durable que de services et de conseils. Elle témoigne de la relation de confiance que nous nous employons à développer sans cesse davantage : confiance dans notre aptitude à accompagner durablement nos clients dans leurs projets de vie ou d'entreprise. Confiance aussi dans notre capacité à répondre à leurs besoins de financement, de solidité des placements et de protection de leurs données.

Cette philosophie touche aussi la proximité avec les territoires. Nous sommes une banque coopérative dont le rôle auprès des territoires sur lesquels nous sommes



implantés en France comme à l'international est particulièrement fort. Nous sommes liés à eux par une osmose, une convergence d'intérêts. Si l'un de nos territoires dégage un jour une plus faible rentabilité que d'autres, l'épargne qui y a été collectée ira financer les développements de projets sur ce même territoire, et ne sera pas affectée à un autre territoire permettant une meilleure rentabilité.

La troisième dimension de la proximité est décisionnelle; nos clients connaissent les responsables finaux de la BRED comme de ses filiales bancaires, et les décisions y sont prises au plus près du terrain.

Enfin, proximité managériale, qui est tout aussi cruciale, car la banque commerciale est un métier de conseil, et la capacité à mobiliser les équipes au profit des clients est différenciante. Nos collaborateurs sont impliqués dans la stratégie, nous leur fournissons des clés pour non seulement la comprendre mais aussi pour en être les acteurs.

La valeur ajoutée du conseil à tous nos clients est l'un des fondements mêmes de notre stratégie. Les clients, mieux informés et plus exigeants, attendent des conseillers dédiés à leurs spécificités et très compétents. Ce que le Groupe BRED s'efforce de proposer

et qui s'est traduit par l'émergence de la « Banque 100 % conseil ».

Le Groupe BRED évolue dans deux univers liés mais différents: ceux de la banque transactionnelle et de la banque de conseil. Comment votre stratégie de Banque sans distance vous a-t-elle guidés pour aborder des besoins convergents mais distincts ?

La Banque sans distance, c'est la certitude qu'être parmi les meilleurs dans le numérique est indispensable mais insuffisant. L'avenir du Groupe BRED s'ancre ainsi également dans la philosophie de relation globale de proximité que nous avons évoquée.

Forts de cette conviction, nous avons réalisé un modèle de banque aussi performant dans le domaine transactionnel que les acteurs 100 % en ligne, mais avec un supplément d'âme fondamental qui permet de satisfaire en profondeur les besoins des clients: l'accompagnement personnalisé à forte valeur ajoutée. Nous nous sommes mobilisés pour intensifier la relation globale de proximité que la BRED entretient avec ses clients, sur chacun de ses territoires, en mettant au centre de nos réflexions le capital humain, qui est irremplaçable. Loin de fermer nos agences, nous les avons

réorganisées pour les dédiées à 100 % au conseil. Nous avons continué à former nos collaborateurs afin de parfaire leur expertise sur le segment de clientèle qu'ils couvrent et ainsi gagner en qualité de conseil, en réactivité et en proactivité.

Parallèlement, nous avons massivement investi dans les nouvelles technologies pour offrir un meilleur parcours client avec, notamment, une application de banque au quotidien reconnue comme l'une des meilleures du marché. En outre, nous avons utilisé le numérique pour libérer nos conseillers et nos fonctions supports des tâches à faible valeur ajoutée. Enfin, nous avons développé des services extrabancaires.

En quoi le statut de banque coopérative est-il, lui aussi, une force ?

Si notre stratégie de Banque sans distance nous guide depuis près de 10 ans, la dimension coopérative représente nos racines. Nos sociétaires sont des clients, hommes et femmes de tous horizons qui participent à la dynamique économique et sociale de nos territoires d'implantation. Ce modèle répond aux attentes de nos clients, comme en témoigne le succès rencontré par les augmentations de capital de la BRED.

“ Nous avons réorganisé nos agences pour les dédiées à 100 % au conseil. ”

Forte de ce statut originel, la stratégie de la BRED ne dépend pas des marchés financiers, de leur volatilité, de leurs effets mimétiques, comme de la pression de très court terme qu'ils organisent.

Inscrit dans le long terme, inclusif, engagé pour les territoires, notre modèle coopératif est ainsi plus que jamais actuel, tant il répond par essence aux grandes transitions actuellement à l'œuvre, et tant il place la question de l'engagement sociétal au centre de notre modèle, de notre stratégie et de notre gouvernance.

Banque coopérative, sans distance, la BRED fait converger philosophie de la proximité et de la valeur ajoutée, culture de l'efficacité et actionnariat collectif.

Pour faire face demain aux défis à venir, elle continuera à faire vivre ce modèle de capitalisme à impact positif, partenarial, où les clients, les sociétaires mais aussi les collaborateurs et la société dans son ensemble, figurent au cœur de sa stratégie.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



L'année 2015 marquait un tournant pour le développement dans le monde, avec l'adoption, par les 193 États membres de l'ONU, du **Programme de développement durable à l'horizon 2030**, pour les Populations, pour la Planète, pour la Prospérité, pour la Paix et par les Partenariats (5P), et de ses objectifs de développement durable (ODD).

Cet ambitieux programme constitue un cadre mondial pour mettre fin à l'extrême pauvreté, combattre les inégalités et l'injustice, et remédier aux changements climatiques, avec 2030 en ligne de mire. Dans le prolongement des objectifs du Millénaire pour le développement, le Programme, est axé sur l'être humain, porteur de changement, à caractère universel et intégré.

17 Objectifs de Développement Durable forment donc le cœur de l'Agenda 2030. Ces ODD et leurs 169 cibles associées couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc.

Pour sa part, **la France** s'est dotée d'un cadre législatif et réglementaire pour prendre en compte la responsabilité sociétale des entreprises; depuis la **loi Grenelle II** de 2011, l'obligation de reporting extra-financier est obligatoire pour les entreprises* dont le chiffre d'affaires dépasse les 100 M€ et le nombre de salariés celui de 500.

En Nouvelle-Calédonie, il n'existe pas encore de cadre règlementaire mais un **Schéma de transition énergétique** définit les objectifs du pays à l'horizon 2030. Pour les entreprises, la démarche reste donc purement volontaire. Quelques-unes ont ainsi décidé de se mettre en ordre de route.

La BCI notamment, s'engage et est présente, avec tout son personnel, aux côtés de ses clients, partenaires privés et

“ Cette année, la BCI a choisi de vous présenter sa démarche sociétale dans son rapport d'activité. ”

publics, pour contribuer et accélérer notre indispensable transition écologique et sociale.

Dans un environnement local et international complexe, la BCI démontre en effet une solidité à la fois financière et humaine. Ses performances sont au rendez-vous, notamment en matière de financement et de soutien à l'économie. En lien avec son histoire, ses missions, ses valeurs et son développement, notre Banque a toujours affiché et continue d'assumer un engagement sociétal fort.

En outre, son positionnement fort et particulier sur le Territoire et dans la région Pacifique lui impose le devoir d'entraîner ses parties prenantes dans cette dynamique vertueuse d'engagement sociétal.

Ainsi, certains objectifs de développement durable seront mis en avant, et illustrés par des initiatives de la BCI.

Les enjeux et actions de l'établissement sont détaillés dans son **rapport RSE 2021** accessible en ligne sur :

<https://www.bci.nc/la-bci/responsabilite-societale-des-entreprises>

sommaire

- #1 La RSE, une vision partagée avec notre actionnariat p. 15
- #2 Lutte contre le changement climatique p. 19
- #3 Énergie propre et d'un coût abordable p. 27
- #4 Préservation des océans p. 35
- #5 Tourisme durable p. 41
- #6 Travail décent et croissance économique p. 49
- #7 Éducation de qualité et inégalités réduites p. 63

* sociétés anonymes, sociétés en commandite par actions et sociétés européennes.

RSE



La RSE, une vision partagée avec notre actionnariat

RSE

La Nouvelle-Calédonie a adopté en 2016 le **Schéma pour la Transition Énergétique**, qui définit sa stratégie énergétique et constitue le cadre de la politique énergétique applicable jusqu'en 2030.

Il repose sur des objectifs chiffrés et s'articule autour de **trois grands volets** :

- Un programme d'économie d'énergie ;
- Le développement des énergies renouvelables ;
- Une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour atteindre ses objectifs, le schéma de transition énergétique s'appuie sur **sept orientations stratégiques** :

1. Adopter un cadre normatif au service de la transition énergétique ;
2. Concilier performances économiques des industries et réduction des impacts environnementaux ;
3. Intensifier le recours aux énergies renouvelables ;
4. Permettre à chacun d'être un acteur écoresponsable ;
5. Structurer un modèle de gouvernement adapté aux défis énergétiques et climatiques ;

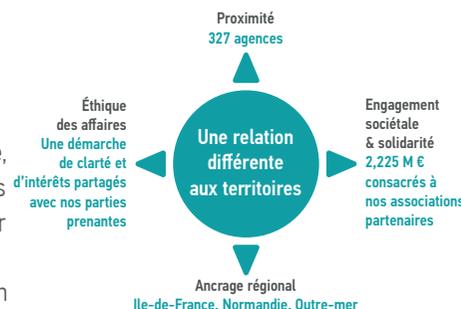


6. Garantir un droit d'accès à l'énergie, en particulier pour les populations des territoires ruraux et insulaires, et lutter contre la précarité énergétique ;
7. Soutenir la recherche et l'innovation pour renforcer l'efficacité des politiques énergétiques.

La **BRED Banque populaire** place la Responsabilité Sociétale d'Entreprise au cœur de sa stratégie, réaffirmant ainsi sa volonté d'être un banquier responsable.

Son modèle coopératif donne sa singularité à ses engagements en matière de RSE : le capital de la BRED est ainsi détenu par ses seuls clients-sociétaires.

Sa politique RSE est détaillée dans sa Déclaration de Performance Extra-Financière, annuelle* et décline ses objectifs ; notamment celui de s'engager dans le développement durable auprès de ses clients et de ses territoires.



L'Agence française de développement (AFD) a fait de la lutte contre le changement climatique un marqueur important de son action. Elle finance des actions pour le climat à hauteur de 6 milliards d'euros par an.

Partenaire technique et financier, l'AFD « accompagne depuis 1947 les acteurs économiques publics et privés calédoniens dans de nombreux secteurs » : santé et médico-social, transports, logement et aménagement, biodiversité, énergies renouvelables... mais aussi climat et lien

social, des voies majeures aujourd'hui. L'institution intervient par exemple auprès de toutes les collectivités de Nouvelle-Calédonie « avec des prêts à taux réduits afin de soutenir la transition vers des trajectoires bas carbone et la résilience des territoires aux effets du changement climatique et des catastrophes naturelles ». La réduction des inégalités est aussi l'une des ses préoccupations. L'AFD est notamment très présente dans le logement social ou encore la création d'emplois, et a émis des recommandations pour la structuration de l'économie sociale et solidaire.

Elle accompagne les partenaires calédoniens dans la mise en œuvre du schéma de transition énergétique. Près de la moitié des investissements dans le domaine des énergies renouvelables du territoire est financée par l'AFD.



* <https://www.bred.fr/la-bred/responsabilite-societale-des-entreprises>

Introducing New Caledonia and BCI

▶ MAIN INDICATORS

- Population (2019 census): 271 407
- Area: 18 576 km²
- Exclusive Economic Zone: 1.4 million km²
- Currency: franc CFP (XPF) / Fixed Exchange Rate with euro since 1946: 1 000 XPF = 8.38 EUR
- Gross Domestic Product (2020 estimate): 988 billion XPF (8.3 billion EUR)
- Economic growth (2020 estimate): -2.2% (covid related)
- GDP per capita: 3.64 MXPF (30 520 EUR)
- Main and capital city: Nouméa



New Caledonia is a French overseas territory with its own Government and Parliament. Caledonians are automatically French nationals and France is represented by a High Commissioner.

New Caledonia is divided into three provinces with the northern and southern provinces located on the mainland, whereas the Loyalty Islands province, which includes four islands, are situated on the east of the mainland.

New Caledonia has been a member of the South Pacific Community (SPC) since 1983 with Noumea as the organization's regional headquarters.

Located in the centre of the South Pacific Ocean, New Caledonia has a strategic position with strong links with its closest neighbours.

Australia and New Zealand are the local economic powerhouses compared with other archipelagos of the region. However, New Caledonia can be considered an exception due to its substantial mineral resources, which has allowed the country to develop a very dynamic metallurgical industry. In fact, New Caledonian soil is very rich in nickel ore making it one of the largest nickel producers. In 2019, it was ranked number 4 in the world, assisting the economy to an international level and reinforcing its standing in the South Pacific.

In December 2021, New Caledonians voted for a third time in four years and subsequently chose to keep the territory as part of France. It now has to further strengthen its foundation for the future with all stakeholders and institutions, within the French Republic's framework.

BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT (BCI)

Banque Calédonienne d'Investissement (Caledonian Investment Bank) is deeply committed to its territory and its region, the South Pacific. These are its "raison d'être".

The Bank is the result of the transformation of a company, which started in 1956 to contribute to the development of New Caledonia. As a matter of fact, since its creation, the Bank carries a strong social and regional responsibility.

After obtaining the status of a "credit institution" in 1988, the Bank became a full scope commercial bank in 1992.

Initially small, compared to the competitors already operating in the market, it has become in less than 25 years, the first bank of New Caledonia, both by the size of its branch network, as well as its loans and deposit market share.

It now employs around 450 people and has over 90,000 clients for a population of 270,000.

The status of the Bank is quite atypical as it is a mix between the public and private sector. Indeed, its capital is 50.0% owned by the territory of New Caledonia, 49.9% by BRED Banque populaire Group (COFIBRED) and 0.1% by the Agence française de développement - AFD (the initial co-shareholder with New Caledonia when the Bank started and until 2005).

BRED BANQUE POPULAIRE

BRED Banque populaire is a cooperative bank, member of the BPCE Group (2nd largest group in France with 1 516 billions EUR total assets). Both have A+/A1 long-term rating from 3 major rating agencies. BRED BP has 200,000 cooperative members, €5.7 billion of equity capital and 5,800 employees, 30% of whom are located outside of France or in the French overseas territories. Its core business focuses on commercial banking activities in France. It also carries out its commercial banking business in Southeast Asia, in the South Pacific (Vanuatu, Fiji, Salomon, French Polynesia and New Caledonia) and in the Horn of Africa.

2021, AN EVENTFUL YEAR!

2021 was particularly eventful, with a lot of uncertainty and concern worldwide. Of course, New Caledonia was also impacted. Moreover, the country's institution had to manage the 3rd and final referendum on the potential independence for New Caledonia. In this context that may have led to some tensions and divisions, BCI kept on growing, thanks to its agility and its values of solidarity. Once again, BCI remains financially strong and commercially efficient. The strength of its collective actions made the bank successful again in 2021, consolidating its efforts fundamentals, and allowing it to look into the future challenges with serenity and confidence.

Key indicators

Thousands EUR	2017	2018	2019	2020	2021	n/n-1
Net Interest Income	56 881	57 761	56 040	56 119	59 700	+6,4%
Net Fees	28 785	28 850	30 474	30 393	31 198	+2,6%
Others incomes	5 945	6 433	6 988	4 782	4 890	+2,3%
Gross Income	91 611	93 043	93 502	91 295	95 789	+4,9%
Operating Expenses	-41 780	-43 243	-45 672	-46 591	-47 874	+2,8%
Operating Result	49 832	49 801	47 830	44 704	47 915	+7,2%
Cost of risk Covid				-7 913	-2 816	-64,4%
Cost of risk		-5 152	609	-4 640	-6 397	+37,8%
Operating Result after cost of Risk	45 539	44 649	48 439	32 150	38 702	+20,4%
Profits and loss on fixed assets	-485	263	75	-546	-74	-86,4%
Extraordinary result	235	-2 016	678	326	348	+6,7%
Result before tax	45 289	42 896	49 192	31 930	38 976	+22,1%
Net Result	25 323	23 840	23 914	15 724	21 163	+34,6%
Cost to income ratio	43,9 %	44,8 %	47,2 %	49,5 %	48,4%	-1,1 pt
Solvency ratio	12,8 %	14,0 %	15,0 %	16,7 %	18,2%	+1,4 pt

Thousands EUR	2017	2018	2019	2020	2021	n/n-1
Credit exposure	2 253 802	2 364 767	2 423 529	2 586 005	2 777 201	+7,4%
including:						
Total Long term Credits	2 094 792	2 225 761	2 286 625	2 466 167	2 647 837	+7,4%
Total non-amortizing credits	140 944	133 598	129 818	113 415	117 851	+3,9%

Thousands EUR	2017	2018	2019	2020	2021	n/n-1
Deposits	1 719 707	1 713 998	1 775 809	1 985 667	2 162 083	+8,9%
Current accounts	845 709	843 580	949 149	1 138 643	1 310 385	+15,1%
Saving accounts	233 286	227 520	227 077	231 762	236 857	+2,2%
Term Deposits	640 711	642 897	599 584	615 262	614 840	-0,1%





Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Les activités humaines ont atteint une telle ampleur qu'elles affectent et vont influencer durablement sur le climat.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine et prévenir les conséquences engendrées par le réchauffement climatique sont les deux enjeux clés de cet objectif de développement durable. Ces enjeux portent essentiellement sur trois points : l'amélioration des capacités d'adaptation face aux risques climatiques, l'incorporation des enjeux climatiques aux politiques nationales et la mise en place de mesures d'atténuation du changement climatique.

L'Accord de Paris, entré en vigueur le 4 novembre 2016, vise à limiter le réchauffement climatique à moins de 2° Celsius, et si possible à moins de 1,5° C

à l'horizon 2050. Fin novembre 2021, il était ratifié par 193 pays.

Dans le monde et dans le Pacifique notamment, les terres et les populations sont exposées au risque de montée des eaux dû au réchauffement climatique et le nombre annuel d'événements climatiques graves et leur intensité se sont accrus.

La prise en compte des enjeux climatiques s'inscrit directement dans les problématiques RSE, les entreprises sont à l'origine d'une part importante des émissions de gaz à effet de serre.

Un certain nombre d'entre elles ont pris conscience du risque que le réchauffement climatique représente y compris pour elles-mêmes.

“ La prise en compte des enjeux climatiques s'inscrit directement dans les problématiques RSE ”

En France, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 a notamment fixé pour objectifs :

- la réduction d'ici 2030 de 40 % des émissions de gaz à effets de serre par rapport à la quantité émise en 1990 ;
- de réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;
- de porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de celle-ci en 2030.



À la BCI, nous commercialisons des produits de placement qui intègrent les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

La BCI a lancé le projet d'un système de notation des concours qu'elle accorde pour mesurer les impacts des projets financés en terme de développement durable.

Le contexte mondial et calédonien

En 2021, la pandémie de Covid-19 a continué de mettre à mal les pays du monde entier. Elle a notamment provoqué la saturation des systèmes de santé, conduit à des mesures de confinement généralisées et des fermetures d'écoles. Elle a également perturbé les approvisionnements alimentaires et les flux de marchandises et de matières premières. Elle a provoqué des pertes de revenus. Les populations les plus vulnérables ont été les plus affectées.

La Nouvelle-Calédonie qui, au prix d'un isolement assez rigoureux, était parvenue à rester exempte de Covid depuis le début de la crise sanitaire, sauf au cours de deux brefs épisodes (mars 2020 et mars 2021), a été rattrapée par la pandémie le 6 septembre 2021. Pour y faire face, un confinement strict a immédiatement été déclenché. Au cours des six semaines qu'il a duré, plus de douze mille cas positifs ont été recensés sur le Territoire et surtout 280 décès liés au coronavirus ont été déplorés. À l'issue de cette période, une partie des mesures visant à contrer l'épidémie a été très progressivement levée et adaptée à la situation générale.

Durant les deux années qui viennent de s'écouler, l'État a mis en place d'importantes mesures de soutien à l'économie et aux ménages, que ce soit au travers du mécanisme des Prêts Garantis par l'État octroyés par les banques ou que ce soit sous forme d'aides financières aux entreprises. L'État a aussi accordé des aides matérielles (vaccins notamment), financières et des prêts à la Nouvelle-Calédonie. Celle-ci a ainsi pu mettre en œuvre des mesures sanitaires pour protéger la population et accorder des aides aux entreprises dans le cadre du chômage partiel. Les autres collectivités ont également apporté leur aide, à leur échelle.

L'ensemble de ces mesures ont permis de sérieusement atténuer les impacts économiques et sanitaires de la Covid, sur une économie déjà fragile.

Dans ce contexte global, les trois usines métallurgiques du Territoire ont connu au cours de l'année, à des degrés divers, des incidents techniques, des conflits et des blocages. Elles ont également pâti de l'absentéisme d'une partie de leur personnel du fait de la Covid, ce qui a limité leur capacité de production et les a empêchées de profiter pleinement de la forte hausse des cours du nickel. Le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics connaît quant à lui son plus bas niveau de ces 25 dernières années. Le projet LUCY de traitement des résidus de l'usine du Sud (50 milliards F CFP d'investissement et 200 emplois) semble en bonne voie et de nature à apporter une reprise d'activité à ce secteur durement touché.

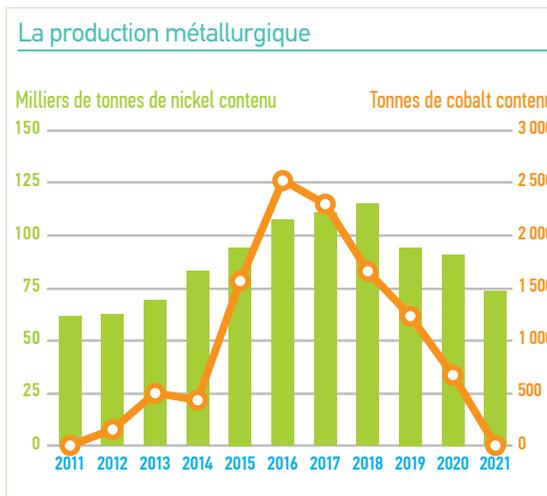
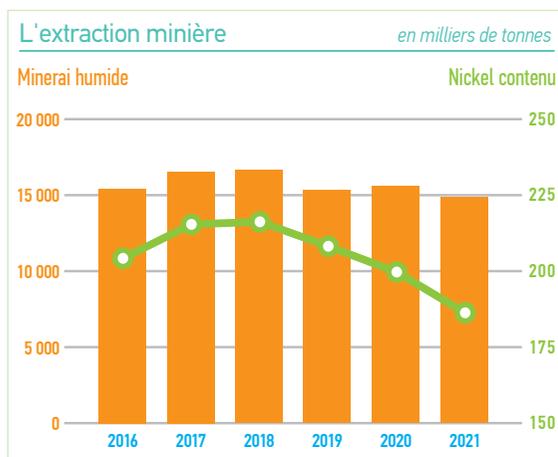
Sur le plan politique et institutionnel, le premier semestre de 2021 a été marqué par des tensions politiques. Cinq mois se sont également écoulés sans président du gouvernement, empêchant celui-ci d'entrer en fonction et contraignant l'État à arrêter le budget de la Nouvelle-Calédonie. Globalement, ces tensions et l'incertitude sur le devenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie ont ajouté à l'attentisme.

Dans ce contexte, le 3^e référendum d'autodétermination, dont la date avait été fixée par l'État, s'est tenu le 12 décembre 2021. Marqué par un fort taux d'abstention dû en partie à l'appel des partis indépendantistes opposés à la date fixée, le taux de participation a été de 43,87 % contre 81,01 % en 2018 et 85,69 % en 2020. Le vote a vu le NON à l'indépendance l'emporter avec 96,50 % des suffrages exprimés. Cette

proportion était de 56,67 % en 2018 et 53,26 % en 2020. À l'issu de ce vote, l'avenir de la Nouvelle-Calédonie reste à construire.

Plus en détail, les principaux indicateurs économiques à disposition, reflétant l'état de santé de l'économie calédonienne ont évolué comme suit :

L'extraction minière s'inscrit en retrait en 2021 par rapport à 2020. Avec une production de 14,9 millions de tonnes humides, elle affiche un retard de 4,7 % par rapport à 2020. Le tonnage de nickel contenu dans ces extractions affiche une moindre baisse de 6,7 % pour atteindre sur 10 mois 186,3 milliers de tonnes.



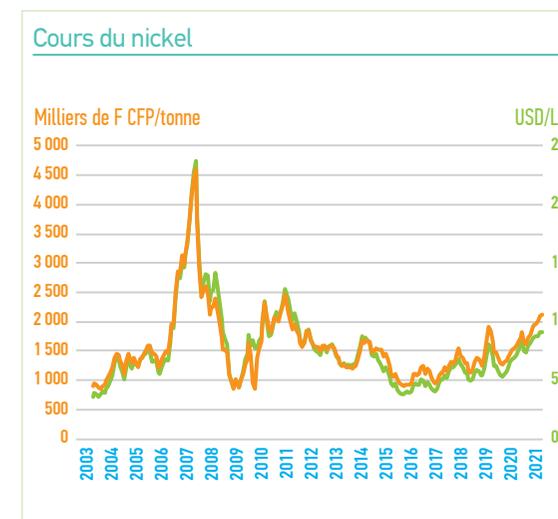
La production métallurgique de nickel est également en repli en 2021. La production de l'année s'élève à 73,4 milliers de tonnes. Elle est en recul de 17,3 milliers de tonnes par rapport à 2020 (-19,1 %). Le retard amorcé en décembre 2020 s'est poursuivi jusqu'en avril. La production moyenne durant l'année n'a été que de 6,1 milliers de tonnes par mois comparée à une production moyenne de 7,6 milliers de tonnes en 2020.

La production de cobalt qui s'ajoutait à celle des produits à base de nickel depuis 2012, est quant à elle nulle depuis juin 2020. Il est maintenant inclus dans le produit final de l'usine qui le produisait.

SUR LE PLAN DES EXPORTATIONS

Le cours du nickel a globalement poursuivi le redressement qu'il avait entamé fin 2020, passant de 7,63 USD/lb en décembre 2020 à 9,10 USD/lb en décembre 2021. En moyenne sur l'année, le cours s'est établi à 8,37 USD/lb contre 6,24 USD/lb en 2020, soit une progression de 34,0 %.

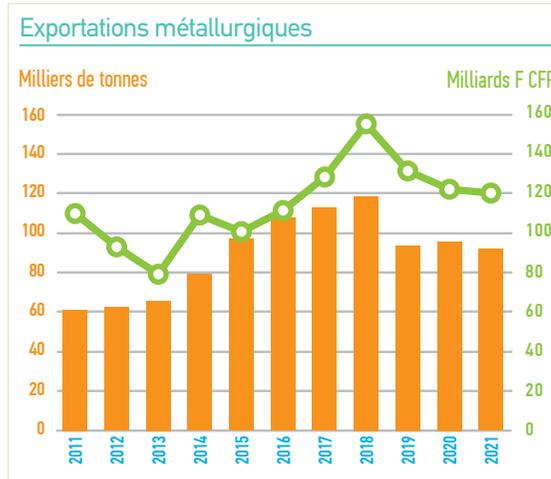
L'évolution en francs CFP a été légèrement moins favorable compte tenu de l'évolution de la parité franc / dollar, mais elle a, malgré tout, été de 29,8 %.



Le contexte mondial et calédonien

Les exportations de minerai de nickel sont en léger repli (- 4,0 %) mais elle reste à un très haut niveau avec 8,0 millions de tonnes humides exportées. En valeur, elles progressent de 13,0 % pour atteindre le niveau record de 54,6 milliards FCFP, sous l'effet de volumes qui restent élevés et surtout d'une évolution très favorable des cours.

Les exportations métallurgiques (nickel et cobalt cumulées) sont elles aussi être en repli en 2021. Elles s'élèvent à 92,1 milliers de tonnes pour 2021 contre 95,7 milliers de tonnes pour 2020, accusant un retard de 3,8 %. En valeur, la baisse n'est que de 1,7 % grâce à la hausse des cours.

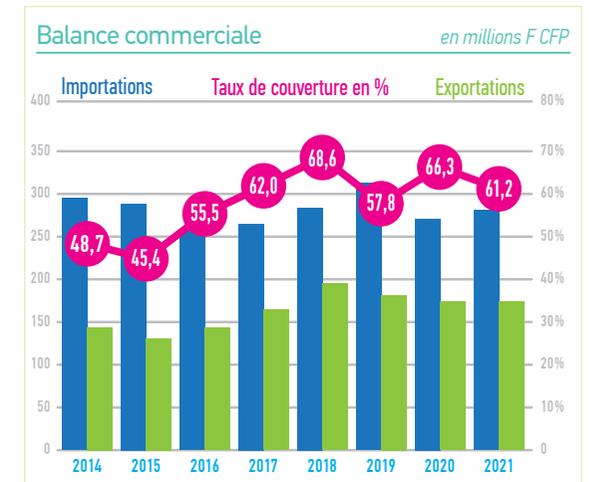


S'agissant du commerce extérieur, **les exportations** de la Nouvelle-Calédonie vers le reste du monde se sont élevées en 2021 à 171,8 milliards FCFP (chiffre provisoire) contre 179,5 milliards FCFP en 2020 (-4,3 %). Leur baisse en valeur résulte essentiellement de la diminution de 13,4 milliards FCFP (-11,2 %) des exportations de produits métallurgiques décrite ci-dessus, compensées partiellement par la hausse de 6,3 milliards FCFP des exportations de minerai (+13,0 %).

Au total, les exportations minières et métallurgiques représentent 93,5 % des exportations calédoniennes, chiffre proche de celui de 2020 et des années précédentes.

Les importations se sont élevées à 280,8 milliards FCFP (chiffre provisoire). Elles progressent de 3,7 % en valeur, tout en enregistrant un recul de 24,5 % en volume. Le principal poste produisant cet effet est celui des produits minéraux qui comprend les carburants et combustibles. Le ralentissement de l'économie et des usines métallurgiques, combiné à une hausse des prix, sont à l'origine de ces évolutions.

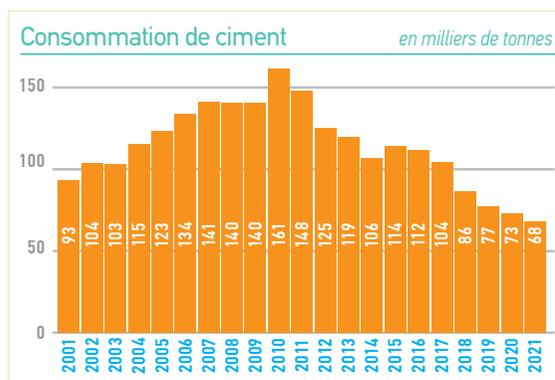
Au final, compte tenu des éléments ci-dessus, **le déficit commercial** de la Nouvelle-Calédonie pour l'année s'est accru de 17,8 milliards FCFP pour atteindre 108,9 milliards FCFP. Le taux de couverture des importations par les exportations perd 5,1 points pour s'établir à 61,2 %.



L'endettement de la Nouvelle-Calédonie a fortement progressé ces deux dernières années en raison de la crise Covid. Le taux de cet endettement, qui était resté stable de 2017 à 2019 autour du seuil prudentiel de 90 % défini par l'Agence française de développement, est grimpé fin 2020 à 146 %. L'estimation faite en novembre 2021 le situait à 125 % pour cette même année, mais il pourrait augmenter à nouveau avec la souscription d'un nouvel emprunt pour faire face à la crise sanitaire, restreignant les latitudes budgétaires du Territoire.

Le secteur du **Bâtiment et des Travaux Publics** s'est encore affaibli en 2021.

Le secteur a perdu 25 emplois pour ne plus compter que 6 049 salariés (sur la base des chiffres des 2^e trimestres).



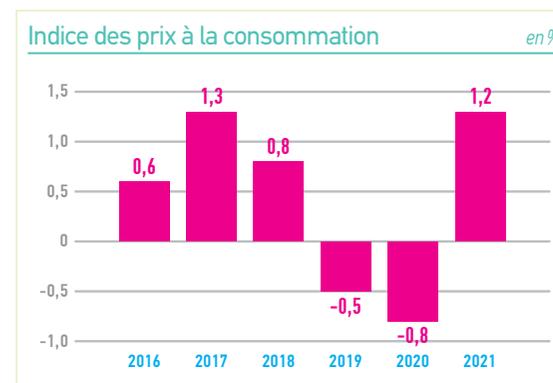
Il comptait pour mémoire 9 489 salariés à son point culminant en 2011. En 10 ans, le secteur a perdu plus du tiers de ces effectifs (-36 %).

Autre indicateur phare de la santé du BTP, la consommation de ciment marque elle aussi un nouveau repli (-7 %). Avec 67 996 tonnes consommées, elle est au plus bas de ces 27 dernières années. Pour comparaison, la consommation n'avait jamais été inférieure à 100 milliers de tonnes entre 2002 et 2017.

La fréquentation touristique s'est brutalement tarie en mars 2020. Elle représentait 130 458 touristes en 2019. Elle amorce peut-être une timide reprise depuis la réouverture des frontières fin 2021, mais aucune donnée chiffrée n'a pour l'heure été publiée. L'impact sur le secteur a toutefois été amorti en 2020 et 2021, pour partie par les locaux qui de facto, ont pris leurs congés sur le Territoire.

Le trafic passagers à l'aéroport international de la Tontouta est tombé à 53 608 passagers (embarquant ou débarquant) alors qu'il était de 565 750 en 2019 avant Covid.

Le tourisme de croisière est pour sa part nul depuis le 15 mars 2020. Il représentait pour mémoire, 149 paquebots transportant 343 962 croisiéristes et réalisant 342 escales en Nouvelle-Calédonie en 2019.



L'inflation est en légère hausse. L'indice des prix hors tabac (base décembre) augmente de 1,2 % après une baisse de 0,8 % en 2020.

Ce sont surtout les prix de l'énergie, en hausse de 14,2 %, qui sont à l'origine de l'évolution de l'indice. Les prix de l'alimentation ont augmenté pour leur part de 0,8 %.

Les chiffres de l'emploi semblent quant à eux marquer une hausse tout du moins dans le secteur privé (les chiffres du secteur public ne sont plus publiés). Au 2^e trimestre 2021 (dernière période disponible) le nombre d'emplois dans le secteur privé augmente de 2,0 % (+ 1 315 emplois) par rapport au 2^e trimestre 2020 et atteint 65 964 emplois, enrayant ainsi cinq années consécutives de baisse ayant vu disparaître 2 724 emplois.

Le contexte mondial et calédonien

Les principaux facteurs de la hausse observée sont la hausse de 408 emplois dans le secteur de l'hébergement et la restauration après une baisse de 604 l'année précédente, celle de 363 dans le secteur du commerce et de la réparation automobile après une baisse de 92, celle de 214 dans les activités de services administratifs et de soutien après une baisse de 24, celle de 185 dans l'industrie manufacturière après une augmentation de 23, celle de 137 dans l'industrie extractive après une augmentation de 121 et enfin celle de 106 après une augmentation de 66 dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale. Les autres secteurs enregistrent à la hausse ou à la baisse des variations inférieures à 100.

Dans le domaine bancaire, **la demande de crédits amortissables** s'est élevée à 155,9 milliards FCFP, comprenant 9,4 milliards FCFP de Prêts Garantis par l'État, contre 189,1 milliards FCFP en 2020 (dont 22,0 milliards FCFP de Prêts Garantis par L'État) et 151,5 milliards FCFP en 2019 (année où les PGE n'existaient pas).

Ces chiffres constituent, pour mémoire, les montants des « engagements donnés » par les établissements bancaires de la place. Ils ne présagent pas des débloquages qui en découleront, chaque client qui a parfois sollicité plusieurs établissements, ayant la liberté d'accepter, ou non, l'offre de crédit qui lui a été faite, et la réalisation de son projet étant elle-même parfois soumise à conditions.

Ces chiffres n'incluent pas les crédits qui pourraient être octroyés par la CASDEN, l'Agence française de développement, la Caisse des Dépôts, ou par d'autres établissements situés hors du Territoire.

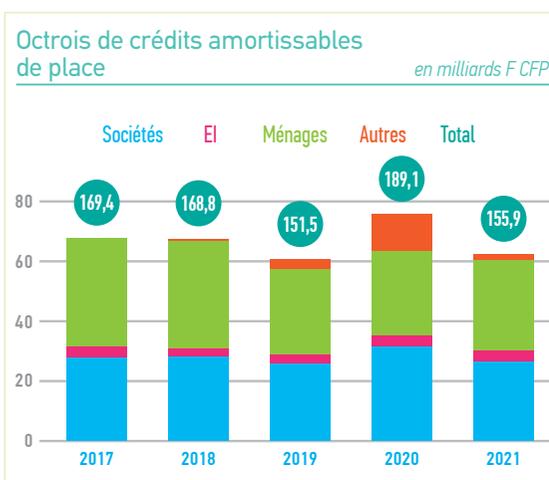
Dans le détail, la demande de crédits des ménages a progressé de 5,9 %, passant de 71,1 milliards FCFP en 2020 à 75,3 milliards FCFP en 2021 ; celle des sociétés non financières est pour sa part en repli à 66,0 milliards FCFP. Elle retrouve un niveau similaire à celui de 2019 (64,2 milliards FCFP) après avoir connu une forte hausse la portant à 78,8 milliards FCFP en 2020 en raison des PGE. Dans le même temps, la demande de crédits des entreprises individuelles

progressé de 6,7 % pour s'élever à 9,6 milliards FCFP. Enfin les autres acteurs économiques, comprenant les administrations publiques sont revenus en 2021 à un niveau plus normé après avoir enregistré des opérations spécifiques liées à la crise économique et sanitaire en 2020.

S'agissant de la CASDEN, non agrégée dans les chiffres ci-dessus comme mentionné précédemment, ses octrois de crédits s'inscrivent en fort repli pour atteindre leur plus bas niveau de ces 10 dernières années, tout du moins pour ceux octroyés par l'intermédiaire de la BCI, et dont nous supposons qu'ils suivent la même tendance pour ceux consentis par l'autre représentant CASDEN sur la place.

Les encours de crédits à la clientèle non financière des établissements de la place (hors CASDEN) enregistrent une hausse de 21,9 milliards FCFP en 2021 (+2,5 %) après une hausse de 37,2 milliards en 2020 dopée par les PGE. Fin décembre 2021, l'encours des crédits à la clientèle non financière des établissements de la place atteint 903,7 milliards FCFP contre 881,9 fin 2020.

Les créances douteuses croissent dans le même temps de 6,4 milliards FCFP (+20,8 %) après avoir crû de 2,5 milliards FCFP en 2020 (+8,8 %). Elles atteignent fin 2021 37,6 milliards FCFP et représentent 4,2 % des encours bruts (+0,7 point). Leur évolution, plus rapide que celle des encours bruts, résulte pour une part de la dégradation de la



situation économique, mais également de l'évolution de la réglementation qui contraint à maintenir douteux beaucoup plus longtemps un client, alors même qu'il a régularisé sa situation.

Les dépôts de la clientèle détenus par les banques de la place et l'OPT ont connu à nouveau une forte croissance en 2021. Ils se sont élevés au cours de l'exercice en moyenne mensuelle à 672,5 milliards FCFP contre 640,8 milliards FCFP en 2020 et 611,5 milliards FCFP en 2019. Leur hausse de 2020 était liée aux mesures mises en place pour contrecarrer la crise sanitaire (PGE et reports d'échéance), au confinement de la Nouvelle-Calédonie vis-à-vis du reste du monde, et à la recherche de collecte entreprise par la BCI hors territoire. Celle de 2021 résulte principalement du transfert de sa trésorerie vers la Nouvelle-Calédonie d'un gros acteur de la place. Au 31 décembre 2021, les dépôts de la clientèle s'élèvent à 687,5 milliards FCFP contre 667,0 milliards FCFP fin 2020.

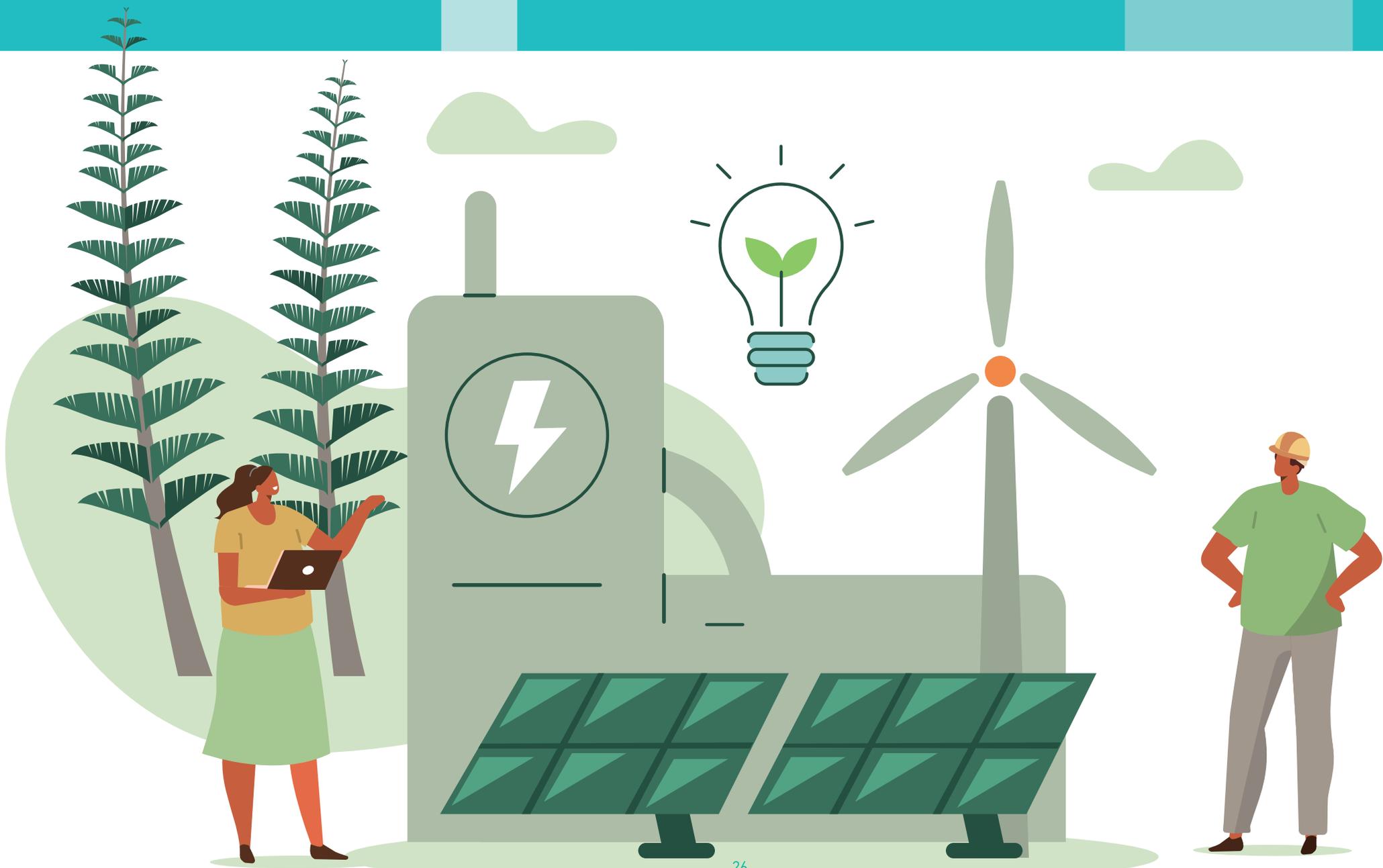
Fin 2021, **le taux de couverture du financement des crédits** accordés à la clientèle non financière par les dépôts de cette même clientèle enregistre à nouveau une légère progression (+0,5 point) pour atteindre 76,1%. Encore faut-il noter que ce chiffre inclut la collecte réalisée par l'OPT alors que celui-ci ne participe pas au refinancement de l'économie. Au 31 décembre 2021, le déficit de collecte

en Nouvelle-Calédonie atteint 216,2 milliards FCFP contre 214,9 milliards FCFP fin 2020 et 210,7 milliards FCFP fin 2019.

Face à cette situation, et en complément du refinancement injecté sur la place par l'IEOM, les établissements doivent réaliser d'importants efforts pour trouver des ressources extérieures au Territoire et poursuivre le

financement de l'économie locale. La BCI contribue largement à cet effort en émettant des Titres de Créances Négociables et en recherchant de nouveaux dépôts auprès de non-résidents.

“ Les encours de crédits des établissements de la place (hors CASDEN) à la clientèle non financière enregistrent une hausse de 21,9 milliards FCFP en 2021 (+2,5 %) après une hausse de 37,2 milliards en 2020 dopée par les PGE. ”





Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes, à

un coût abordable.

L'énergie est au centre de presque tous les défis majeurs, mais aussi des perspectives prometteuses, qui se présentent au monde, aujourd'hui.

L'efficacité énergétique s'est développée ces dernières années en Nouvelle-Calédonie, à la fois dans les secteurs industriel et résidentiel. Ces deux secteurs ont bien compris que l'investissement dans des solutions d'économie d'énergie pouvait être

rapidement rentabilisé grâce aux économies sur leur facture d'électricité.

Au niveau résidentiel, ce développement s'est fait via une part croissante de foyers équipant leurs toits de chauffe-eau solaires et de panneaux photovoltaïques (en autoconsommation ou injection de l'énergie sur le réseau). Ce mouvement des résidents est motivé par des volontés d'indépendance énergétique, du contrôle du montant de leur facture, de consommation d'une énergie plus verte, et par des incitations financières.

Au niveau des entreprises, celles-ci cherchent à la fois à réduire leur facture d'électricité et à avoir une consommation d'énergie plus propre (pouvant ainsi afficher leur participation au développement durable).



© Marc Le Chêlard



La BCI finance depuis plus de 20 ans des installations éoliennes ou photovoltaïques concourant à l'indépendance énergétique de la Nouvelle-Calédonie.

Elle est également partenaire de CREDOSOL, un mécanisme de financement permettant de faciliter l'accès des foyers calédoniens au chauffe-eau solaire. Le crédit permet de lisser l'investissement et facilite l'installation. Les économies générées sur les factures d'énergie, par rapport au chauffe-eau à gaz ou au cumulus électrique, compensent tout ou partie des mensualités de crédit.

Depuis 2015, la BCI est aussi partenaire de EEC-ENGIE dans un dispositif facilitant l'acquisition à des conditions préférentielles de panneaux photovoltaïques pour les particuliers.



© Eric Aubry

En 2020, la BCI a soutenu EEC dans l'acquisition de batteries pour le stockage de l'énergie renouvelable (photovoltaïque et éoliennes) sur Lifou. Cette participation contribue à la transition énergétique de l'île et lui permet d'avancer vers une autonomie énergétique complète.

Les faits et chiffres marquants de la BCI

Devenue établissement de crédit il y a 33 ans, la BCI s'est hissée en un peu moins de 25 ans à la première place des banques du Territoire. Elle est le premier établissement par le volume des crédits accordés à la clientèle chaque année mais aussi par le total des encours de ces crédits. Elle l'est également par le total des fonds déposés par cette clientèle. La Banque dispose enfin du réseau le plus important et le plus étendu. Celui-ci comprend 27 agences, 4 bureaux périodiques, une agence patrimoniale et un bureau de change. Il maille l'ensemble de la Grande Terre et la Banque est la seule présente sur les 3 principales îles Loyauté et à l'Île des Pins. Ses agences et bureaux représentent près de la moitié des guichets permanents des établissements de crédits de Nouvelle-Calédonie. Cette présence géographique et humaine marque l'engagement de la Banque à participer au développement économique du Territoire et son attachement à être proche de ses clients.



La BCI marque également sa volonté de proximité en mettant à la disposition de la clientèle le plus important parc d'automates du territoire. Celui-ci comporte notamment 101 Guichets Automatiques de Banque offrant, bien sûr la possibilité de retirer de l'argent mais aussi celles de consulter ses comptes, d'effectuer des virements, etc. 40 de ces GAB sont situés hors agences et complètent le maillage du Territoire. La Banque met également à la disposition de sa clientèle 27 automates de remises de chèques et 24 automates de remises d'espèces. Elle a été pionnière dans le déploiement de ces machines en Nouvelle-Calédonie.

Outre ses présences permanentes, la BCI est présente lors de tous les grands événements, foires et salons, du Territoire. Elle apporte son assistance aux organisateurs en déployant son agence mobile, offrant ainsi au public les services d'un distributeur automatique de billets et mettant à la disposition des organisateurs et des exposants, un service de caisse.

Elle a acquis en 2021, au côté de la BRED, 10 % du capital de BRED BANK FIJI, se donnant ainsi sa première ouverture sur le Pacifique, et renforçant ses liens avec les filiales du Groupe BRED dans la région.

La Banque a poursuivi en 2021 la réalisation de son plan stratégique CAP 22, initié en 2019 qui s'appuie sur la confiance, l'agilité et la proximité, valeurs fondamentales qui prévalent tant dans les relations avec la clientèle qu'au sein de la Banque. Pour mémoire,

ses grands axes sont le client, l'humain, l'informatique et les process, auxquels s'ajoute un axe transverse : l'engagement de la Banque en matière de responsabilité sociétale et environnementale.

La Banque a également poursuivi l'adaptation de ses systèmes d'informations, des produits qu'elle propose à sa clientèle et de son organisation pour répondre au mieux au besoin de celle-ci. Elle a notamment développé un système lui permettant d'avoir un meilleur suivi et une meilleure connaissance de sa clientèle ; elle a enrichi son application internet de nouvelles fonctionnalités www.bcinet.nc ; elle a développé une application à destination des 16-25 ans « Mouv' » ; et elle s'est bien évidemment adaptée aux évolutions de la réglementation pour s'y conformer.

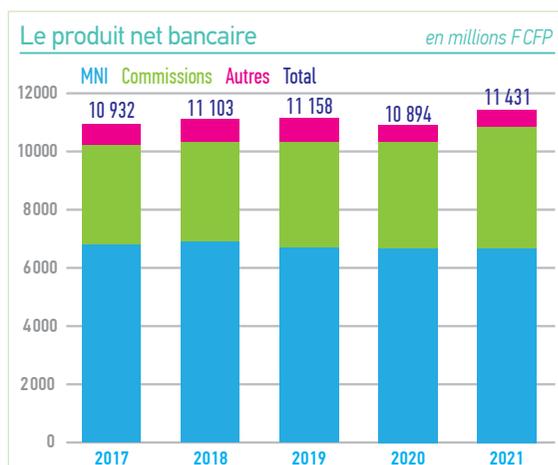
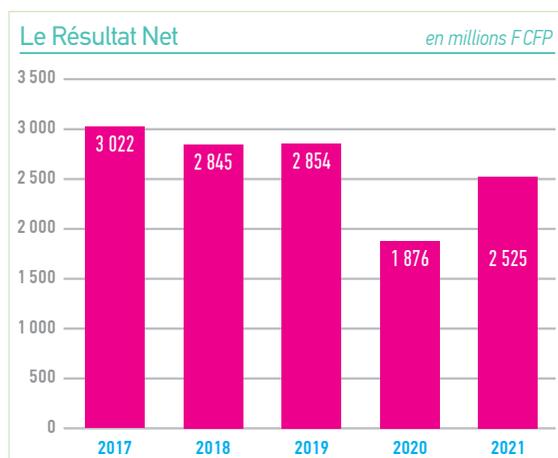
Toujours dans un souci d'offrir un meilleur service à sa clientèle, la Banque a, en 2021, procédé à la rénovation et au réaménagement complet de ses agences de Kenu In et de PK6 La Belle-Vie. Elle a refait la zone d'accueil de son agence de La Coulée et réaménagé plusieurs zones transactionnelles en agence. Enfin, elle a totalement réaménagé un plateau de 545 m² pour accueillir dans des locaux neufs, ses équipes des services Monétique et Produits et Moyens du Compte.

33 ans après sa création, l'esprit et les valeurs de la Banque restent intacts.



“ 33 ans après sa création, l’esprit et les valeurs de la Banque restent intacts. ”

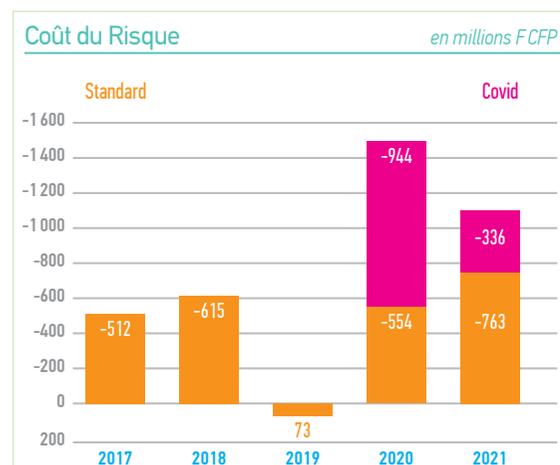
Les chiffres clés au 31 décembre 2021



Les résultats

en millions FCFP

	2017	2018	2019	2020	2021	n/n-1
Marge Nette d'Intérêts	6 788	6 893	6 687	6 697	7 124	+6,4 %
Commissions nettes	3 435	3 443	3 637	3 627	3 723	+2,6 %
Autres éléments du PNB	709	768	834	571	584	+2,3 %
PNB	10 932	11 103	11 158	10 894	11 431	+4,9 %
Charges de fonctionnement	-4 986	-5 160	-5 450	-5 560	-5 713	+2,8 %
Résultat Brut d'Exploitation	5 946	5 943	5 708	5 335	5 718	+7,2 %
Coût du risque Covid				-944	-336	-64,4 %
Coût du Risque	-512	-615	73	-554	-736	+37,8 %
Résultat d'Exploitation	5 434	5 328	5 780	3 837	4 618	+20,4 %
Gains et pertes sur immo.	-58	31	9	-65	-9	-86,4 %
Résultat exceptionnel	28	-241	81	39	42	+6,7 %
Résultat courant avant impôts et FRBG	5 404	5 119	5 870	3 810	4 651	+22,1 %
Résultat Net	3 022	2 845	2 854	1 876	2 525	+34,6 %
Coefficient d'exploitation	43,9 %	44,8 %	47,2 %	49,5 %	48,4 %	-1,1 pt



L'activité

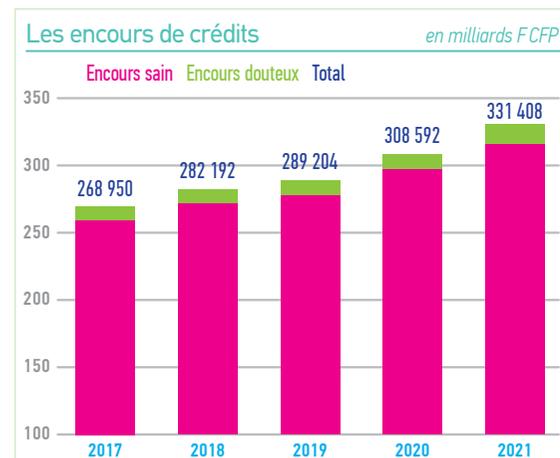
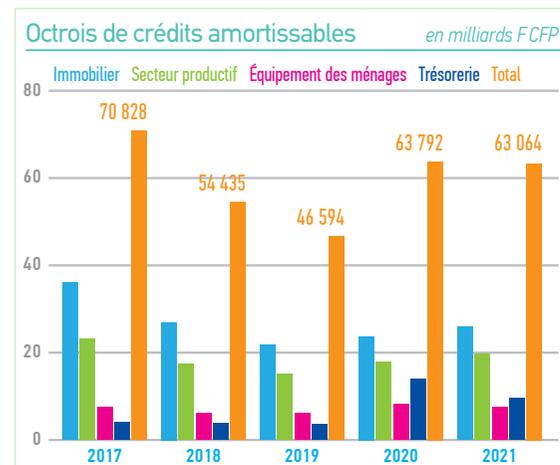
en millions FCFP

OCTROIS DE CRÉDITS	2017	2018	2019	2020	2021	n/n-1
Immobilier	36 067	26 962	21 812	23 726	25 740	+8,5 %
Secteur productif	23 081	17 466	15 146	17 911	19 888	+11,0 %
Équipement des ménages	7 594	6 100	6 008	8 253	7 812	-5,3 %
Trésorerie	4 087	3 906	3 629	13 902	9 624	-30,8 %
Collectivités publiques	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Total crédits amortissables	70 828	54 435	46 594	63 792	63 064	-1,1 %
Escompte	2 872	2 790	2 189	2 197	1 646	-25,1%
Dailly/OC/DPDA	10 179	10 279	7 954	7 194	6 382	-11,3%
Promoteurs	3 590	3 415	1 583	673	1 922	+185,7%
Cautions bancaires	5 267	3 915	3 024	2 924	2 456	-16,0%
Crédits relais	77	2 063	1 051	13	1 720	ns
Total autres crédits	21 985	22 461	15 801	13 000	14 125	+8,6 %
Total des octrois	92 813	76 896	62 395	76 792	77 189	-0,5 %

ENCOURS BCI	2017	2018	2019	2020	2021	n/n-1
Encours brut total	268 950	282 192	289 204	308 592	331 408	+7,4 %
Encours sain	259 231	271 686	277 521	296 806	316 033	+6,4%
Encours douteux	9 719	10 506	11 683	11 786	15 375	+31,6%
Dépréciation des douteux	6 602	6 582	6 149	6 440	7 217	+12,1%
Taux de douteux	3,6 %	3,7 %	4,0 %	3,8 %	4,6 %	+0,9 pt
Couverture des douteux	67,9 %	62,7 %	52,6 %	54,6 %	46,9 %	-8,2 pts

PRODUCTION CASDEN	2017	2018	2019	2020	2021	n/n-1
Crédits immobilier	3 026	1 951	3 604	4 642	2 021	-56,5 %
Crédits consommation	1 907	2 045	2 319	1 350	913	-32,4 %
Total production CASDEN	4 933	3 996	5 923	5 992	2 934	-51,0 %

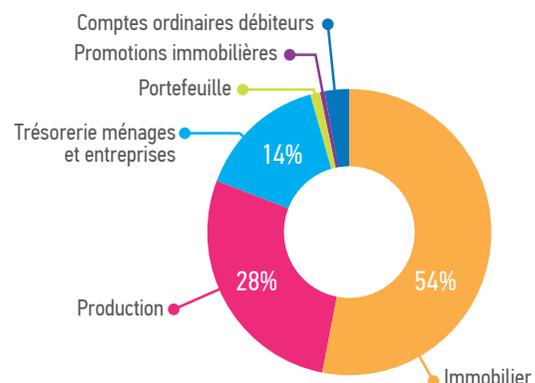
ENCOURS CASDEN	2017	2018	2019	2020	2021	n/n-1
Encours immobilier	30 832	29 098	28 633	30 687	29 469	-4,0 %
Encours consommation	4 350	4 678	5 151	4 627	3 794	-18,0 %
Total des encours CASDEN	35 182	33 776	33 784	35 314	33 262	-5,8 %



Les chiffres clés au 31 décembre 2021

Répartition de l'encours

en %



L'activité

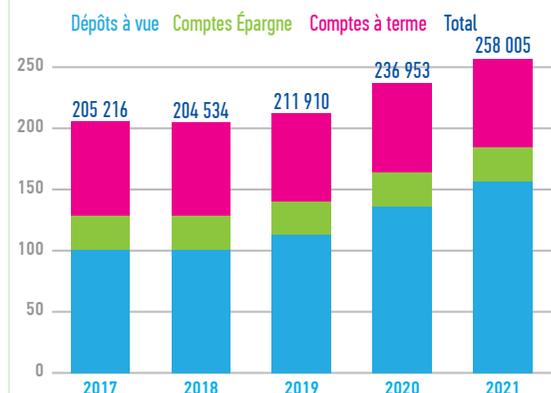
en millions FCFP

ENCOURS DE CRÉDIT	2017	2018	2019	2020	2021	n/n-1
Total Crédits amortissables	249 975	265 604	272 867	294 292	315 971	+7,4 %
Immobilier	139 161	151 846	159 782	166 020	175 670	+5,8 %
Production	85 230	86 056	84 506	86 004	91 605	+6,5 %
Collectivités publiques	400	327	251	192	116	-39,9 %
Trésorerie ménages et entreprises	25 184	27 376	28 328	42 075	48 580	+15,5 %
Total non amortissables	16 819	15 942	15 491	13 534	14 063	+3,9%
Portefeuille	2 608	2 872	2 981	3 225	3 207	-0,5 %
Promotions immobilières	4 480	3 532	2 921	2 434	2 456	+0,9 %
Sécheresse	5	-	-	-	-	ns
Comptes ordinaires débiteurs	9 726	9 539	9 589	7 876	8 400	+6,7 %
Divers	2 156	645	846	766	1 374	+79,2 %
Créances rattachées	514	467	450	570	440	-22,8 %
Valeurs non imputées	1 642	179	396	197	934	ns
Total général	268 950	282 192	289 204	308 592	331 408	+7,4 %

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	2017	2018	2019	2020	2021	n/n-1
Dépôts à vue	100 920	100 666	113 264	134 963	156 371	+15,1 %
Comptes épargne	27 838	27 150	27 097	27 657	28 265	+2,2 %
Comptes à terme	76 457	76 718	71 549	73 067	73 370	-0,1 %
Total de la collecte	205 216	204 534	211 910	236 953	258 005	+8,9 %
Parts de marché	32,1 %	32,8 %	33,4 %	35,3 %	37,4%	+2,1 pt

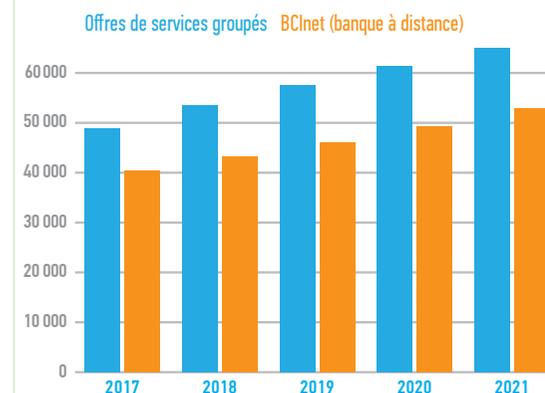
Dépôts de la clientèle

en milliards FCFP



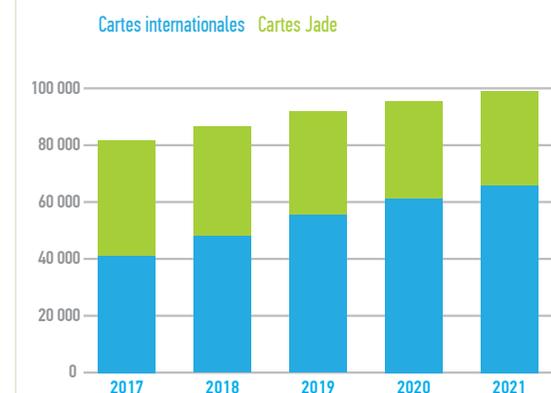
Conventions et banque à distance

en nombre



Cartes bancaires

en nombre



L'activité

en unités

PRODUITS ET SERVICES	2017	2018	2019	2020	2021	n/n-1
Nombre de comptes à vue	75 629	77 731	79 845	82 050	83 708	+2,0 %
Nombre de clients actifs	47 755	49 621	51 034	51 967	52 802	+1,6 %
Offres de services groupés	48 960	53 507	57 526	61 370	65 159	+6,2 %
BCInet (banque à distance)	40 439	43 215	46 111	49 301	53 056	+7,6 %
BCIcom (relevés SMS)	12 514	13 666	14 279	14 433	14 302	-0,9 %
BCIzen (alerte mél ou SMS)	7 074	6 929	8 002	8 668	9 391	+8,3 %
Cartes bancaires internationales	41 055	48 043	55 487	61 294	65 745	+7,3 %
Cartes bancaires Jade	40 389	38 699	36 473	34 211	32 900	-3,8 %

en milliers d'opérations

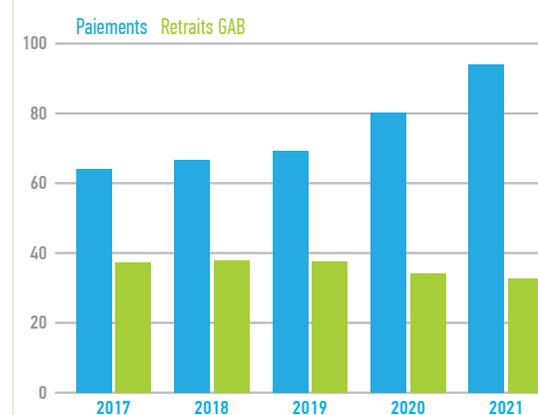
Paiements chez commerçants BCI	9 242	9 977	10 863	12 745	15 480	+21,5 %
Retraits sur automates BCI	3 456	3 654	3 652	3 360	3 218	-4,2 %

en millions FCFP

Paiements chez commerçants BCI	64 051	66 698	69 354	80 208	94 237	+17,5 %
Retraits sur automates BCI	37 359	37 974	37 497	34 188	32 673	-4,4 %

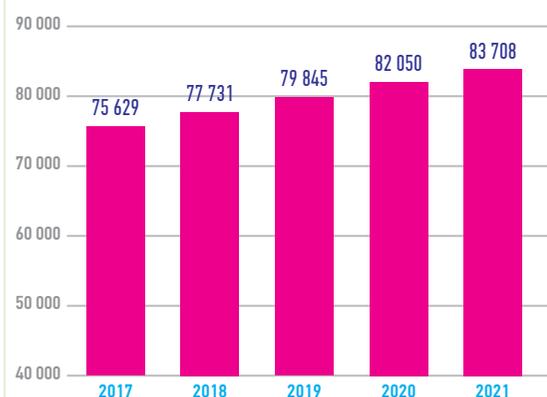
Opérations cartes

en milliards FCFP



Comptes à vue

en nombre



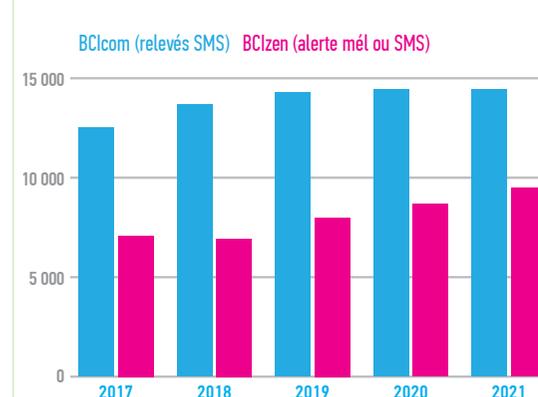
Clients actifs

en nombre



Méls et SMS

en nombre







aux fins du développement durable.

Écosystèmes précieux tant du point de vue **écologique** par la richesse de leur biodiversité, qu'**économique** par leurs gisements de ressources et par les emplois qu'ils permettent de maintenir ou de créer, les océans sont aujourd'hui menacés d'appauvrissement par les activités humaines directes (surpêche) et leurs effets indirects (pollution). Préserver ou restaurer ces zones et leurs ressources pour assurer leur durabilité et leur biodiversité est également un enjeu principal.

“ Les lagons calédoniens abritent une biodiversité marine exceptionnelle, souvent méconnue. ”

Objectif 14.
Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines

Segments touristiques les plus importants, particulièrement pour les petits États insulaires en développement, le tourisme côtier et le tourisme maritime dépendent du bon état des écosystèmes. Le développement du tourisme doit faire partie d'un plan de gestion intégrée du littoral pour aider à conserver et à préserver les écosystèmes marins fragiles et servir de vecteur pour promouvoir une économie bleue, conformément à la cible 14.7 : « *D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme* ».



Les lagons calédoniens abritent une biodiversité marine exceptionnelle, souvent méconnue. Ils sont inscrits depuis 2008 au Patrimoine Mondial de l'UNESCO sous le nom de « Lagons de Nouvelle-Calédonie : diversité récifale et écosystèmes associés ». Il s'agit de la première inscription de sites français d'Outre-Mer au Patrimoine Mondial.

Convaincue de l'importance de protéger le patrimoine qui nous entoure, de sensibiliser la population et de faire la promotion d'un tourisme vert en Nouvelle-Calédonie, la BCI a misé sur la pédagogie en produisant une websérie : **Immersion** depuis 2020.

Elle souhaite ainsi participer à la protection de cet écosystème fragile en mettant en avant les

espèces emblématiques du lagon. L'occasion de les (re)découvrir et de mieux comprendre leurs spécificités grâce aux témoignages d'experts et de scientifiques (IRD – Institut de Recherche pour le Développement, Musée Maritime de Nouvelle-Calédonie, l'Aquarium des Lagons de Nouméa, Odyssey Diving New Caledonia).

La websérie de 10 capsules vidéo disponibles sur la page Facebook BCI Media : **Immersion - Teaser**



L'enjeu de cette vulgarisation scientifique est de sensibiliser le grand public à la richesse des lagons et à leur équilibre fragile, œuvrant ainsi pour la protection de l'environnement marin et de sa biodiversité.

Bilan et activité de l'exercice 2021

La Nouvelle-Calédonie, les calédoniens et les entreprises qui y sont implantées sont la raison d'être de la BCI. Dans un contexte singulier, marqué par la crise sanitaire, la Banque est restée axée sur le service qu'elle apporte à ses clients. Elle a notamment fait en sorte de rester pleinement opérationnelle, en conservant toutes ses agences ouvertes, durant les périodes de confinement. Elle a accordé en 2021, 3,6 milliards FCFP de PGE sur les 9,4 milliards FCFP accordés par les établissements bancaires du Territoire. Et elle a été à l'écoute de sa clientèle et de ses besoins.

“La BCI est le premier financeur local de l'économie tant pour les entreprises que pour les ménages.”

À l'actif, cette augmentation de 43,5 milliards FCFP provient principalement de la croissance des crédits accordés à la clientèle (+22,0 milliards FCFP) et de la croissance des opérations interbancaires (+21,9 milliards FCFP).

Au passif, cette évolution provient pour 21,0 milliards FCFP de la croissance des dépôts de la clientèle et pour 26,4 milliards FCFP de la croissance du refinancement interbancaire, atténuées par la baisse de 7,4 milliards FCFP des Titres de Créances Négociables.

Dans le détail :

Crédits accordés à la clientèle :

En 2021, la BCI a accordé 77,2 milliards FCFP de crédits à sa clientèle, tous types de crédits confondus (amortissables ou non) contre 76,8 milliards FCFP en 2020. Ces chiffres incluent 3,6 milliards FCFP de PGE en 2021 et 9,0 milliards FCFP en 2020. Hormis ces prêts spécifiques, mis en place par les banques à l'initiative de l'État et avec sa garantie, les octrois de crédits ont progressé de 5,8 milliards FCFP (+8,6 %) par rapport à 2020.

Contrairement à l'évolution observée sur la place, l'activité de crédits amortissables de la BCI est marquée par une évolution à la hausse du volume des crédits accordés dans la poursuite de l'inflexion observée en 2020 après avoir connu, en 2019, le point le plus bas de ces 5 dernières années. La BCI a accordé, en 2021, 5 709 crédits amortissables (contre 5 542 en 2020), pour un montant total de 59,5 milliards FCFP contre 54,8 milliards FCFP en 2020. À ces chiffres, il convient d'ajouter pour 2021, 184 Prêts Garantis par l'État pour un total de 3,6 milliards FCFP, et 725 PGE en 2020 pour un total de 9,0 milliards FCFP. PGE inclus, la part de marché de la Banque sur les octrois de crédits amortissables s'élève à 40,5 % contre 34,7 % en 2020.

Porté par les octrois, l'encours brut de crédits à la clientèle enregistre pour sa part une augmentation de 22,8 milliards FCFP (+7,4 %) pour atteindre 331,4 milliards FCFP au

31 décembre 2021. Cette évolution résulte principalement de la croissance des crédits de trésorerie pour 5,4 milliards FCFP, de l'augmentation de 7,8 milliards FCFP des crédits immobiliers et de l'augmentation de 4,3 milliards FCFP des autres crédits.

Au 31 décembre 2021, la part de marché de la Banque sur les encours de crédits (amortissables ou non) accordés par les établissements financiers de la place atteint 36,7 %. Elle progresse de 1,7 point.

Les crédits à l'immobilier, crédits promoteurs inclus, progressent de 5,7 % sur un an et leurs encours atteignent 178,1 milliards FCFP au 31 décembre 2021. Ils représentent à cette date 53,7 % des encours bruts de crédits de la BCI contre 54,6 % fin 2020 et 56,3 % fin 2019.

En 2021, la Banque a accordé 25,7 milliards FCFP de crédits immobiliers amortissables poursuivant l'évolution enregistrée en 2020 (23,7 milliards FCFP) après avoir connu un niveau bas en 2019 (21,8 milliards FCFP) qui constituait la plus faible année depuis 2014. Simultanément, les octrois de crédits immobiliers amortissables de la place sont en hausse de 9,8 % (+6,0 milliards FCFP) après avoir connu une baisse de 4,5 % en 2020 (-2,9 milliards FCFP). Ce faisant, la Banque voit sa part de marché (hors CASDEN) légèrement diminuer à 38,0 % après une année particulièrement forte en 2020 avec 39,0 %.

Sur le plan de l'accession à la propriété, la BCI est fortement impliquée depuis sa création dans le dispositif de

Prêts à Taux Zéro mis en place par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour aider les personnes souhaitant acquérir leur première résidence principale. Les conditions d'accès à ce dispositif se sont nettement durcies au fil du temps mais la BCI a poursuivi son engagement. En 2021, la Banque a accordé 59 Prêts à Taux Zéro contre 103 en 2020 pour un total de 621 millions FCFP contre de 945 millions FCFP en 2020. La part des PTZ accordée par la BCI s'établit à 77 %.

Notons également que la BCI est quasiment le seul établissement de la place à s'engager pour le financement de l'immobilier en terre coutumière.

Enfin en tant que représentante de la CASDEN sur le Territoire, la BCI a également contribué à l'octroi de 2,0 milliards FCFP de crédits à l'habitat par la CASDEN, à nos clients communs. Ce chiffre est l'un des deux plus bas de ces 14 dernières années. Il marque un recul de 56,5 % par rapport à 2020. Il avait connu un plus haut niveau à 7,5 milliards FCFP en 2015. Ce repli résulte de conditions d'octrois plus stricts de la part de la CASDEN, se détachant des conditions de la place.

Les octrois de crédits à la consommation s'élevèrent à 7,8 milliards FCFP. Ils sont en baisse de 5,3 % par rapport à 2020 où ils avaient atteint leur plus haut niveau historique à 8,3 milliards FCFP. La place marque quant à elle un recul de 2,5 % avec un volume de 17,6 milliards FCFP de crédits octroyés contre 18,0 milliards FCFP en 2020. La part de marché de la BCI passe de 45,5 % en 2020 à 44,3 % en 2021.

La BCI est également à l'origine en 2021 de 490 crédits à la consommation pour un total de 913 millions FCFP accordés sur ressources CASDEN, contre 678 dossiers pour 1,3 milliard FCFP en 2020. Le niveau atteint en 2021 pour ce type de dossier CASDEN est lui aussi le plus bas de ces 14 dernières années.

Au 31 décembre 2021, l'encours total des crédits sains consentis par la BCI aux particuliers (comptes ordinaires débiteurs inclus) s'élève à 157,8 milliards FCFP contre 150,2 milliards FCFP fin 2020. Il augmente de 5,0 % et la part de marché de la Banque sur ce segment passe simultanément de 35,9 % à 36,8 %. La BCI conforte ainsi sa place de premier partenaire financier des particuliers.

S'agissant des **professionnels et entreprises**, la BCI leur a octroyé en 2021, 29,4 milliards FCFP de crédits amortissables (hors immobilier) dont 3,6 milliards FCFP de PGE, contre 33,2 milliards FCFP (dont 9,0 milliards FCFP de PGE) en 2020. Hors PGE, la hausse des octrois pour ces prêts serait de 7,1 % (+1,7 milliards FCFP). À l'échelle de la place, les octrois de crédits amortissables aux professionnels et entreprises hors immobilier et hors PGE enregistrent une baisse de 3,1 %. La part de marché de la Banque sur ce segment passe de 42,4 % à 46,2 %.

Les dépôts de la clientèle non financière, qui constituent une partie des ressources de l'établissement, s'élevèrent, autres sommes dues et dettes rattachées incluses,

à 258,0 milliards FCFP contre 237,0 milliards FCFP fin 2020. Ils sont en hausse de 21,1 milliards FCFP (+8,9 %). Ils incluent les dépôts d'institutionnels et grandes entreprises hors Territoire à la recherche de rentabilité pour leur trésorerie. Fin 2021, le total des ressources issues de ces déposants s'élève à 16,8 milliards FCFP contre 15,5 milliards FCFP, un an plus tôt.

À l'échelle de la place, Office des Postes et Télécommunications inclus, la hausse des dépôts de la clientèle non financière est de 20,5 milliards FCFP (+3,1 %). Cette année encore, la part de la BCI dans cette évolution démontre si besoin était, l'effort constant de la Banque dans la recherche de dépôts, tout en portant une attention soutenue aux taux de rémunération. Sa réussite provient notamment de son souci constant d'apporter à ses clients une qualité de services, dans le traitement de leurs flux.

“ Fin 2021, la part de marché de la BCI sur les dépôts de la clientèle non financière s'élève à 37,4 %. Elle progresse de 2,1 points en un an, renforçant ainsi la position de la Banque comme premier établissement de la place. ”

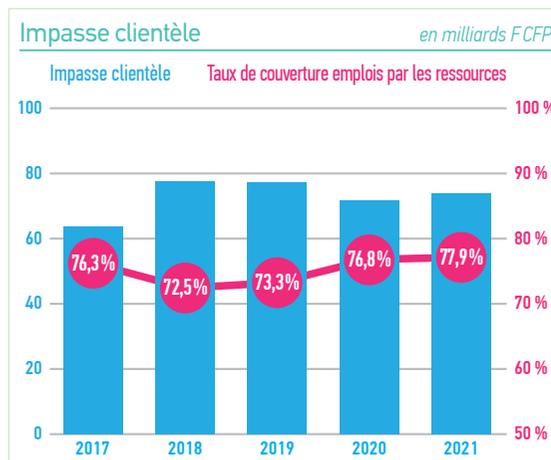
Bilan et activité de l'exercice 2021

Dans le détail, s'agissant de la BCI, les dépôts des sociétés et entreprises individuelles sont en hausse de 22,0 milliards FCFP (incluant un gros apport de liquidité par un institutionnel pour la réalisation d'importants investissements), les dépôts des particuliers sont stables et ceux des autres déposants sont en baisse de 1,3 milliard FCFP.

Le **déficit emplois/ressources** sur la clientèle s'élève au 31 décembre 2021 à 73,4 milliards FCFP contre 71,6 milliards FCFP fin 2020. Il augmente en valeur absolue de 1,8 milliard FCFP mais le taux de couverture des crédits par les dépôts s'améliore néanmoins du fait de l'évolution des premiers (+22,8 milliards FCFP) et de celle des seconds (+21,1 milliards FCFP). Il s'établit fin 2021 à 77,9% contre 76,8% fin 2020, grâce aux efforts de la Banque pour aller chercher des dépôts sur place et hors place.

À l'échelle calédonienne, le déficit emplois/ressources augmente de 1,3 milliard FCFP pour se porter à 216,2 milliards FCFP comparé à 214,9 milliards FCFP un an plus tôt. Ce déficit de place s'élevait pour mémoire, il y a 5 ans, à 139,1 milliards FCFP, soit une aggravation de 77 milliards FCFP. Notons qu'il conviendrait également de retraiter ces chiffres du montant des dépôts effectués auprès de l'OPT (environ 27 milliards FCFP), qui ne concourent pas au refinancement de la place.

Toujours sur le plan des ressources, la BCI émet depuis 2011 des **Titres de Créances Négociables** (TCN)



qui lui permettent pour partie de compléter ses ressources financières et de pallier les déficits de ressources clientèle. Ces programmes d'émission, qui nécessitent l'agrément de la Banque de France, permettent à la BCI d'émettre des titres négociables à court et moyen terme. Ils sont placés par la BRED Banque populaire auprès de sa clientèle d'institutionnels, de grands comptes ou d'établissements financiers. Deux de ces programmes sont assortis de sûretés sous la forme de créances données en garanties et sont souscrits à ce jour par la BRED elle-même dans le cadre du refinancement de la BCI.

L'ensemble des émissions ainsi réalisées exonèrent la BCI, et, de ce fait, toute la place calédonienne, d'une surenchère sur les dépôts locaux, dont la rémunération est bien supérieure aux taux observés en métropole pour les mêmes types de dépôts.

Au 31 décembre 2021, l'encours des Titres de Créances Négociables émis par la BCI s'élève à 25,5 milliards FCFP contre 32,9 milliards FCFP fin 2020. Les souscripteurs de ce type de titres se sont mis pour certains en retrait au fil de l'année, dans l'attente d'une visibilité sur les évolutions institutionnelles de la Nouvelle-Calédonie.

Notons néanmoins, malgré la baisse de leur volume, que sans ces émissions, ce sont autant de ressources qui feraient défaut à l'ensemble des établissements de crédits de la place et réduiraient d'autant leur capacité de prêt, affectant au final l'ensemble de l'économie calédonienne. La BCI a été précurseur sur la place en lançant ce type de programmes en 2011, devant ses confrères de près de 10 ans.

À l'actif, le poste **Opérations sur titres** s'élève au 31 décembre 2021 à 5,8 milliards FCFP. Ce poste est composé d'obligations ayant, pour l'essentiel, la qualification de titres hautement liquides sur les marchés financiers. Ils constituent, avec la trésorerie, la réserve de liquidité de la Banque, requise par les autorités pour satisfaire aux obligations du ratio de liquidité LCR (*Liquidity Coverage Ratio*). L'encours de ces titres a diminué de 0,2 milliard FCFP en 2021 suite à l'arrivée à échéance de certains d'entre eux.

Pour mémoire, le ratio de liquidité LCR vise à contrôler que les banques sont en mesure de résister à une crise de liquidité aiguë (systémique et/ou spécifique à une banque) sur une durée d'un mois. Son principe est le suivant : les réserves

de liquidité (cash, titres hautement liquides sur le marché et éligibles au refinancement en Banque Centrale...) doivent être supérieures aux fuites de liquidité générées par la perte des possibilités de refinancement sur le marché, par la fuite des dépôts, et par une série d'autres facteurs qui peuvent survenir lors d'une telle crise de liquidité (tirages de lignes hors-bilan, fuite de liquidité liée aux collatéraux...).

Au 31 décembre 2021, le LCR de la BCI s'élève à 191 % pour un seuil minimum fixé à 100 %.

Les passifs interbancaires atteignent 84,3 milliards FCFP au 31 décembre 2021. Ils augmentent de 26,4 milliards FCFP. Cette hausse provient principalement de l'augmentation des lignes de refinancement mises en place par l'Institut d'Emission d'Outre-Mer à hauteur de 19,6 milliards FCFP, des tirages de 2 lignes AFD pour un total de 11,9 milliards FCFP et du remboursement des emprunts précédemment souscrits à hauteur de 5,3 milliards FCFP.

Au 31 décembre 2021, la dette financière dont la durée initiale était supérieure ou égale à un an s'élève 65,0 milliards FCFP contre 38,9 milliards FCFP fin 2020. Sa maturité moyenne est stable à 3,0 ans et elle s'amortira de 11,3 milliards FCFP en 2022.

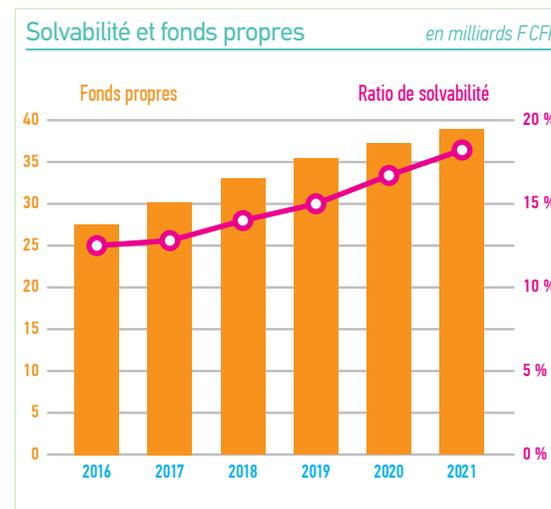
Le reste de la ressource interbancaire est constitué des dépôts à vue ou à terme d'autres établissements financiers pour un total de 19,0 milliards FCFP.

Les actifs interbancaires s'élèvent à 79,7 milliards FCFP au 31 décembre 2021 contre 57,9 milliards FCFP fin 2020.

Cette évolution est la résultante de la variation des autres postes du bilan. Elle est le fruit principalement de l'augmentation de 21,1 milliards FCFP des dépôts de la clientèle non financière, de la croissance de 26,4 milliards FCFP des opérations interbancaires au passif, de la croissance de 2,2 milliards FCFP des capitaux propres, de la diminution de 7,4 milliards FCFP des Titres de Créances Négociables et de la croissance de 22,0 milliards FCFP des créances à la clientèle non financière.

Les fonds propres de la Banque, constitués des capitaux propres et du Fonds pour Risques Bancaires Généraux, atteignent au 31 décembre 2021, 39,1 milliards FCFP (hors résultat). Leur croissance résulte de la part du résultat 2020 affectée en « autres réserves ».

Les fonds propres « réglementaires » s'élèvent pour leur part, fin 2021, à 38,8 milliards FCFP contre 37,2 milliards FCFP au 31 décembre 2020. Calculés et définis en application du règlement CRBF 90.02 du 23 février 1990, à partir des capitaux propres, ils sont destinés à garantir la continuité de l'activité de l'établissement, sa solvabilité, et à protéger l'épargne des déposants. L'adéquation des fonds propres aux risques pris par la Banque est notamment suivie au travers du ratio de solvabilité.



Le ratio de solvabilité bancaire de la BCI atteint 18,2 % au 31 décembre 2021 pour un minimum réglementaire de 10,5 % à cette date. Le ratio s'élevait à 16,7 % au 31 décembre 2020. Le régulateur a, pour mémoire, revu à la baisse et annulé en raison de la crise sanitaire, le coussin contracyclique qu'il exigeait jusqu'alors de la part des établissements de crédit. Ce coussin destiné à renforcer la solidité des banques, pourra à nouveau être revu à la hausse ultérieurement si le régulateur bancaire le jugeait nécessaire. Ces perspectives d'évolution nécessitent que la BCI anticipe et renforce ses fonds propres. À défaut, elle se trouverait limitée dans sa capacité d'engagement.



Le tourisme a le potentiel de contribuer, directement ou indirectement, à la totalité des objectifs. Il est cité en particulier dans les cibles des **objectifs 8, 12 et 14**, lesquels ont trait, respectivement, à une croissance économique partagée et durable, aux modes de consommation et de production durables et à l'exploitation de manière durable des océans et des ressources marines.



Objectif 8. **Accès à des emplois décents.**

Le tourisme est l'un des ressorts de la croissance économique mondiale et représente aujourd'hui 1 emploi sur 11 à travers le monde. Il ouvre l'accès à des possibilités de travail décent et permet le renforcement des compétences et la progression professionnelle. Il facilite aussi l'accès au travail pour les jeunes et les femmes. La contribution du secteur à la création d'emplois est reconnue dans la cible 8.9 : « *D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer*

un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux ».



Objectif 12. **Consommation et production responsables.**

Un secteur du tourisme adoptant des pratiques de consommation et de production durables peut jouer un rôle important pour accélérer la progression mondiale sur la voie de la durabilité. Pour y arriver, comme indiqué à la cible 12.b, il est impératif de « *mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux* ».



L'Organisation mondiale du tourisme (OMT), institution spécialisée des Nations Unies, est l'organisation internationale chef de file dans le domaine du tourisme. Elle

est chargée de promouvoir un tourisme responsable, durable et universellement accessible. L'OMT guide et appuie le secteur pour faire avancer le savoir et les politiques de tourisme partout dans le monde. Comptant actuellement 160 pays membres, l'OMT encourage l'application du Code mondial d'éthique dans le tourisme afin de porter à son maximum la contribution socioéconomique du tourisme tout en réduisant à un minimum ses possibles impacts négatifs.



La BCI est partenaire de la **websérie Coup d'Brousse**, série documentaire écotouristique 100 % calédonienne qui nous fait découvrir en 20 épisodes et 2 saisons **les trésors de la Nouvelle-Calédonie**, et accorde ainsi de la visibilité à l'ensemble de ses hôtes.



Les résultats de l'activité

PERFORMANCES COMMERCIALES

Clients actifs :

Au cours de l'exercice, le nombre de clients actifs (clients répondant à un certain volume d'opérations) a augmenté de 1,6 % pour atteindre 52 802 clients. À titre indicatif, la croissance nette est de 5 047 clients sur 5 ans.

Comptes à vue :

Le nombre de comptes à vue a progressé de 2,0 %. 7 803 comptes à vue ont été ouverts au cours de l'année. Déduction faite des clôtures, leur nombre est en hausse de 1 658 unités pour atteindre à la fin de l'exercice 83 708 comptes.

Abonnements banque en ligne :

Le nombre d'abonnements au service BCInet est en augmentation de 7,6 %. Il est passé de 49 301 contrats fin 2020 à 53 056 fin 2021.

Cartes bancaires :

98 645 cartes bancaires internationales ou locales sont en service au 31 décembre 2021. Leur nombre a progressé de 3 140 en 1 an (+3,3 %).

15,5 millions d'opérations de paiements par cartes (+21,5 %) ont été réalisées auprès des clients commerçants de la Banque pour un total de 94,2 milliards FCFP au cours de l'année contre 80,2 milliards FCFP en 2020 (+17,5 %). En 5 ans, le nombre d'opérations a progressé de 67,5 % et leur volume de 30,2 milliards FCFP.

En revanche, les retraits aux Guichets Automatiques de la Banque sont en retrait de 4,2 % en nombre et de 4,4 % en montant, traduisant un moindre usage des espèces, très certainement en corrélation avec le développement du paiement sans contact.

Conventions de relation :

65 159 conventions de relation (+6,2 %) sont actives au 31 décembre 2021 contre 61 370 un an plus tôt, permettant aux clients de la Banque de bénéficier de formules de services adaptées à leurs besoins à des conditions tarifaires avantageuses.

Assurance-vie :

9 537 contrats d'assurance vie PREPAR sont ouverts au 31 décembre 2021 (+4,2 %) et leurs encours ont crû de 5,9 milliards FCFP (+9,8 %) pour atteindre 33,0 milliards FCFP. La part de marché de la Banque a augmenté de 2,8 points en un an pour atteindre 20,7 %. Cette part de marché n'était que de 13,5 % il y a 5 ans.

Assurance :

La Banque offre maintenant une gamme diversifiée de produits d'assurance (emprunts, habitation, automobile, accidents de la vie, etc.).

L'ensemble des éléments ci-dessus contribuent à l'évolution du résultat de la Banque.

“ La ligne de conduite de la BCI a de tout temps été de ne procéder à aucune sélection de clientèle. Elle a bien sûr persévéré dans cet engagement en 2021 et a veillé à proposer à chacun les services bancaires les mieux adaptés. ”

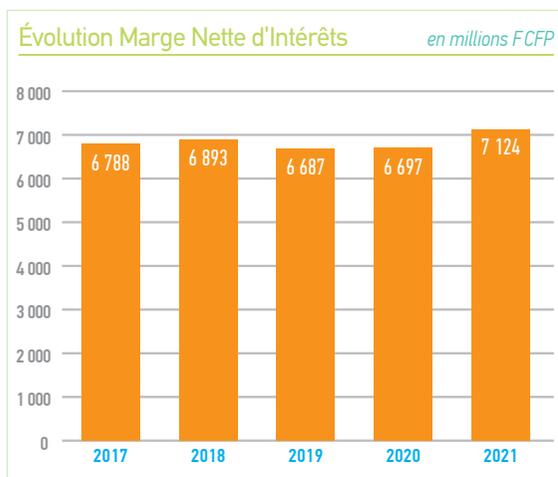


LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit Net Bancaire est en hausse de 4,9 % pour atteindre 11,4 milliards FCFP, dépassant même son niveau de 2019.

► La Marge Nette d'Intérêts

Première composante du PNB, la Marge Nette d'Intérêts progresse de 6,4 % en 2021 et atteint 7 124 millions FCFP, son plus haut niveau.



Ses composantes ont évolué comme suit :

- **Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires** ont baissé de 12 millions FCFP pour s'élever à 11 millions FCFP contre 23 millions FCFP fin 2020. Le rendement des opérations de trésorerie et interbancaires à l'actif poursuit sa baisse. Une partie de ces opérations est rémunérée à taux négatifs.
- **Les produits sur opérations avec la clientèle** sont en baisse de 91 millions FCFP (-1,0 %) pour s'établir à 8 936 millions FCFP. L'accroissement de 21,3 milliards FCFP du volume moyen des créances, n'est pas parvenu à compenser complètement la baisse du rendement de celles-ci.

Cette baisse du rendement est un facteur subi du fait des conditions de taux accordés dans un environnement concurrentiel fort et du fait de la baisse continue des taux d'usure, qui sont ceux de la métropole et de son marché, et s'impose à la Nouvelle-Calédonie.

- **Les charges d'intérêts relatives aux opérations avec les établissements de crédit** sont en baisse et contribuent ainsi, à hauteur de 107 millions FCFP à la baisse globale des charges d'intérêts et à l'amélioration de la MNI. Elles s'élèvent à 509 millions FCFP contre 616 millions FCFP en 2020.

Cette évolution résulte principalement de la baisse du coût des ressources financières. Elle est en partie atténuée par l'effet de la croissance du volume de ces ressources.

- **Les charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle** baissent de 290 millions FCFP. Cette baisse résulte pour l'essentiel d'une diminution du taux moyen des ressources collectées auprès de la clientèle même si leur volume moyen a progressé.
- **Les charges d'intérêts sur dettes représentées par des titres** baissent de 133 millions FCFP sous l'effet d'une diminution de leur volume moyen alors que leur taux d'intérêts moyen progresse légèrement.

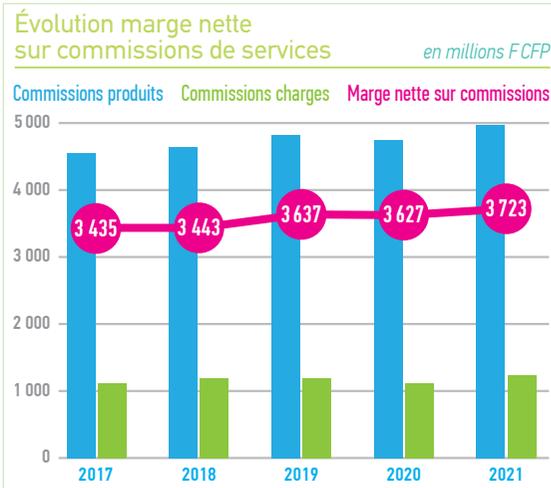
► Les commissions nettes

Autre composante du produit net bancaire, la marge nette sur commissions de services s'élève en 2021 à 3 723 millions FCFP contre 3 627 millions FCFP en 2020 (+2,6 %). Hors éléments exceptionnels, elles seraient en hausse de 5,6 %.

Les commissions brutes progressent de 216 millions FCFP (+4,6 %) pour atteindre 4 964 millions FCFP.

Dans le détail, les produits des opérations avec la clientèle augmentent de 62 millions FCFP, les produits

Les résultats de l'activité



issus des moyens de paiement de 108 millions FCFP, les prestations de services financiers de 54 millions FCFP, alors que les produits du change manuels sont en baisse.

Les effets de la crise sanitaire impactent toujours certains postes du résultat mais ils sont moins identifiables, à l'exception de certains points très spécifiques comme le change ci-dessus.

Dans l'ensemble, hors facteurs exogènes (Covid et réduction d'activité de certains partenaires), les commissions brutes seraient en hausse de 5,9 % (+305 millions FCFP).

Les commissions charges augmentent de 10,7 % (+120 millions FCFP). Contrepartie de l'activité sur les

moyens de paiement et du traitement des valeurs, elles incluent principalement les coûts de fabrication et de traitement des moyens de paiement, monétique notamment, les coûts de transport et de traitement des espèces et des chèques. Elles subissent notamment cette année des coûts supplémentaires liés au changement de la gamme de pièces décidé par l'IEOM.

Autres éléments constitutifs du produit net bancaire :

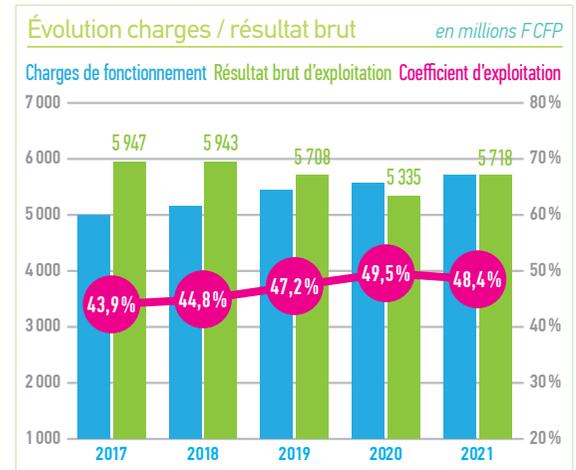
Les revenus des titres à revenu variable ou fixe augmentent de 9,7 % (+7 millions FCFP) principalement du fait de l'augmentation des dividendes perçus.

Les gains sur opérations financières poursuivent leur baisse. Ils sont en diminution de 15,6 % pour atteindre 342 millions FCFP, après une baisse de 33,7 % en 2020. Comprenant les profits de change et la réévaluation, ils sont fortement affectés par la diminution des échanges et la baisse des transferts internationaux.

Les autres produits d'exploitation bancaire augmentent de 54 millions FCFP pour atteindre 215 millions FCFP. Ils enregistrent notamment 73 millions FCFP de reprises de provisions sur litiges avec la clientèle.

Les autres charges d'exploitation bancaire baissent de 14 millions FCFP. Elles enregistrent de moindres dotations pour provisions pour litiges qui sont partiellement absorbées par les gestes commerciaux consentis par la Banque aux particuliers et entreprises touchés par la crise sanitaire.

Les pertes liées à la fraude monétique restent pour leur part maîtrisées grâce aux dispositifs mis en place, aux choix de sécurité effectué par la BCI et à sa vigilance.



LE RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le Résultat Brut d'exploitation s'élève au 31 décembre 2021 à 5 718 millions FCFP. Il progresse de 7,2 % par rapport à 2020 et dépasse son niveau de 2019 (avant Covid) qui était alors de 5 708 millions FCFP.

Les charges de fonctionnement

► **Les charges de personnel** atteignent 3 772 millions FCFP contre 3 701 millions FCFP en 2020. Elles sont en hausse de 1,9 %, et de 2,1 % hors élément exceptionnel que constitue la progression de l'intéressement. Ces charges ont évolué parallèlement à l'effectif moyen qui a augmenté dans les mêmes proportions (+2,0 %).

► **Les autres frais administratifs** s'élèvent à 1 561 millions FCFP. Ils progressent de 3,6 % en exploitation et de 4,5 % en tenant compte de dépenses liées à la situation sanitaire et de dépenses non amortissables engagées dans la réalisation des projets de la Banque conformément à sa stratégie de développement.

► **Les impôts et taxes** (hors impôts sur les sociétés) s'élèvent à 38 millions FCFP baissant de 8,6 % principalement en raison de la baisse des dividendes perçus assujettis à l'IRVM.

► **Les charges d'amortissement** progressent de 20 millions FCFP (+6,2 %), en raison principalement des travaux ou acquisitions sur les bâtiments et constructions.

► **Le coefficient d'exploitation**, qui mesure hors intéressement le rapport entre les charges de fonctionnement et le PNB, s'élève à 48,4 %, il s'améliore de 1,1 point.

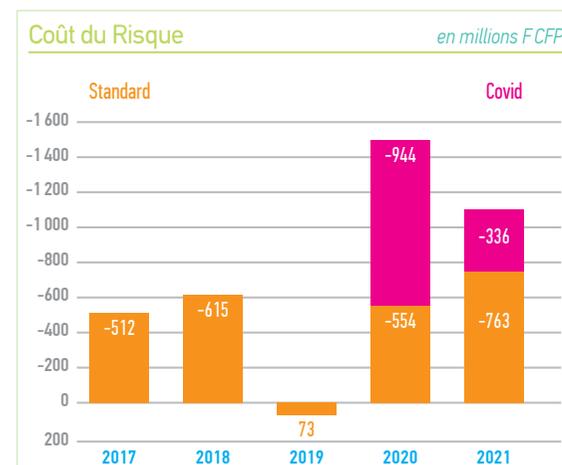
LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le Résultat d'Exploitation s'élève pour l'année 2021 à 4 618 millions FCFP contre 3 837 millions FCFP en 2020. Il progresse de 782 millions FCFP soit une hausse de 20,4 %. Sa variation hors norme est due au fort impact de la crise sanitaire sur le coût du risque 2020, impact qui a été notable mais moindre sur l'exercice 2021.

► Le coût du risque

Le coût du risque s'élève pour l'exercice à 1 099 millions FCFP contre 1 498 millions FCFP en 2020. Il était pour mémoire négatif en 2019 et ressortait donc en produit (+73 millions FCFP) suite à l'actualisation du modèle de dépréciation des créances de la Banque et en raison d'un volume de créances nouvellement déclassées plus important que par le passé qui, par essence, sont moins provisionnées compte tenu de meilleures perspectives de recouvrement.

Le coût du risque « standard » (hors effets de la crise sanitaire) s'élève pour 2021 à 763 millions FCFP contre 554 millions FCFP en 2020. Il inclut toutefois en 2021 deux changements de méthode. Le premier est l'allongement du délai de 15 à 90 jours durant lequel un client doit être maintenu douteux après qu'il ait régularisé sa situation.



Ce changement de méthode pèse pour 175 millions FCFP dans le coût du risque 2021. Le second changement de méthode découle de l'application de la réglementation dite « *forbearance* » qui maintient en douteux, pour à minima 12 mois, les clients ayant présenté des difficultés financières, auxquels une restructuration de leurs encours ou une concession a été accordée, quand bien même ils auraient également régularisé leur situation. L'effet de ce second changement de méthode sur le coût du risque de l'exercice est de 180 millions FCFP. À réglementations identiques, le coût du risque « standard » s'élèverait à 408 millions FCFP et serait donc inférieur à celui de 2020 (554 millions FCFP pour mémoire).

Les résultats de l'activité

Au coût du risque « standard », s'est ajoutée la prise en compte des effets de la crise sanitaire au travers d'une dotation nette complémentaire de 209 millions FCFP sur les encours douteux, prenant en compte une plus grande difficulté de recouvrement de ces encours déjà déclassés, compte tenu de la situation aggravée des clients concernés. Cette dotation complète la dotation de 419 millions FCFP déjà enregistrée en 2020.

Il s'est également ajouté, au coût du risque « standard », un complément de 127 millions FCFP à la provision pour risques de 525 millions FCFP comptabilisée en 2020, ayant pour assiette les clients sains faisant partie de secteurs particulièrement touchés par la Covid et dont les difficultés ont pu être masquées par les mesures mises en place telles que le Prêt Garanti par l'État, les reports d'échéances de prêts, le chômage partiel ou encore les différés de paiement de cotisations sociales et d'impôts. Cette dernière provision est enregistrée au passif en Provisions pour Risques et Charges.

Ces deux dotations constituées par prudence et de manière estimative ont été considérées comme non déductibles fiscalement.

Au 31 décembre 2021, les créances douteuses s'élevaient à 15,4 milliards FCFP. Elles ont augmenté de 3,6 milliards FCFP en un an, dont 1,9 milliard FCFP résulte

des changements de réglementation évoqués plus haut (*forbearance* et rallongement des délais de reclassement en normaux). Fin 2021, l'ensemble des créances douteuses représente 4,64 % de l'encours brut total des créances à la clientèle contre 3,82 % au 31 décembre 2020 et 4,04 % fin 2019.

La croissance de l'encours douteux et douteux compromis avait été faible en 2020 du fait d'un moindre volume de créances déclassées au cours de l'année, 3,0 milliards FCFP contre 4,1 milliards en 2019 du fait des mesures de soutien aux entreprises, aux particuliers et à leurs trésoreries. Le volume de ces déclassements s'est élevé à 5,9 milliards FCFP en 2021. Ce volume serait de 4,4 milliards FCFP hors changements de réglementation. Cette croissance provient du prolongement d'une situation difficile conjuguée à une atténuation des mesures d'aides.

Au 31 décembre 2021, le taux moyen de dépréciation des créances douteuses est de 46,9 %. Il était de 52,6 % un an plus tôt. Cette baisse résulte du volume important des créances nouvellement déclassées dont le taux de provision est relativement faible au regard de plus grandes espérances de recouvrement. Hors effets des changements de réglementation le taux de provisionnement des créances douteuses s'établirait à 50,2 %.

Les engagements donnés, classés en hors-bilan, n'ont

quant à eux donné lieu à aucune dotation ou reprise de provision au cours de l'exercice.

LE RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET FRBG

Le résultat avant impôts sur les sociétés et charges assimilées, et avant dotations ou reprises au Fonds pour Risques Bancaires Généraux s'élève à 4 651 millions FCFP contre 3 810 millions FCFP en 2020. Il progresse de 841 millions FCFP dans des contextes spécifiques à chacun de ces deux exercices.

LE RÉSULTAT NET

Le résultat net de l'exercice s'élève à 2 525 millions FCFP. Il était pour mémoire de 1 876 millions FCFP en 2020. Il enregistre une belle progression traduisant la belle dynamique de la Banque, sans toutefois retrouver encore les niveaux des années antérieures, du fait de la persistance de la crise sanitaire.

Ce résultat net intègre en 2021, les éléments suivants :

- 2 204 millions FCFP d'impôts sur les sociétés et charges assimilées ;
- Et un produit net de 80 millions FCFP lié aux opérations de défiscalisation auxquelles la BCI participe.

Information aux actionnaires

MESURE ET SURVEILLANCE DES RISQUES

L'information relative à la mesure et à la surveillance des risques a fait l'objet de communications formelles par le Comité des Risques au Conseil d'Administration. Suivant les dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié, relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque et des services d'investissement soumises au contrôle de l'ACPR, la Banque Calédonienne d'Investissement a poursuivi en 2021 le renforcement de son dispositif de contrôle des risques.

ACTIVITÉ DES FILIALES

L'activité des filiales de la BCI demeure contenue par comparaison au niveau d'activité de la Banque elle-même.

- La **SOCADIR**, SARL créée en 1993, a pour objet principal l'acquisition, la mise en valeur de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis, et la réalisation de toute construction. Dans ce cadre, elle acquiert, en vue d'assurer leur gestion et leur revente, les biens immobiliers et mobiliers saisis par la BCI et qui n'ont pas trouvé acquéreur lors des enchères. Elle est également propriétaire de locaux qu'elle donne en location à la BCI et dans lesquels la Banque a installé son agence de Bourail. L'exercice 2021 se solde par un bénéfice de 148 453 FCFP après cession d'un bien acquis par adjudication.

- La **SOCALPAR**, SARL créée en 2006, a pour objet principal la prise de participations dans toutes personnes morales et notamment dans toutes sociétés ayant leur siège social en Nouvelle-Calédonie, existantes ou à créer, notamment par voie d'achat de titres, souscription au capital ou toute autre forme ainsi que la gestion desdites participations. L'exercice 2021 se solde par un résultat nul après un abandon de créance de la BCI de 171 092 FCFP.
- La BCI est également propriétaire de deux SCI, la **SCI DE L'AVENIR**, propriétaire du siège social de la Banque qu'elle donne en location à celle-ci, et la **SCI LE BANIAN** propriétaire de 114 places de parking louées principalement au personnel de la Banque. L'activité et les résultats de ces sociétés utiles au fonctionnement quotidien de l'établissement n'appellent pas de commentaire particulier.

ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Nous n'avons connaissance d'aucun événement porté à notre attention postérieurement à la clôture de l'exercice et dont l'incidence aurait pu donner lieu à ajustement dans les comptes annuels, ni d'évènements ayant un caractère significatif sur l'activité de ce début d'année 2022 ou sur la situation financière de l'établissement.

CAPITAL ET DIVIDENDES

Le capital de la BCI est détenu, à hauteur de 50 % par la Nouvelle-Calédonie, de 49,9 % par COFIBRED et de 0,1 % par l'Agence française de développement.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Calédonienne d'Investissement, réunie en séance le 22 avril 2021, a approuvé la proposition du Conseil d'Administration de distribuer 281 millions FCFP sur le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces dividendes ont été mis en paiement fin juin 2021.

PROJET DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Il est proposé de soumettre à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires la décision de distribuer 750 millions FCFP de dividende au titre du résultat 2021 et d'affecter le solde du résultat soit 1 775 millions FCFP en « autres réserves ».

Cette proposition répond à deux objectifs qui sont, le premier de rémunérer à un niveau acceptable l'investissement des actionnaires, et le deuxième de faire croître les fonds propres de l'établissement et ce faisant de préserver ses capacités d'octroi de crédit tout en maintenant une marge de sécurité par rapport au seuil réglementaire du ratio de solvabilité ou à toute nouvelle exigence qui pourrait être mis en place par le régulateur.

PERSPECTIVES

Au plan mondial, les analystes prévoient en 2022 le début d'une reprise progressive, mais c'était sans compter la guerre déclenchée par la Russie en Ukraine et ses répercussions sur l'ensemble de la planète.

S'agissant de la Nouvelle-Calédonie une reprise économique était également attendue avec la réouverture progressive du Territoire vers l'extérieur et notamment la reprise des vols aériens commerciaux ; elle pourrait être plus lente que prévue compte tenu du contexte mondial.

En 2022, les calédoniens et leurs représentants auront à relever le défi de la construction d'un nouveau cadre institutionnel pour la Nouvelle-Calédonie, en partenariat avec l'État. Ce nouveau cadre institutionnel fera l'objet de travaux dans les mois à venir avec l'objectif de parvenir à une nouvelle construction à l'horizon de juin 2023.

La BCI sera attentive à ces évolutions économiques et institutionnelles, tout en demeurant clairement animée par la volonté de s'impliquer dans le financement des projets des Calédoniens et le soutien de l'économie locale.





ductif et un travail décent pour tous.

Selon l'objectif de développement durable n°8 de l'ONU, « *L'emploi productif et le travail décent sont des éléments clés essentiels à la réalisation d'une mondialisation juste et à la réduction de la pauvreté. En outre, si rien n'est fait, le chômage peut mener à l'instabilité et perturber la paix.* »

Il faut non seulement pouvoir donner accès à l'emploi à tous, et dans des conditions d'égalité, mais il faut aussi s'assurer que cet emploi soit décent (en termes de rémunération, de sécurité et de protection sociale).

Héritage de plusieurs décennies de forte croissance économique, les travailleurs français bénéficient aujourd'hui d'un système de protection sociale performant, qui couvre un nombre élevé de risques sociaux.

En Nouvelle-Calédonie, le contrat à durée indéterminée reste la forme de contrat de travail prédominante (63 %) en 2020, même si les situations d'emploi se précarisent

Objectif 8.
Promouvoir une croissance économique partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

progressivement (3 points de moins depuis 2017). Cette diminution s'est faite au profit des salariés en contrat à durée déterminée essentiellement, dont la proportion passe de 13 % en 2017 à 15 % en 2020.

Le temps complet reste largement dominant, mais sa part se réduit néanmoins. À l'inverse, le temps partiel gagne du terrain (16 % en 2020).

Le Territoire est marqué par un taux de chômage, qui s'élève à 13,3 % en 2020. Le recours aux mesures de chômage partiel, comme mesure de soutien dans le contexte de crise sanitaire, a permis de contenir la hausse du chômage. Ainsi, si l'ensemble

des bénéficiaires de cette mesure avaient perdu leur emploi, le taux de chômage aurait augmenté de 1,4 point, pour atteindre 14,7 %.

Le profil de la population en emploi diffère selon le genre. Les hommes sont majoritaires parmi les actifs occupés (53 % en 2020). Parmi eux, sept sur dix sont âgés de 25 à 49 ans et 60 % sont titulaires d'un CAP/BEP ou n'ont aucun diplôme qualifiant.

Enfin, les disparités entre femmes et hommes face à l'emploi se retrouvent non seulement dans le salaire (une femme est rémunérée en moyenne 8 % de moins qu'un homme en 2020), mais aussi dans l'accès à l'emploi ainsi qu'aux postes à responsabilité.

Des situations d'emploi différentes selon le genre - Profil des actifs occupés en 2020

	Hommes	Femmes	Total
Actifs occupés	55 800	49 500	105 300
<i>Répartition par diplôme</i>			
Aucun diplôme qualifiant	31	28	30
CAP / BEP	27	19	23
BAC ou +	42	53	47
<i>Répartition par communauté</i>			
Kanak	31	36	33
Autres communautés	69	64	67
<i>Répartition par type d'emploi</i>			
Emploi salarié	80	90	85
Dont CDI	70	60	65
Emploi non salarié	20	10	15
Temps complet	90	77	84

Sources : ISEE - DTENC Enquête EFT 2020 - Unités : nombre, %



Au travers des salaires qu'elle verse, des avantages sociaux qu'elle accorde et des impôts qu'elle paie, la BCI contribue grandement à l'emploi et à la vie économique du Territoire.

La Banque offre des produits et des services qui soutiennent ses clients Particuliers, Entreprises et Entrepreneurs individuels. Elle participe ainsi indirectement à la création ou au maintien d'emplois.

Elle apporte une attention particulière au développement professionnel continu de ses collaborateurs ; en témoigne son taux d'effort de formation de 3,47 % cette année.

La Banque œuvre au quotidien pour amener au meilleur niveau les conditions de travail, sa force d'attraction et de rétention des talents, l'inclusion et la diversité.

Nos partenaires financiers



**Banque
européenne
d'investissement**

> www.eib.org

La Banque européenne d'investissement (BEI) est l'institution de financement de l'Union européenne. Elle est le principal bailleur de fonds multilatéral au monde, notamment pour le financement de l'action en faveur du climat. Elle soutient des projets favorisant les priorités et les objectifs de l'Union européenne.

La BEI collabore étroitement avec d'autres institutions de l'Union européenne pour favoriser l'intégration européenne, promouvoir le développement de l'UE et soutenir ses politiques dans plus de 160 pays du monde entier.

Elle investit dans des initiatives qui créent des liens entre les individus, les entreprises et les économies. Les initiatives qu'elle promeut visent à apporter des réponses aux problèmes et aux risques qui apparaissent dans notre monde en mutation ; elles sont la preuve tangible de l'importance de l'UE pour la vie des citoyens et pour les entreprises en Europe et au-delà.

Depuis sa création en 1958, la banque de l'UE a investi plus de 1 000 milliards d'euros. Même si l'action pour le climat fait partie intégrante de toutes ses activités, la Banque cible les domaines prioritaires suivants : climat et environnement, développement, innovation et compétences, petites et moyennes entreprises, infrastructures et cohésion.

En 2021, le Groupe Banque européenne d'investissement a signé un montant total de 94,89 milliards d'EUR de financements. Ce montant se répartit entre l'activité de la Banque européenne d'investissement (65,36 milliards d'EUR) et celle du Fonds européen d'investissement (30,50 milliards d'EUR). Sur ce total, 86,74 milliards d'EUR ont été alloués à des projets à l'intérieur de l'UE, tandis que 8,14 milliards d'EUR ont appuyé des projets dans le monde entier.

Le montant des investissements soutenus s'est élevé à 360 milliards d'EUR, et 43 % du total des financements de la BEI ont été consacrés à des financements verts (action climatique et durabilité environnementale).

Guidé par la politique de l'UE, y compris les engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris sur l'action en faveur du climat et des objectifs de développement durable des Nations unies, le Groupe BEI favorise une croissance durable au sein de l'Union européenne et ailleurs dans le monde. Cette approche sous-tend tous les produits et toutes les initiatives et activités de l'institution.

La BEI évalue et suit tous les projets d'investissement qu'elle finance en examinant leurs références en matière de viabilité sous leurs aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance. Certaines activités sont complètement exclues d'un financement de la BEI et sont rejetées d'emblée. Tous les projets soutenus doivent satisfaire aux principes et normes adoptés par la BEI en matière sociale et environnementale.

La Banque européenne d'investissement est un partenaire historique important de la BCI. Elle a accompagné la Banque depuis sa création sur le financement de dossiers présentant une portée particulière pour le territoire, soit en matière économique, soit en termes de développement durable.





> www.afd.fr

À PROPOS DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Le groupe AFD contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. Composé de l'Agence française de développement (AFD), en charge du financement du secteur public et des ONG, de la recherche et de la formation sur le développement durable, de sa filiale Proparco, dédiée au financement du secteur privé, et d'Expertise France, agence de coopération technique, le Groupe finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.

L'AFD construit avec ses partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Ses équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. L'AFD contribue ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.

Les engagements du groupe AFD se sont élevés en 2020 à plus de 12 milliards d'euros malgré la crise Covid-19.

Pour en savoir plus sur les Objectifs de Développement Durables (ODD) et sur les 5 engagements de l'AFD > www.afd.fr

À PROPOS DE L'AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT DANS LE PACIFIQUE

Acteur historique en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie Française et à Wallis-et-Futuna, l'AFD soutient, au sein de ces territoires, de nombreux projets structurants dans divers secteurs. Grâce à ses financements, son expertise et sa production de connaissances, elle appuie le secteur public local (collectivités locales, établissements publics et sociétés d'économie mixte), finance les entreprises et associations et accompagne le développement économique de ces géographies ultramarines.

Depuis 2018, une direction régionale a été créée, en charge des activités du Groupe AFD en Nouvelle-Calédonie, à Wallis-et-Futuna, en Polynésie française ainsi qu'au Timor Leste, au Vanuatu et dans les 13 autres États insulaires du Pacifique.

Le Groupe AFD s'est par ailleurs doté d'une « stratégie régionale Océan Pacifique 2019-2023 » mettant en lumière les enjeux régionaux qui seront au centre de l'action du Groupe dans les cinq prochaines années : un « Océan résilient » afin d'accompagner la région dans sa lutte contre les effets du changement climatique, un « Océan solidaire » qui permettra de faciliter l'accès aux services de bases pour tous et notamment les populations les plus démunies, un « Océan d'avenir » dans l'accompagnement des secteurs de l'économie bleue, de l'économie verte ou encore du numérique et un « Océan en Commun » afin de favoriser l'intégration régionale des territoires français du Pacifique.

Co-Actionnaire historique de la BCI, l'AFD continue d'être un partenaire financier essentiel de la BCI.

> <https://www.afd.fr/fr/page-region-pays/nouvelle-caledonie>



© Marc Le Chélard

“ En 2021, l'AFD a accordé 14 mds FCFP de nouveaux financements pour accompagner la Nouvelle-Calédonie. ”

Le contrôle interne et la gestion des risques

Le contexte dans lequel évoluent les établissements financiers les conduit à mettre en œuvre une politique de gestion des risques toujours plus aboutie, à sécuriser toujours plus le traitement des opérations et des flux et à adapter en permanence leur organisation à ces contraintes. Les services de contrôle de la Banque veillent à ce que tous les risques soient correctement appréhendés et qu'ils restent compatibles tant avec les capacités financières de l'établissement qu'avec ses fonds propres.

1. ORGANISATION DU CONTRÔLE

Le système de contrôle interne de la BCI s'inscrit dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des dispositions du Code Monétaire et Financier, incluant notamment la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et des dispositions édictées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ainsi que par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les objectifs du système de contrôle interne de la BCI consistent à :

1. Développer une culture du risque et des contrôles parmi les collaborateurs de la Banque, notamment afin de prévenir le risque de fraude ;
2. Renforcer de manière continue l'efficacité et la qualité du fonctionnement de l'entreprise ;
3. Garantir la fiabilité de l'information notamment en matière comptable et financière ;
4. Assurer la sécurité des opérations conformément aux lois et aux règlements et aux instructions de la Direction Générale.

Afin de dissocier les fonctions opérationnelles des fonctions de contrôle et de se conformer à l'arrêté du

3 novembre 2014 modifié, le contrôle repose sur un premier niveau assuré au sein des entités opérationnelles, sur un deuxième niveau pris en charge par des services dédiés indépendants des unités qu'ils contrôlent et qui n'effectuent aucune opération commerciale, comptable ou financière et enfin sur un troisième niveau assuré par l'audit interne.

Les acteurs du contrôle permanent de deuxième niveau sont :

- **La Direction des Risques et de la Conformité**, rattachée au Directeur Général, dont les principales missions sont :
 - De concourir à la bonne gouvernance en matière de gestion des risques, notamment en contribuant à l'élaboration des politiques des risques et au dimensionnement de l'appétit aux risques ;
 - De veiller au bon niveau d'information de l'organe de surveillance, des dirigeants effectifs, des autorités de contrôles et de l'ensemble des collaborateurs (prévention) ;
 - D'assurer la mesure des risques (outils et indicateurs) ;
 - De s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs de maîtrise des risques au travers de la surveillance et des contrôles permanents des risques ;
- **La Direction Administrative et Financière**, en charge du contrôle financier.

La mise en œuvre de ces missions contribue au développement et à la sécurité des activités dont la maîtrise des risques relève, en premier niveau, de la responsabilité des directions opérationnelles. Celles-ci s'assurent de la bonne réalisation des contrôles entrant dans leur champ de responsabilité.

La stratégie de la BCI est d'intégrer la dimension de gestion des risques dans l'ensemble des décisions prises à tous les niveaux. Cela se traduit par une implication forte de la Direction Générale, qui est responsable du dispositif de contrôle interne, mais les premiers responsables et contrôleurs de ces risques demeurent bien évidemment les directions et services opérationnels de la Banque.

Ces derniers sont notamment chargés :

- de la conformité et de la maîtrise des activités placées sous leur responsabilité ;
- de la mise en œuvre des contrôles de premier niveau ;
- de l'établissement, la mise à jour et du respect des procédures liées à leur périmètre d'activité.

Intervient ensuite, le contrôle de niveau 2. À l'issue de leurs missions, les contrôleurs permanents de niveau 2 font part de leurs observations et indiquent, le cas échéant, aux hiérarchies compétentes, les éventuelles

actions correctrices nécessaires, dès lors que celles-ci n'ont pas déjà défini des plans d'action adéquats. Les préconisations du contrôle permanent de 2^e niveau, comme les recommandations émises par l'audit interne, font l'objet d'une mise en œuvre dans un délai apprécié en fonction du niveau de risque.

Il est régulièrement rendu compte, tant à la Direction Générale qu'au Conseil d'Administration, de l'état du dispositif de contrôle permanent et de l'état des risques de la BCI.

2. LES PRINCIPAUX RISQUES

L'activité de la Banque se concentrant pour l'essentiel sur l'octroi de prêts et de crédits et la collecte de ressources, la BCI est principalement exposée aux risques de crédits, de taux et de liquidité. Comme tout établissement, elle est également exposée aux risques opérationnels y compris au risque de non-conformité, au risque juridique et au risque portant sur la sécurité des systèmes d'informations et la continuité des activités.

Le risque de crédit et de contrepartie est encadré par la politique des risques de crédit. Elle fait l'objet de limites par contrepartie et par secteur. Un système délégataire adéquat, complété par un suivi des portefeuilles et un dispositif de surveillance, assure la maîtrise de ce risque.

Le risque de liquidité fait l'objet d'un encadrement rigoureux au sein de la Politique des Risques Financiers. Il repose notamment sur des indicateurs et la BCI veille au respect des ratios réglementaires applicables, y compris en anticipant les conséquences des évolutions réglementaires annoncées.

Le risque de taux est lié à l'activité d'intermédiation et de transformation. Il est encadré, tout comme le risque de liquidité, par la Politique des Risques Financiers et fait l'objet de limites spécifiques.

Le risque de change est encadré par des limites strictes. La parité franc CFP / euro n'est pas considéré comme présentant un risque. Elle ne fait l'objet d'aucune couverture compte tenu qu'elle est fixée par décret et inchangée depuis 1949.

Le risque opérationnel se définit comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique. Le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraudes interne et externe.

Le risque juridique résulte du risque de litige avec

Le contrôle interne et la gestion des risques

une contrepartie, provenant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à la Banque au titre de ses opérations.

Le risque de non-conformité se définit comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naîtrait du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières.

Enfin, le dispositif de **sécurité des systèmes d'information** vise à protéger la BCI des intrusions et des vols d'informations. Il fait l'objet de campagnes de tests, d'audits et de mesures préventives.

Dans le cas de la BCI et conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié, c'est le Conseil d'Administration qui approuve au cours de la séance où sont examinés les comptes et le rapport de gestion de l'exercice écoulé, les futures limites de risque fixées par les dirigeants effectifs. Au cours de cette même séance, il prend connaissance de la position de la Banque pour l'exercice écoulé par rapport aux plafonds qu'il avait approuvés. Une information intermédiaire sur le suivi des limites est donnée aux administrateurs dans le cours du deuxième semestre, lors de la présentation du rapport intermédiaire sur le contrôle interne.

2.1 LE RISQUE DE CRÉDIT SUR LA CLIENTÈLE

Ce risque se matérialise lorsque certains clients ne sont plus en mesure de faire face à leurs obligations à l'égard de la Banque. La maîtrise de ce risque découle de la capacité de la Banque à analyser de façon pertinente la situation financière des emprunteurs et la viabilité de leurs projets, et, bien entendu, de l'évolution de l'environnement économique.

Conformément à la politique de risques de crédit de la BCI, l'acceptabilité du risque repose en premier lieu sur la capacité de l'emprunteur à faire face à ses engagements. La prise de garanties est recherchée pour réduire le risque de perte en cas de défaillance de l'emprunteur mais elle ne peut pas constituer la seule justification de la prise de risque.

2.1.1 ORGANISATION

► La Direction de l'Exploitation Commerciale

Le contrôle est assuré en premier niveau par les conseillers de clientèle qui procèdent à un suivi permanent des engagements de leurs clients afin d'appréhender toute évolution de nature à dégrader la qualité de leur portefeuille.

Ce suivi s'effectue à partir d'outils de détection

avancée du risque, basés sur des critères externes et internes, notamment le fonctionnement des comptes (opérations soumises à autorisation, dépassements de limites, impayés, alertes juridiques). Ces indicateurs visent à permettre l'identification et la prise en charge d'un dossier potentiellement à risque, en amont de l'apparition d'impayés.

Ce premier niveau s'attache en outre à instruire les engagements nouveaux avec la prudence qui s'impose, dans le cadre d'un système de délégations unipersonnelles fondé sur des critères d'encours et de qualité de la contrepartie, mesurée par la notation interne.

► Le Service des Risques de Crédit

Le Service des Risques de Crédit, rattaché à la Direction des Risques et de la Conformité, émet un avis indépendant, circonstancié et spécifique sur les demandes de financement faites par des emprunteurs et sortant des délégations accordées à la Direction de l'Exploitation Commerciale.

Le service des risques de crédit procède également à des contrôles à posteriori sur des dossiers de prêts et de crédits afin de vérifier la bonne application de la politique des risques de crédit et du schéma délégataire.

Le Service des Risques de Crédit est, par ailleurs, chargé de produire mensuellement les états de surveillance et de contrôle des risques de crédits qui permettent de mesurer l'évolution de la qualité globale du portefeuille et de vérifier la bonne diversification de celui-ci par secteur économique mais aussi par filière ou par type de clientèle.

► Les Comités de suivi des Risques de Crédit

Le Service des Risques de Crédit rend régulièrement compte de ses travaux lors de Comités dédiés aux risques réunissant, autour de la Direction Générale, la Direction de l'Exploitation Commerciale, la Direction des Engagements, la Direction Administration Finances.

Le Comité des Comptes Ordinaires Débiteurs et des Retards Forts examine mensuellement, sur les encours jugés préoccupants, les déclassements en créances douteuses à opérer et décide des plans d'action et de la couverture des risques potentiels.

Le Comité Trimestriel des Provisions procède, à partir d'un certain seuil, à la revue des dossiers dépréciés, présentés par le responsable du Service Risques de Crédit, et valide le taux de provisionnement proposé.

Le Comité Watch List passe en revue la situation de

contreparties déterminée à partir de critères de notation et d'engagements, pour lesquelles une surveillance renforcée est exercée.

Le Comité Trimestriel des Risques de Crédit examine l'évolution et la répartition détaillée de l'encours douteux, l'évolution du coût du risque, des encours groupes et de l'exposition de la BCI sur les filières sensibles et non sensibles. Une présentation est également effectuée sur les promotions immobilières : suivi des principaux dossiers et évolution statistique. La notion de périmètre de groupe de contrepartie constitue également l'un des axes de ses analyses, conformément aux principes de « grappage » de la réglementation.

► La Direction des Engagements

Pôle Recouvrement amiable

Selon les procédures de la BCI, un déclassement en douteux entraîne le transfert du client au Pôle Recouvrement Amiable.

Exceptionnellement, il peut être décidé de conserver la relation au sein du portefeuille du conseiller de clientèle. Cette exception doit faire l'objet d'une note argumentée signée par le conseiller de clientèle et par le responsable concerné.

Le Service Contentieux

En cas d'échec ou de situation compromise, le dossier est transféré au Service Contentieux pour exécution des garanties ou prise de nouvelles garanties judiciaires.

Les encours douteux et les encours douteux compromis (i.e. contentieux) sont spécifiquement identifiés dans le système d'information de la Banque et comptabilisés distinctement des encours sains.

► Les limites globales par filières

Le dispositif se caractérise par les éléments suivants :

Définition d'un périmètre de filières sensibles

Une filière est qualifiée de sensible dès lors que le taux de provision sur encours bruts moyen des trois derniers exercices est supérieur à 5 %, ou si les perspectives de conjoncture économique justifient son maintien ou son entrée dans cette catégorie selon le principe de précaution. Une surveillance complémentaire est effectuée sur l'évolution du taux de douteux entre deux exercices.

Les filières qualifiées de sensibles sont suivies mensuellement et deux limites ont été fixées

- Limitation pour l'ensemble de ces filières à un plafond d'encours fixé à 30 % de l'ensemble des risques directs et

Le contrôle interne et la gestion des risques

de hors bilan portés par la Banque.

- Limitation globale des nouveaux octrois de prêts amortissables et crédits promoteurs sur ces filières de façon à se conformer à une tolérance de pertes anticipées liées à ces dossiers fixée pour l'exercice. Cette limite est déterminée en fonction des historiques de risque enregistrés par la Banque sur ces secteurs et validée par le Conseil d'Administration.

Les filières économiques considérées comme non sensibles, en raison des critères mentionnés supra, font également l'objet d'un encadrement par des limites reposant sur l'encours global.

► Les limites par contreparties

La réglementation en vigueur définit par ailleurs des limites prudentielles sur les grands risques, c'est à dire un montant au-delà duquel un établissement ne peut s'engager sur une contrepartie (clients ou groupe de clients ayant un lien juridique ou économique). Ce montant est fixé à 25 % des fonds propres de l'établissement. La BCI a pour sa part fait le choix de se fixer des limites très en deçà de ce seuil. Au 31 décembre 2021, aucune exposition sur un groupe de contreparties ne dépasse la limite interne de 14 %. La première exposition représente 9,35 % des fonds propres réglementaires de la Banque.

2.1.2 L'ENCOURS DOUTEUX ET CONTENTIEUX À LA BCI

Au 31 décembre 2021, la BCI enregistre un ratio d'encours douteux sur encours total brut de 4,64 % contre 3,82 % en 2020. Le taux de provisionnement est de 46,9 % contre 54,6 % au 31 décembre 2020.

2.2 LES RISQUES DE GESTION DE BILAN

2.2.1 LE RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité se définit comme l'incapacité à faire face, à tout moment, au remboursement de passifs exigibles et au financement de l'ensemble des actifs. Le maintien d'une liquidité suffisante demeure donc une nécessité primordiale pour les banques.

La mesure de ce risque est effectuée en comparant l'écoulement (ou amortissement) des emplois et celui des ressources, ce qui permet de mettre en évidence les décalages de montant à différentes échéances, constitutifs d'éventuelles impasses.

La Direction Administration et Finances effectue un suivi quotidien de la trésorerie et de la liquidité avec la production du tableau de suivi de la trésorerie et en calculant chaque jour le ratio de liquidité à court terme (LCR) défini par la

réglementation. Ces indicateurs sont transmis à la Direction Générale.

Ce ratio vise notamment à encadrer la gestion de la liquidité dans les banques, en faisant en sorte qu'une banque dispose d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (*HQLA*, *high quality liquid assets*) non grevés, sous forme d'encaisse ou d'autres actifs pouvant être convertis en liquidités sur des marchés privés sans perdre – ou en perdant très peu – de leur valeur pour couvrir ses besoins de liquidité, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires. L'encours de HQLA non grevés doit au moins permettre à la Banque de survivre jusqu'au 30^e jour du scénario de tensions, date à laquelle la direction de l'établissement et les responsables prudentiels auront dû décider des actions correctives appropriées à moins que le problème de la Banque n'ait déjà pu faire l'objet d'une résolution ordonnée.

Le seuil plancher de ce ratio est de 100 %. Au 31 décembre 2021, le LCR de la BCI s'élève à 191,6 %.

Un second ratio, contraignant depuis le 30 juin 2021, le NSFR (pour *Net Stable Funding Ratio*) vise le même objectif que le LCR mais sur une période de 1 an pour inciter les banques à rallonger leur refinancement. La limite réglementaire pour ce ratio est fixée à 100 %. Au 31/12/2021 le NSFR s'élève à 111,8 %.

2.2.2 LE RISQUE DE TAUX D'INTERÊT GLOBAL

L'évolution des taux fait courir au porteur d'une créance ou d'une dette à taux fixe ou variable un risque dit risque de taux d'intérêts. Il résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources. Il est donc primordial pour la Banque de disposer des outils nécessaires à la mesure de ce risque afin d'engager les actions correctrices visant à en contrôler les effets.

Le risque de taux structurel de la BCI est mesuré dans une logique de continuité de l'activité en intégrant l'évolution dynamique du bilan. Les actifs et les passifs sont analysés indépendamment sans affectation, a priori, des ressources aux emplois. L'échéancement des encours intègre le résultat des modélisations des comportements passés de la clientèle, complétés d'hypothèses à caractère conventionnel sur certains agrégats (principalement les dépôts à vue de la clientèle et les fonds propres).

Les impasses ainsi déterminées permettent de calculer la sensibilité de la position de la Banque à la variation des taux. Cette mesure vise à assurer la capacité de la BCI à supporter un choc de taux, sans impact significatif sur sa marge d'intérêt, qui serait au-delà des limites validées par le Conseil d'Administration, ni remise en cause des prévisions d'activité initiales.

Les bilans ALM (*Assets and Liabilities Management / Gestion Actif Passif*) sont établis trimestriellement après que les comptes de la période ont été arrêtés. Les hypothèses formées sur les caractéristiques de la production de crédits et de la collecte nouvelle sont ajustées de manière glissante en considération des faits observés sur la période et des orientations données par la Direction Générale.

Le risque de taux d'intérêt est mesuré trimestriellement à la BCI, au moyen d'un outil de modélisation des écoulements des principaux postes de son bilan, sur la base des quatre scénarios :

- une hausse des taux courts et longs de 100 points de base ;
- une baisse des taux courts et longs de 100 points de base ;
- une repentification : baisse des taux courts de 50 points de base simultanée à une hausse des taux longs de 50 points de base ;
- une dépentification : hausse des taux courts de 50 points de bases simultanée à une baisse des taux longs de 50 points de base.

Le risque est encadré par une double limite fixée par le Conseil d'Administration en août 2016 qui vise à ce l'un de ces scénarios n'induisse pas une perte de plus de 5 % sur 12 mois ou de 9 % sur 24 mois, de la MNI prévisionnelle. Ces limites ont été respectées au cours de l'exercice 2021.

2.3 LE RISQUE DE RÈGLEMENT, DE CHANGE ET LES RISQUES DE MARCHÉ

Bien que ces risques ne soient pas les principaux risques auxquels la BCI soit exposée compte tenu de son activité, un dispositif de surveillance et de limite est toutefois en vigueur.

2.3.1 LE RISQUE DE RÈGLEMENT

Un plafond interne, applicable à chacune des contreparties et aux groupes de contreparties bancaires auprès desquelles la BCI dispose d'avoirs, a été défini au regard d'un certain nombre de critères, notamment de taille et d'assise financière de l'entité analysée, ainsi que, mais dans une moindre mesure, du niveau de nos relations avec ces entités.

Les utilisations sont suivies en permanence par les opérateurs et contrôlées quotidiennement par la Direction Administration et Finances ; les limites sont fixées et revues autant que nécessaire et au moins une fois par an par le Conseil d'Administration.

2.3.2 LE RISQUE DE CHANGE

La BCI est potentiellement exposée au risque de change au travers, d'une part, de son activité de change

Le contrôle interne et la gestion des risques

manuel (du fait du décalage entre commandes de devises et écoulement de celles-ci auprès de la clientèle) et, d'autre part, de la collecte de dépôts libellés en devises auprès de sa clientèle.

Le plafond de risque retenu, qui donne lieu à surveillance quotidienne par la Direction Administration et Finance, correspond à la valeur maximale d'exposition à partir de laquelle nous serions tenus d'allouer à ce risque des fonds propres réglementaires. Ce plafond représente 2 % des fonds propres réglementaires, hors acquisition de 10 % du capital de BRED BANK FIJI pour laquelle le Conseil d'Administration d'août 2021 a validé de porter la limite globale à 5 % des fonds propres réglementaires.

À cette date, les positions nettes en devises de la Banque sont longues, c'est à dire caractérisées par un excédent des avoirs sur les dettes, dans toutes les devises. La limite globale, constituée de la somme des valeurs absolues des positions par devises s'inscrit dans la limite du plafond ci-dessus et y est demeurée tout au long de l'année.

2.3.3 LE RISQUE DE MARCHÉ

Les risques de marché naissent des fluctuations affectant les principaux paramètres de valorisation d'un portefeuille de négociation : taux d'intérêt, cours des devises, cotation des

titres, etc. Les risques de marché sont en général le pendant négatif d'actions intentionnelles fondées sur l'anticipation d'une évolution profitable pour l'établissement de ces mêmes paramètres.

La BCI ne s'expose pas à des risques de cette nature, les métiers hautement spécialisés qui les sous-tendent ne correspondant ni à sa vocation ni à son savoir-faire. Lorsqu'elle agit dans un cadre commercial et pour le compte de ses clients dans des opérations présentant intrinsèquement des risques de marché, la BCI s'oblige à faire appel à la salle des marchés de la BRED Banque populaire, de sorte que la position nette qui en résulte pour elle soit exactement compensée. La Banque se retrouve alors exclusivement face à un risque de contrepartie ou de crédit, qui naîtrait de la défaillance à l'échéance de son propre client quant à l'exécution du contrat.

2.4 LES RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel, défini par l'article 10 j de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié, est le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou à d'événements extérieurs, y compris le risque juridique.

Le mécanisme de prévention et de couverture des risques

de la BCI repose sur l'élaboration et la revue annuelle de la cartographie des risques opérationnels. Cette cartographie est une analyse prospective permettant d'identifier les différentes situations de risques opérationnels susceptibles d'impacter les activités de l'établissement.

La connaissance des risques et de leurs impacts au travers de la cotation est le prérequis pour mettre en place des plans d'actions adaptés dont l'objectif est de piloter les principaux risques afin de réduire la charge pour l'établissement.

L'objectif de la cotation est de favoriser une gestion des risques par priorisation par rapport à des risques récurrents et des risques majeurs.

Les contrôles de premier niveau et de deuxième niveau sont formalisés au sein d'un outil dédié qui permet d'enregistrer et de tracer les contrôles permanents et de piloter l'ensemble du dispositif (suivi, analyse des résultats, plans d'actions).

Lors des études de processus et des contrôles agences, les contrôles contradictoires réalisés en partie sur un échantillon contrôlé en premier niveau permettent de mesurer l'efficacité du dispositif de contrôle interne et le degré de maîtrise du risque.

À l'issue de ses missions de contrôles, le service des Risques Opérationnels formalise ses constats et préconisations dans un rapport remis aux responsables de l'entité concernée, à la Direction Générale et à l'Audit Interne.

Les résultats des travaux menés par ce service sont présentés trimestriellement dans le cadre du Comité des Risques Opérationnels.

Dans la conduite de son activité, la BCI dispose d'un référentiel central de procédures, de notes de service et de chartes et politiques très complet. Toutes les activités de la Banque ont été inventoriées et toutes font l'objet de procédures. La maille est très fine pour les activités qui constituent le cœur de notre métier : dépôts, crédits, guichet, risques, contrôles, reporting et sécurité opérationnelle (informatique, anti-intrusion, événements climatiques, etc.), gestion du personnel et habilitations. L'actualisation de ce dispositif oblige à un effort permanent de mise à jour et de formalisation de nouvelles procédures.

2.5 LES RISQUES DE NON CONFORMITÉ ET DE BLANCHIMENT ET FINANCEMENT DU TERRORISME

Le Pôle Conformité - Lutte Contre le Blanchiment et Financement du Terrorisme (LCB-FT) de la Direction des Risques et de la Conformité identifie, évalue et suit les

risques de non-conformité encourus par l'établissement, conseille et rend compte à la Direction Générale ainsi qu'à la Direction des Risques et de la Conformité.

À cette fin, le Pôle Conformité LCB-FT rend un avis de conformité avant le lancement d'un nouveau produit ou processus, assiste et conseille les collaborateurs de la Banque sur des problématiques portant sur la conformité bancaire, effectue des contrôles portant sur la mise en œuvre par les opérationnels impactés des évolutions législatives et réglementaires. Un Comité Nouveau Produit / nouveau processus a été instauré au 4^e trimestre 2019 afin de renforcer le dispositif existant et formaliser dans une fiche les avis des services supports et de contrôles concernés. Ce comité rassemble les membres du Comité de Direction et est présidé par le Directeur Général.

Le Pôle Conformité - Lutte Contre le Blanchiment et Financement du Terrorisme veille à la cohérence et à l'efficacité du contrôle, au respect de la réglementation en vigueur relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Le Pôle a notamment pour missions :

- La formation : la sélection des supports de formation LCB-FT, dispensée en e-learning et l'organisation de formations

- présentielles destinées notamment aux nouveaux entrants ;
- La surveillance, la détection, le renseignement des flux atypiques ainsi que la déclaration des transactions à TRACFIN ;
- Le contrôle du risque de non-conformité ainsi que le respect de la réglementation en vigueur.

Le contrôle des opérations atypiques de la BCI se fait au travers d'un logiciel qui couvre l'ensemble du processus de détection préventive du blanchiment d'argent permettant ainsi de contrôler les relations clients selon une typologie de risques. Les opérations atypiques ainsi détectées sont remontées sous forme d'alertes aux collaborateurs en charge de la relation commerciale. Le contrôle de premier niveau du traitement de ces alertes est effectué par des collaborateurs de la Direction de l'Exploitation Commerciale. Le Pôle Conformité LCB-FT effectue un contrôle de second niveau sur la qualité des réponses apportées ainsi que sur la complétude du traitement des alertes. Le Pôle Conformité LCB-FT dispose d'un environnement qui lui est dédié dans lequel sont insérés certains scénarios de profilage.

Le Comité Conformité, auquel siège la Direction générale, la Directrice des Risques et de la Conformité et les représentants des directions opérationnelles, se tient trimestriellement.

Le contrôle interne et la gestion des risques

2.6 LE PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS ET LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

La BCI a mis en place un Plan d'Urgence et de Poursuite des Activités (PUPA) c'est-à-dire, tel que le définit la réglementation bancaire: *«l'ensemble de mesures visant à assurer, selon divers scénarios de crises, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes de l'entreprise puis la reprise planifiée des activités et à limiter ses pertes».*

La réglementation demande également aux établissements financiers de s'assurer, d'une part que leur organisation et la disponibilité de leurs ressources humaines, immobilières, techniques et financières font l'objet d'une appréciation régulière au regard des risques liés à la continuité de l'activité et d'autre part, de s'assurer de la cohérence et de l'efficacité des plans de continuité de l'activité, dans le cadre d'un plan global.

Ceci implique de vérifier que les procédures de secours informatiques sont disponibles afin d'assurer la continuité de l'exploitation en cas de difficultés graves dans le fonctionnement des systèmes informatiques et que l'intégrité et la confidentialité des informations

sont préservées en toute circonstance. Ce contrôle de la sécurité des systèmes d'information est assuré par le **Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI)**.

Afin d'assurer sa continuité d'activité, la BCI dispose d'un PUPA couvrant plusieurs scénarios de sinistres détaillés ci-dessous :

- indisponibilité durable des locaux ;
- indisponibilité durable du système d'information ;
- indisponibilité durable des personnes.

Et, compte tenu de la récurrence des cyclones tropicaux dans la zone du Pacifique Sud, un scénario de crise spécifique à ce type de phénomène a également été formalisé.

3 niveaux ont été définis et retenus pour la poursuite de l'activité et l'ensemble des processus et activités de la BCI ont été catégorisés selon ces niveaux :

- Niveau 1, correspondant à la poursuite des activités composant le noyau prioritaire, sous 4 h,
- Niveau 2, correspondant à la poursuite des activités secondaires sous 2 à 5 jours ouvrés,
- Niveau 3, correspondant à la poursuite des autres activités sous une semaine, voire plus.

Les personnes disposant des savoir-faire pour réaliser chaque activité prioritaire sont identifiées. Le cas échéant des procédures dégradées sont formalisées quand un fonctionnement en mode non nominal de l'activité est acceptable.

En cas de crise, l'information remonte par voie hiérarchique et la Direction Générale convoque la cellule de crise qui décide alors d'activer ou non le PUPA. Suivant la nature de la crise, la cellule de crise se réunit a minima une fois par jour pour faire un point de situation et anticiper les actions à venir que ce soit en interne pour l'organisation de l'activité ou en externe (relation avec prestataires, communication).

En cas d'indisponibilité des locaux, le personnel devant effectuer des opérations prioritaires est redéployé au sein de notre réseau d'agence ou est mis en télétravail.

En cas d'indisponibilité du système d'information, la BCI bascule sur son site de secours informatique.

En cas d'indisponibilité durable des personnes, un pilotage des activités prioritaires en manque de personnel est effectué quotidiennement au travers d'un tableau de bord et des moyens exceptionnels sont alors alloués pour assurer la continuité (redéploiement d'agents sur d'autres activités, priorisation des tâches, etc.).

Concernant le scénario d'indisponibilité du système d'information, plusieurs tests de bascule informatique sont réalisés annuellement permettant de s'assurer de la capacité à basculer sur le site de secours informatique. Les groupes électrogènes alimentant notamment les salles informatiques font également l'objet de tests.

Au cours de l'exercice 2021, le PUPA cyclone a été déclenché à plusieurs reprises. Le bilan du déclenchement de ces PCA «Cyclone» est positif. Les procédures sont correctement appliquées, les consignes de sécurité, d'arrêt et de reprise des activités sont efficaces et opérationnelles.

Le PUPA Pandémie a été déclenché à deux reprises, en mars 2021 et septembre 2021.

Il n'existe pas, au 31 décembre 2021, de fait exceptionnel ni de litige susceptible d'affecter de façon significative les résultats et la situation financière de la Banque dont les conséquences, telles qu'estimées par la Banque, n'auraient pas été prises en compte. Les actions en responsabilité engagées contre la Banque sont identifiées et provisionnées à hauteur du risque estimé.





Objectif 4.
Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.

L'éducation est présentée par l'ONU comme la clé de voûte de la réalisation des autres objectifs de développement durable. Elle permet de sortir de la pauvreté, de réduire les inégalités et d'instaurer un climat de paix et de tolérance dans chaque société.



Objectif 10.
Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.
« Les inégalités fondées sur les revenus, le sexe, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, la race, la classe, l'origine ethnique, la religion et les inégalités de chance (qui sont notamment associées à des possibilités de scolarisation moindre) persistent à travers le monde, dans les pays et d'un pays à l'autre. Les inégalités constituent une menace pour le développement économique et social.



Elles sont préjudiciables à la réduction de la pauvreté et sapent le sentiment, l'accomplissement et l'estime de soi des individus. Une telle situation risque de favoriser le crime, les maladies et la dégradation de l'environnement ».



La Banque a créé en 2020 sa **Fondation d'Entreprise BCI pour l'égalité des chances**. Cette Fondation a pour but d'offrir la possibilité aux jeunes calédoniens les plus méritants de suivre **un cursus d'excellence en Métropole**, pour ensuite revenir et aider à la construction de la Nouvelle-Calédonie de demain, à travers son programme PAESE: Programme d'Accompagnement aux Études Supérieures d'Excellence.

Ce parcours inédit a été construit spécialement pour nos candidats: **des talents calédoniens, futurs acteurs du pays de demain**. En 2021, la Banque a investi 18 millions FCFP dans la Fondation d'entreprise BCI pour l'égalité des chances.

Dans le cadre de la première promotion, quatre lauréates ont

bénéficié de ce programme prenant en charge des frais de déplacement, les frais relatifs aux entretiens et aux inscriptions aux concours, les frais de scolarité et d'installation. Au-delà de ces avantages pécuniaires, permettant à tous de poursuivre des études supérieures malgré leur coût parfois élevé, la Fondation propose également **des offres de stage et d'alternance dans le réseau BCI/BRED** et la participation à des ateliers de coaching.

Pour accompagner au mieux ses candidats, puis ses lauréats, la Fondation d'Entreprise BCI a conclu un partenariat avec la CCI, figure de proue de la formation et du développement des compétences en Nouvelle-Calédonie. Ce partenariat dénommé **TALENTIS** met en place au profit des candidats et des étudiants soutenus par la Fondation des ateliers et coachings individuels pour identifier leurs forces et leurs axes d'amélioration, tout en développant leurs compétences personnelles.

Le rapport général des Commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2021

OCEA NOUVELLE-CALÉDONIE

Le Forum du Centre
30 route de la Baie-des-Dames
BP 73 - 98845 Nouméa Cedex

KPMG AUDIT

Immeuble Koneva - 3 rue Ernest-Massoubre
Baie de l'Orphelinat
BP 2232 - 98846 Nouméa Cedex

COMMISSAIRES AUX COMPTES, MEMBRES DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE NOUMÉA

BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT SAEM

Siège social : 54, avenue de la Victoire - 98000 Nouméa
Capital social : 15 000 000 000 FCFP

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Banque Calédonienne d'Investissement SAEM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel françaises telles qu'applicables en Nouvelle-Calédonie; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français tels qu'applicables en Nouvelle-Calédonie, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note des états financiers qui expose :

- les effets de la crise Covid-19 sur le risque de crédit ;
- les changements de réglementations intervenus sur l'exercice et dont les impacts sont décrits dans les notes relatives aux postes qu'ils affectent.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

ESTIMATIONS COMPTABLES :

Votre société constate des dépréciations ainsi qu'une provision pour risque afin de couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, selon les modalités décrites dans les notes de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et des provisions spécifiques et avons procédé sur ces bases, ainsi que par sondages, à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel françaises telles qu'applicables en Nouvelle-Calédonie, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôle ont été mentionnées dans le rapport de gestion.

Nouméa, le 5 avril 2022
Les commissaires aux comptes,

OCEA NOUVELLE-CALÉDONIE
Serge Benedetto
Associé

KPMG Audit
Jacques Le Maître
Associé

LES COMPTES ANNUELS PUBLIABLES AU 31 DÉCEMBRE 2021

ACTIF

en milliers FCFP

Notes	31/12/2021	31/12/2020
Opérations de trésorerie et interbancaires	79 749 086	57 859 667
Caisse, banques centrales, C.C.P	55 378 951	30 668 336
2.1 Créances sur les Établissements de Crédit	24 370 135	27 191 332
- À vue	11 696 437	14 090 555
- À terme	12 673 697	13 100 777
2.2 Créances sur la clientèle	324 190 898	302 152 597
Créances commerciales	505 133	441 581
Autres concours à la clientèle	316 754 297	295 047 270
Comptes ordinaires débiteurs	6 931 468	6 663 747
Opérations sur titres	5 803 420	6 037 732
2.3.1 Obligations et autres titres à revenu fixe	5 803 420	6 037 732
2.3.2 Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Valeurs immobilisées	4 861 136	3 390 549
2.4 Prêts participatifs	21 141	21 035
2.5 Participations et autres titres détenus à long terme	1 204 885	345 737
2.6 Parts dans les entreprises liées	247 892	241 606
2.7 Immobilisations incorporelles	292 697	213 247
2.8 Immobilisations corporelles	3 094 522	2 568 923
2.9 Créances douteuses	-	-
Comptes de tiers et divers	6 076 676	7 786 102
2.9.1 Autres actifs	3 420 824	5 415 311
2.10.1 Comptes de régularisation	2 655 853	2 370 791
TOTAL ACTIF	420 681 216	377 226 648

PASSIF

en milliers FCFP

Notes	31/12/2021	31/12/2020
Opérations de trésorerie et interbancaires	84 289 742	57 842 934
2.1 Dettes envers les établissements de crédit	84 289 742	57 842 934
- À vue	3 493 343	3 968 690
- À terme	80 796 399	53 874 244
2.2 Comptes créditeurs de la clientèle	258 005 149	236 953 144
Comptes d'épargne	28 264 585	27 656 518
- À vue	28 264 585	27 656 518
Autres dettes	229 740 564	209 296 626
- À vue	156 370 583	135 876 292
- À terme	73 369 981	73 420 334
2.3.3 Dettes représentées par un titre	25 503 428	32 914 664
Titres de créances négociables	25 503 428	32 914 664
Comptes de tiers et divers	9 033 008	7 699 367
2.9.2 Autres passifs	3 560 333	2 614 681
2.10.2 Comptes de régularisation	5 472 675	5 084 686
Provisions et dettes subordonnées	7 741 544	7 952 563
2.11 Provisions pour risques et charges	2 220 837	2 431 856
2.12 Fonds pour risques bancaires généraux	5 520 707	5 520 707
2.13 Capitaux propres hors FRBG	36 108 344	33 863 975
Capital souscrit versé	15 000 000	15 000 000
Réserves	18 582 975	16 987 647
Report à nouveau débiteur	-	-
Résultat de l'exercice	2 525 369	1 876 328
TOTAL PASSIF	420 681 216	377 226 648

LES COMPTES ANNUELS PUBLIABLES AU 31 DÉCEMBRE 2021

ENGAGEMENTS REÇUS

en milliers FCFP

Notes	31/12/2021	31/12/2020
3.1.1 Engagements de financement	2 386 635	7 756 563
Engagements reçus d'établissements de crédit	2 386 635	7 756 563
3.2.1 Engagements de garantie	2 230 721	2 424 690
Engagements reçus d'établissements de crédit	2 230 721	2 424 690
3.3 Autres engagements reçus	12 324 582	10 132 153
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	12 324 582	10 132 153
Engagements reçus de la clientèle	-	-
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	16 941 937	20 313 406

ENGAGEMENTS DONNÉS

en milliers FCFP

Notes	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de financement	30 910 638	31 297 742
3.1.2 Engagements en faveur de la clientèle	30 910 638	31 297 742
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements de garantie	10 112 398	9 693 579
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	183 285	964 305
3.2.2 Engagements d'ordre de la clientèle	9 753 883	8 477 146
Engagements donnés sur clientèle douteuse	175 230	252 128
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	41 023 036	40 991 321

COMPTE DE RÉSULTAT

en milliers FCFP

Notes	31/12/2021	31/12/2020
4.1 Intérêts et produits assimilés	8 947 607	9 050 947
Sur opérations avec les établissements de crédit	11 459	23 613
Sur opérations avec la clientèle	8 936 148	9 027 334
4.2 Intérêts et charges assimilées	- 1 823 453	- 2 354 143
Sur opérations avec les établissements de crédit	- 508 755	- 615 932
Sur opérations avec la clientèle	- 909 930	- 1 200 081
Sur dettes représentées par des titres	- 404 054	- 537 207
Autres intérêts et charges assimilées	- 714	- 922
4.3 Revenus des titres à revenu variable	82 329	75 080
4.4 Commissions (Produits)	4 964 248	4 748 178
4.5 Commissions (Charges)	- 1 241 349	- 1 121 284
4.6 Gains sur opérations de portefeuille de négociation	342 517	405 701
Solde (bénéfice) des opérations de change	342 517	405 701
4.7 Gains sur opérations de portefeuille de placement et assimilés	-	-
Solde (bénéfice) des opérations sur titres en portefeuille	-	-
4.8 Autres produits et charges d'exploitation bancaire	158 732	89 879
4.8.1 Autres produits d'exploitation bancaire	215 057	160 503
4.8.2 Autres charges d'exploitation bancaire	- 56 325	- 70 624
Produit Net Bancaire	11 430 631	10 894 358
4.9 Charges générales d'exploitation	- 5 370 772	- 5 237 730
4.9.1 Frais de personnel	- 3 771 611	- 3 701 893
4.9.2 Autres frais administratifs	- 1 560 803	- 1 493 861
4.9.3 Impôts et taxes	- 38 357	- 41 976
4.10 Dotations aux amortissements et dépréciations	- 342 067	- 322 070
Résultat brut d'exploitation	5 717 792	5 334 557
4.11 Coût du Risque	- 1 099 395	- 1 498 013
Résultat d'Exploitation	4 618 397	3 836 544
4.12 Gains ou pertes sur actifs immobilisés	- 8 869	- 65 167
Résultat courant avant impôts	4 609 528	3 771 377
4.13 Résultat exceptionnel	41 557	38 933
Résultat avant FRBG et impôts	4 651 086	3 810 310
2.12 Dotations / Reprises de FRBG et provisions règlementées	-	-
4.14 Impôts sur les bénéfices	- 2 125 717	- 1 933 982
RÉSULTAT NET	2 525 369	1 876 328

Assemblée Générale Ordinaire

du 21 avril 2022

RÉSOLUTION N° 1

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2021

L'Assemblée Générale de la Banque Calédonienne d'Investissement, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, réunie le 21 avril 2022,

- après avoir pris connaissance du rapport sur les comptes annuels, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe qui lui ont été présentés par le Directeur Général et du Président du Conseil d'Administration,
- après avoir entendu le rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux Comptes, OCEA NOUVELLE-CALÉDONIE, représenté par Monsieur Serge BENEDETTO et KPMG Audit représenté par Monsieur Jacques LE MAITRE,

1. Approuve les comptes qui lui ont été remis,
2. Fait siens tous actes et opérations effectués au cours de l'exercice et donne quitus à son Conseil d'Administration de sa gestion de l'exercice 2021.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

RÉSOLUTION N° 2

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021 ET MISE EN DISTRIBUTION DU DIVIDENDE

L'Assemblée Générale de la Banque Calédonienne d'Investissement, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, réunie le 21 avril 2022, approuve, après avoir constaté que les comptes de l'exercice 2021 se soldent par un bénéfice net de 2 525 369 061 FCFP, la proposition du Conseil d'Administration de distribuer 750 000 000 FCFP, et d'affecter le solde, soit 1 775 369 061 FCFP en « autres réserves ».

Le montant des dividendes ayant été arrêté à 750 000 000 FCFP, l'assemblée constate que le dividende brut s'établit pour les trois actionnaires, ainsi qu'il suit :

- pour la Nouvelle-Calédonie à 375 000 000 FCFP ;
- pour la COFIBRED à 374 250 000 FCFP ;
- pour l'Agence française de développement à 750 000 FCFP.

Ces dividendes seront pour leur montant net, soit après déduction de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières dû du fait de cette distribution mis en paiement à partir du 15 juin 2022 et au plus tard le 30 juin 2022.

RÉSOLUTION N° 3

AVIS CONSULTATIF SUR LA RÉMUNÉRATION VERSÉE EN 2021 AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES VISÉES À L'ARTICLE L.225-115 4° DU CODE DU COMMERCE

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Calédonienne d'Investissement, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, réunie le 21 avril 2022, connaissance prise du rapport du Conseil, consultée en application de l'article L.225-115 4° du Code du Commerce, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures d'un montant de 184 084 149 FCFP versées durant l'exercice 2021 aux personnes mentionnées à l'article L.225-115 4° du Code du Commerce.

PROJET DE RÉSOLUTION N° 4

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISÉS AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Calédonienne d'Investissement, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, réunie le 21 avril 2022, prend acte du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés visés aux articles L.225-38 et suivants de Code de Commerce et relève l'absence de conventions et d'engagements.

PROJET DE RÉSOLUTION N° 5

POUVOIRS POUR FORMALITÉS

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Calédonienne d'Investissement donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Ordinaire pour effectuer toutes formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur relatifs à l'ensemble des résolutions qui précèdent partout où besoin sera.

CADRE GÉNÉRAL

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

En 2021, la pandémie de Covid-19 a continué de mettre à mal les pays du monde entier. Elle a notamment provoqué la saturation des systèmes de santé, conduit à des mesures de confinement généralisées et des fermetures d'écoles. Elle a également perturbé les approvisionnements alimentaires et les flux de marchandises et de matières premières. Elle a provoqué des pertes de revenus. Les populations les plus vulnérables ont été les plus affectées.

La Nouvelle-Calédonie qui, au prix d'un isolement assez rigoureux, avait été quasiment exempte de Covid depuis le début de la crise sanitaire, sauf au cours de deux brefs épisodes (mars 2020 et mars 2021), a été rattrapée par la pandémie le 6 septembre 2021. Un confinement strict a immédiatement été déclenché. Au cours des six semaines qu'il a duré, plus de douze mille cas positifs ont été recensés sur le Territoire et surtout 280 décès liés au coronavirus ont été déplorés. À l'issue de cette période, une partie des mesures visant à contrer l'épidémie ont été très progressivement levées et adaptées à la situation générale.

Durant les deux années qui viennent de s'écouler, l'État a mis en place d'importantes mesures de soutien à l'économie et aux ménages, que ce soit au travers du mécanisme des Prêts Garantis par l'État octroyés par les banques ou que ce soit sous forme d'aides financières aux entreprises. L'État a aussi accordé des aides matérielles (vaccins notamment), financières et des prêts à la Nouvelle-Calédonie. Celle-ci a ainsi pu mettre en œuvre des mesures

sanitaires pour protéger la population et accorder des aides aux entreprises dans le cadre du chômage partiel. Les autres collectivités ont également apporté leur aide, à leur échelle.

L'ensemble de ces mesures ont permis de sérieusement atténuer les impacts économiques et sanitaires de la Covid, sur une économie déjà fragile.

La Banque a continué de prendre en compte les effets de la crise de la Covid-19 sur le risque de crédit. Elle a poursuivi sa politique de dépréciation complémentaire sur les créances douteuses et contentieuses au regard de l'aggravation des difficultés à recouvrer celles-ci. La dépréciation complémentaire pratiquée en 2021 s'élève à 209 millions FCFP et s'ajoute aux 419 millions FCFP constatés en 2020. Elle a également complété la provision pour risques, ayant pour assiette les clients sains faisant partie de secteurs particulièrement touchés par la Covid et dont les difficultés ont pu être masquées par les mesures mises en place par les pouvoirs publics et les établissements financiers évoqués ci-dessus mais aussi le chômage partiel ou encore les différés de paiement de cotisation sociales et d'impôts. Ce complément de provision s'élève à 127 millions FCFP et s'ajoute aux 525 millions FCFP enregistrés en 2020. Ces provisions qui concernent les secteurs d'activités récréatives, des loisirs, de l'hébergement, de la restauration, de l'hôtellerie et du transport aérien, sont enregistrées au passif en Provisions pour Risques et Charges.

Deux changements de réglementation ont été pris en compte au cours de l'exercice. Ils impactent le déclassement des créances et leurs dépréciations. Le premier est l'allongement du délai de 15 à 90 jours durant lequel un client doit être maintenu douteux après qu'il a régularisé sa situation. Le second découle de l'application de la réglementation dite « *forbearance* » qui maintient en douteux, pour à minima 12 mois, les clients ayant présentés des difficultés financières, auxquels une restructuration de leurs encours ou une concession a été accordée, quand bien même ils auraient également régularisé leur situation. Les effets de ces changements sont décrits dans les notes relatives aux postes qu'ils affectent.

ÉVÉNEMENTS POST-CLOTURE

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022, qui constitue une catastrophe pour l'Ukraine et les Ukrainiens, produit également des effets à l'échelle mondiale. Elle affecte les approvisionnements et les échanges mondiaux, et elle entraîne une augmentation des prix des produits alimentaires et des matières premières. Cette situation n'influera pas sur les comptes de l'exercice 2021 mais, suivant ses développements et sa durée, elle pourrait affecter l'exercice 2022.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes annuels de la Banque Calédonienne d'Investissement clos le 31 décembre 2021 ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable applicable aux établissements de crédit, aux instructions de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolutions, aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable, aux règlements du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière, au règlement n°2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables et dans le respect des principes comptables généralement admis.

Toutefois, la Banque déroge aux principes ci-dessus dans les 2 cas suivants :

- la Banque n'a pas mis en œuvre l'avis 2006-02 du Conseil National de la Comptabilité qui prévoit que les engagements aux conséquences défavorables pour les établissements de crédit habilités à recevoir des dépôts d'épargne-logement et à consentir des prêts d'épargne logement doivent être provisionnés à chaque arrêté, ces engagements étant relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. La mise en œuvre de l'épargne logement en Nouvelle-Calédonie qui ne remonte qu'à septembre 2002 et la faiblesse du nombre d'opérations d'épargne ou de crédit, ne permettent pas à la Banque de disposer d'échantillons mathématiques suffisants pour estimer les comportements futurs d'épargne et de crédit, et par là même, les conséquences défavorables qui pourraient en résulter. Compte tenu du volume restreint des dépôts d'épargne, les engagements qui pourraient en résulter ne pourraient être que faibles.

- La Banque a mis en œuvre au 1^{er} janvier 2010, l'avis 2009-05 du Conseil National de la Comptabilité relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours, mais elle enregistre au passif en produits constatés d'avance, les commissions à étaler, au lieu de les enregistrer en diminution des créances.

Les textes adoptés par l'Autorité des Normes Comptables et d'application obligatoire en 2021 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes individuels de l'Établissement. Tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets de dépréciations, d'amortissements et de corrections de valeur.

Tous les montants sont exprimés en milliers de Francs CFP (sauf mention contraire).

Pour mémoire, la parité Franc CFP / Euro est fixe et s'établit comme suit :

1 000 francs CFP = 8,38 euros.

ACTIF

1.1 CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur la clientèle figurent au bilan pour leur montant net de dépréciations.

Elles comprennent les créances commerciales, les autres concours à la clientèle qui totalisent les crédits de trésorerie, les crédits à l'exportation, les crédits à l'habitat, les crédits d'équipement et les valeurs en cours d'imputation, ainsi que les comptes débiteurs de la clientèle.

Elles sont inscrites au bilan pour le montant du principal restant dû et non exigible à la date de clôture.

Les intérêts courus non échus sur opérations avec la clientèle ainsi que les intérêts capitalisés du fait des périodes de différé sont intégrés aux créances auxquelles ils sont rattachés.

La Banque utilise pour l'évaluation de ses créances deux indicateurs : la cotation IEOM et un système interne d'évaluation de la relation commerciale à 12 niveaux classés de A à L.

La segmentation des encours retenue par l'établissement est la suivante :

Outre la segmentation des crédits par durée restante à courir, la Banque a retenu l'approche suivante en matière de ségrégation des crédits :

- par grand type de contrepartie (particuliers, professionnels, entreprises, secteur public) ;
- pour les entreprises et professionnels, par secteur d'activité économique ; les secteurs suivants ont été retenus : Développement rural, Pêche, Artisanat / Industrie, Hôtellerie / Tourisme, Services / Commerce, Crédits sécheresse, Prêts en devises, et Autres crédits court terme.

Compte tenu de son poids pour l'établissement, le secteur de l'immobilier est présenté toutes contreparties confondues.

La Banque opère l'intégralité de son activité de crédit en Nouvelle-Calédonie. La présentation par secteur

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

géographique à l'intérieur de la Nouvelle-Calédonie n'est pas jugée être un indicateur critique.

1.2 CRÉANCES DOUTEUSES ET DÉPRÉCIATIONS

Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un engagement au moins présente un risque de crédit avéré. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

Le déclassement en encours douteux s'opère en particulier systématiquement lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins en harmonisation avec les événements de défaut conformément à la réglementation applicable au 31 décembre 2021.

La mise en place d'une concession à un débiteur présentant des signes probables de difficulté financière ou la diminution de plus de 1 % de la valeur actualisée des cash-flows d'une créance a pour conséquence d'identifier cette créance comme étant en situation de « *forbearance* ». Ceci conduit également à son déclassement en douteux et par contagion au déclassement du client.

Au sein de l'encours douteux, les créances douteuses compromises sont les créances pour lesquelles aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. Sont en particulier identifiées comme telles, les créances déchues

de leur terme et les créances qui sont douteuses depuis plus d'un an à l'exception de celles pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées ou assorties de garanties permettant leur recouvrement.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

Les créances douteuses sont réinscrites en encours sain à l'issue d'une période de probation de 90 jours pendant laquelle les règlements ont repris de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

Les créances déclassées identifiées « *forbearance* » restent quant à elles en défaut pendant une période probatoire de 12 mois puis sont reclassées en encours sain en conservant leur identification « *forbearance* » pendant une période d'observation de 24 mois au cours desquels elles restent placées sous surveillance. Les incidents survenant pendant l'une des deux périodes auront pour effet de prolonger d'autant la période concernée et le maintien ou le retour du client en statut douteux selon la typologie de l'incident. À l'issue de la période d'observation la qualification du contrat en « *forbearance* » est levée.

Les intérêts sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire, jusqu'au prononcé

de la déchéance du terme. Lorsqu'ils sont impayés, ils sont intégralement dépréciés. Les mouvements sur la dépréciation pour intérêts des créances douteuses amortissables sont portés en correction des produits d'exploitation bancaire constatés. En l'absence d'information sur l'encaissement des intérêts des crédits non amortissables, les dépréciations constituées sur ces intérêts ne sont pas retraitées.

Les créances d'un montant inférieur à 15 millions de FCFP font l'objet d'une dépréciation établie sur la base d'une modélisation des défaillances observées par le passé sur des groupes de créances homogènes. Les créances d'un montant supérieur ou égal à 15 millions FCFP font l'objet d'une analyse et d'une estimation individuelle des perspectives de recouvrement. Les dépréciations ainsi déterminées font l'objet d'une actualisation au taux du crédit. L'effet de désactualisation constaté sur les exercices suivants reste imputé sous la rubrique coût du risque.

Ces dépréciations sont inscrites directement en diminution de l'actif.

Les remboursements d'arriérés sont imputés prioritairement sur les échéances les plus anciennes, d'abord sur les pénalités de retard, puis sur les intérêts et enfin sur le capital.

1.3 OPÉRATIONS SUR TITRES

Le portefeuille Titres suit les règles d'évaluation du règlement 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables.

1.4 TITRES DE PARTICIPATION, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

Les titres de participation sont enregistrés au coût d'acquisition.

Une dépréciation est constatée, au prorata des titres détenus, sur la base des fonds propres connus, lorsque celle-ci est inférieure à la valeur d'acquisition. Lorsque les résultats de l'exploitation sont déficitaires de manière récurrente ou en l'absence de visibilité consécutive à l'absence de transmission des documents comptables, une dépréciation est constatée par prudence à hauteur de 100 % de la valeur d'acquisition de la participation.

► Sont classés en titres de participation, les titres dont la détention durable est estimée utile à la Banque en raison de son activité.

► Sont classés en autres titres détenus à long terme, les titres de sociétés participant directement au développement économique de la Nouvelle-Calédonie.

1.5 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels acquis par l'entreprise sont enregistrés à leur valeur d'acquisition.

Ils sont amortis sur leur durée probable d'utilisation selon le mode linéaire à partir de leur date de mise en service, soit :

- Logiciels micro-informatiques 1 à 3 ans
- Logiciels bancaires 1 à 5 ans

Les coûts de développement interne générés par la mise en œuvre de projets d'ampleur sont inclus dans le coût des logiciels concernés.

Les autres coûts de développement supportés par la société sont comptabilisés directement en charges.

1.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, à l'exception des constructions et des terrains acquis initialement par la SICNC, conservés par la BCI lors de la scission, et qui ont fait l'objet d'une réévaluation libre le 31 décembre 1987.

Elles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation selon le mode linéaire exclusivement.

Les durées probables d'utilisation ont été estimées à :

- Constructions :
 - Façades destructibles 30 ans
 - Fondations et ossatures 50 ans
 - Couverture 25 ans
 - Ravalement et étanchéité 10 ans
 - Equipements techniques 10 ans
 - Agencements intérieurs 10 ans
- Matériel, mobilier, et agencements de 4 à 10 ans
- Matériel informatique de 3 à 7 ans
- Véhicules 5 ans

Sont également classées en immobilisations corporelles, les participations majoritaires dans des sociétés civiles immobilières ainsi que les avances en comptes courants qui

ont été faites à ces sociétés, pour financer la construction de locaux d'exploitation. Elles ne font l'objet d'aucun amortissement. Lorsque leur résultat est déficitaire, il fait l'objet d'une dépréciation des titres et créances rattachées. Cette dépréciation est assimilable à un amortissement.

1.7 INTÉRÊTS COURUS NON ÉCHUS SUR OPÉRATIONS INTERBANCAIRES

Les intérêts courus non échus sur opérations interbancaires figurent dans le poste d'actif à raison duquel ils sont dus.

PASSIF

1.8 DETTES À VUE ET À TERME

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne ordinaires et autres dettes pour la clientèle.

Est incluse, dans les dettes envers les établissements de crédit, la mobilisation de fonds par voie de réescompte auprès de l'Institut d'Émission d'Outre-Mer.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.9 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont constituées exclusivement par des titres de créances négociables avec ou sans sûretés.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en compte de dettes rattachées, en contrepartie du compte de résultat et figurent sous la rubrique « Titres de créances négociables ».

1.10 PROVISIONS

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code Monétaire et Financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 du même code, dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

Elles comprennent notamment :

- Les provisions pour charges de retraite et primes de fidélité du personnel ;
- Les provisions pour promesses de rétrocession de crédit d'impôts ou d'abandon de créances consenties dans le cadre d'opérations visées à l'article Lp 45 ter 1 et suivants du Code des impôts de Nouvelle-Calédonie.

Le calcul des droits à indemnité de départ à la retraite et des droits à prime de fidélité, acquis par les salariés au titre des années de présence dans la Banque, prend en compte les probabilités de réalisation de ces droits.

Les charges de retraite sont supportées par les caisses et les organismes auprès desquels la Banque et ses salariés cotisent.

Ce poste recouvre également les provisions destinées à couvrir les risques et charges liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du Code Monétaire et Financier et des opérations connexes définies à l'article

L311-2 de ce même code, que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, dont la réalisation est incertaine et notamment :

- le risque probable de mise en jeu d'engagements par signature ;
- le risque de défaillance des créances saines appartenant à des secteurs touchés par la crise sanitaire ;
- la provision pour litiges clients.

1.11 FONDOS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Doté ou repris conformément au règlement 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables, le fonds pour risques bancaires généraux est destiné à faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais relevant de l'activité bancaire.

ENGAGEMENTS (HORS-BILAN)

1.12. ENGAGEMENTS DE HORS-BILAN

Sont considérés comme engagements, tous droits et obligations dont les effets sur le montant ou la composition du patrimoine de la Banque sont subordonnés à la réalisation de conditions (cautions ou avals) ou d'opérations ultérieures (autorisations de crédit). Seuls les engagements qui ont un caractère d'irrévocabilité sont enregistrés au hors bilan.

COMPTE DE RÉSULTAT

1.13. PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les produits et les charges d'exploitation sont comptabilisés selon le principe d'indépendance des exercices. Les

commissions sont comptabilisées selon le critère de la date d'exigibilité, d'encaissement ou de paiement.

1.14. OPÉRATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises sont constituées :

- des emprunts souscrits par la BCI auprès d'établissements financiers ;
- du montant des avoirs des clients logés dans ses livres, sous forme de dépôts à vue ou à terme ;
- du montant des avoirs de la BCI logés dans les livres des correspondants étrangers, sous forme de dépôts à vue ou à terme ;
- des encaisses destinées aux opérations de change manuel ;
- des titres de créances négociables émis en devises ;
- des titres de participations acquis en devises.

Toutes ces transactions font l'objet d'une réévaluation mensuelle aux cours de clôture et d'un enregistrement au compte de résultat.

1.15. IMPÔTS DIFFÉRÉS

La Banque comptabilise un impôt différé pour étaler les crédits d'impôt des Prêts à Taux Zéro sur la durée de vie de ces prêts.

1.16. PRIME D'INTÉRESSEMENT

La prime d'intéressement due au personnel est constatée à la clôture de l'exercice en créditeurs divers. Son montant a été fixé en application de l'accord signé en 2020 pour les exercices 2020 à 2022 inclus.

NOTE 2 - OBSERVATIONS SUR L'ACTIF ET LE PASSIF

2.1 Opérations avec les établissements de crédit

Les échéances des créances et des dettes avec les établissements de crédit s'analysent de la manière suivante :

en milliers FCFP	CRÉANCES		DETTES	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
De 0 à 3 mois	24 326 564	27 143 674	7 229 859	8 054 499
De 3 à 12 mois	-	-	13 396 387 620	16 045 665
De 1 à 5 ans	-	-	54 222 416	31 679 208
Plus de 5 ans	18 896 562	19 548	9 284 585	1 899 711
Créances et dettes rattachées	24 674	28 110	156 495	163 852
TOTAL	24 370 135	27 191 332	84 289 742	57 842 934

Parmi les opérations ci-dessus, les refinancements obtenus auprès de l'Institut d'Emission d'Outre-Mer, font l'objet de créances données en garantie. Les montants des refinancements et des créances données en garantie sont synthétisés ci-dessous :

en milliers FCFP	MONTANT DU REFINANCEMENT		MONTANT DES CRÉANCES DONNÉES EN GARANTIE	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Réescompte	-	-	-	-
Lignes de refinancement (LR)	43 427 697	23 877 552	98 888 866	41 005 063

2.2 Opérations avec la clientèle

A) Détail des créances et des dettes avec la clientèle par échéance

en milliers FCFP	CRÉANCES		DETTES	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
De 0 à 3 mois	26 759 670	22 215 759	203 545 842	183 544 799
De 3 à 12 mois	27 440 661	33 237 418	31 824 842	35 345 944
De 1 à 5 ans	106 329 856	94 204 186	22 255 515	17 577 670
Plus de 5 ans	162 841 193	151 593 293	110 600	76 641
Créances et dettes rattachées	819 517	901 941	268 351	408 089
TOTAL	324 190 898	302 152 597	258 005 149	236 953 144
Dont solde des entreprises liées (y compris créances et dettes rattachées)	-	-	-	-

B) Détail des créances sur la clientèle :

► Par secteur d'activité

<i>en milliers FCFP</i>	Brut	Dépréciation	Net 2021	Net 2020
Créances commerciales	590 844	87 711	503 133	441 581
Crédit à l'immobilier	178 351 892	1 563 654	176 788 238	167 358 683
Crédit de trésorerie	51 270 496	1 390 040	49 880 456	43 807 285
Prêts aux professionnels :	91 745 105	2 706 734	89 038 371	83 492 144
. Développement rural	4 604 124	106 823	4 497 301	3 419 130
. Pêche	89 391	38 865	50 526	70 255
. Artisanat / Industrie	3 899 348	383 094	3 516 254	3 630 118
. Hôtellerie / Tourisme	4 265 237	191 541	4 073 696	3 651 048
. Services / Commerce	78 755 718	1 977 744	76 777 974	72 599 529
. Crédits sécheresse	-	-	-	-
. Créances rattachées	131 286	8 666	122 620	122 065
Collectivités publiques	115 602	-	115 602	192 452
Valeurs en cours d'imputation	933 630	-	933 630	196 706
Comptes ordinaires débiteurs	8 400 485	1 469 017	6 931 468	6 663 747
TOTAL (1)	331 408 054	7 217 156	324 190 898	302 152 597
(1) dont encours restructuré à des conditions hors-marché	-	-	-	-

Les valeurs en cours d'imputation enregistrent le montant des échéances de prêts exigibles à la clôture de l'exercice et impayées à cette même date, ainsi que les prélèvements en cours de recouvrement non encore imputés sur les comptes clients, compte tenu des délais de règlement.

Les comptes ordinaires débiteurs comprennent l'ensemble des découverts autorisés ou non.

► Par contrepartie

<i>en milliers FCFP</i>	Brut	Dépréciation	Net 2021	Net 2020
Sociétés et quasi-sociétés	144 839 223	3 946 210	140 893 013	128 788 257
Entrepreneurs individuels	19 407 362	896 918	18 510 444	17 272 038
Particuliers	164 424 998	2 326 519	162 098 479	153 627 377
Autres	1 804 840	47 509	1 757 331	2 268 220
Valeurs en cours d'imputation	931 630	-	931 630	196 706
TOTAL	331 408 054	7 217 156	324 190 898	302 152 597

RISQUES IMMOBILIERS

Les crédits à l'habitat représentent 54,6 % du montant brut des Autres Concours à la Clientèle. Dans ce secteur, les risques de la BCI sont limités compte tenu de leur large répartition et du fait que la majorité des crédits à l'immobilier est garantie par des sûretés réelles ou un organisme de caution mutuelle.

<i>en milliers FCFP</i>	31/12/2021	31/12/2020
Prêts garantis par des sûretés réelles ou un organisme de caution mutuelle	161 607 335	155 342 990
Crédits à l'immobilier	178 351 892	168 677 168
Taux de couverture	90,61 %	92,09 %

Outre les crédits amortissables à l'habitat, les crédits à l'immobilier comprennent également le financement à court terme de promotions immobilières. Ce marché représente 1,4 % du portefeuille immobilier. Le taux de dépréciation des créances douteuses et litigieuses relatives à des concours amortissables à l'habitat, s'élève à 27,4 %. Leur taux de douteux rapporté à l'encours brut est de 3,2 %. Les créances douteuses sur promotion s'élèvent pour leur part à 6,9 % de l'encours total accordé aux promoteurs. Elles sont dépréciées à hauteur de 51,8 %. Dans leur globalité, les créances douteuses sont dépréciées à hauteur de 46,9 %. Elles sont détaillées comme suit :

C) Détail des créances douteuses

Les créances douteuses sont détaillées comme suit pour leur valeur brute :

► Par secteur d'activité

<i>en milliers FCFP</i>	31/12/2021	31/12/2020
Créances commerciales	95 315	87 415
Crédit à l'immobilier	5 696 671	3 863 256
Crédit de trésorerie	2 782 267	1 717 937
Prêts aux professionnels :	4 953 352	4 476 313
. Développement rural	152 651	127 637
. Pêche	41 647	48 509
. Artisanat / Industrie	524 421	421 300
. Hôtellerie / Tourisme	403 764	286 768
. Services / Commerce	3 822 202	3 583 936
. Crédits sécheresse	-	-
. Créances rattachées	8 666	8 163
Collectivités publiques	-	-
Valeurs en cours d'imputation	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	1 847 507	1 641 188
TOTAL	15 375 111	11 786 110

L'accroissement des créances douteuses lié aux changements de réglementation évoqués dans les faits caractéristiques de l'exercice, s'élève à 1 859 579 milliers F CFP.

► Par contrepartie

<i>en milliers FCFP</i>	Douteux	Compromis	Total 2021	Total 2020
Sociétés et quasi-sociétés	4 372 216	3 100 785	7 473 001	5 964 036
Entrepreneurs individuels	1 109 212	803 811	1 913 023	1 529 393
Particuliers	3 979 701	1 840 712	5 820 413	4 107 846
Autres	160 147	8 526	168 673	184 835
Valeurs en cours d'imputation	-	-	-	-
TOTAL	9 621 276	5 753 835	15 375 111	11 786 110

L'accroissement des dépréciations lié aux changements de réglementation évoqués dans les faits caractéristiques de l'exercice, s'élève à 355 552 milliers F CFP.

D) Détail des dotations et reprises de dépréciations de créances sur la clientèle

► Par secteur d'activité

<i>en milliers FCFP</i>	DÉPRÉCIATIONS			31/12/2021
	31/12/2020	Dotations	Reprises	
Créances commerciales	81 445	10 183	3 917	87 711
Crédit à l'immobilier	1 333 717	458 574	228 637	1 563 654
Crédit de trésorerie	1 042 324	539 449	191 613	1 390 040
Prêts aux professionnels :	2 642 225	512 705	448 317	2 706 734
. Développement rural	97 971	9 568	716	108 198
. Pêche	39 693	3 646	4 474	42 222
. Artisanat / Industrie	369 167	64 001	50 073	399 775
. Hôtellerie / Tourisme	153 568	79 333	41 360	195 549
. Services / Commerce	1 973 784	354 803	350 842	2 038 723
. Crédits sécheresse	-	-	-	-
. Autres crédits court terme divers	8 163	1 355	852	8 666
Collectivités publiques	-	-	-	-
Valeurs en cours d'imputation	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	1 340 133	313 657	184 773	1 469 017
TOTAL	6 439 845	1 834 567	1 057 256	7 217 156

► Par contrepartie

en milliers FCFP	DÉPRÉCIATIONS 2021			DÉPRÉCIATIONS AU 31/12/2020
	Douteux	Compromis	Total	
Sociétés et quasi-sociétés	1 492 141	2 454 069	3 946 210	3 614 169
Entrepreneurs individuels	277 382	619 536	896 918	807 616
Particuliers	1 070 513	1 256 006	2 326 519	1 961 538
Autres	39 646	7 863	47 509	56 523
Valeurs en cours d'imputation	-	-	-	-
TOTAL	2 879 683	4 337 474	7 217 156	6 439 845

2.3 Opérations sur titres

2.3.1 Obligations et autres titres à revenu fixe (Actif)

en milliers FCFP	Valeur d'acquisition	Coût amorti en fin de période dont coupon couru	Valeur liquidative à la clôture de l'exercice	Plus-value latente	Moins-value latente	Dépréciations	Produits de l'exercice	Résultat des cessions de l'exercice
FR0011059088	-	-	-	-	-	-	4 949	-
FR0011337880	475 971	435 457	442 016	433 529	-	-	9 719	-
ES00000123K0	808 218	631 167	631 576	599 227	-	-	34 905	-
FR0013189073	1 193 317	1 194 869	1 217 661	1 193 317	-	-	3 504	-
FR0013200813	1 135 129	1 163 287	1 226 658	1 162 945	-	-	3 000	-
FR0013228756	596 659	596 794	616 169	596 659	-	-	4 967	-
FR0013200813	570 736	583 013	613 329	582 842	-	-	1 500	-
ES0000012801	596 632	598 257	600 700	596 655	-	-	2 387	-
XS1559352437	599 140	600 576	611 814	597 142	-	-	3 749	-
TOTAL	5 975 802	5 803 420	5 959 925	5 762 316	-	-	68 679	-

2.3.2 Actions et autres titres à revenu variable (Actif)

Néant.

2.3.3 Titres de créances négociables (Passif)

Les opérations sur titres au passif sont uniquement constituées de titres de créances négociables émis par la BCI.

<i>en milliers FCFP</i>	DETTES	
	31/12/2021	31/12/2020
De 0 à 3 mois	5 861 807	4 311 919
De 3 à 12 mois	10 171 518	12 071 908
De 1 à 5 ans	8 824 062	16 048 305
Plus de 5 ans	-	-
Dettes rattachées	646 041	482 532
TOTAL	25 503 428	32 914 664

Certains de ces titres font l'objet de créances garantissant leur émission :

<i>en milliers FCFP</i>	TCN ÉMIS AVEC CRÉANCES DONNÉES EN GARANTIE		MONTANT DES CRÉANCES DONNÉES EN GARANTIE	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
	8 087 347	7 939 675	20 544 652	19 551 217

2.4 Les prêts participatifs

en milliers FCFP

	Brut	Dépréciation	net 2021	net 2020
Prêts participatifs	21 141	-	21 141	21 035
TOTAL	21 141	-	21 141	21 035

2.5 Participations et autres titres détenus à long terme

en milliers FCFP

	Date des états financiers	Capital social	Capitaux propres (hors capital)	CA ou PNB de l'exercice	Résultat de l'exercice	Part BCI en %	Valeur d'acquisition des titres	Valeur nette	Dividendes bruts
--	---------------------------	----------------	---------------------------------	-------------------------	------------------------	---------------	---------------------------------	--------------	------------------

Activité de portefeuille

DANS DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES - A

SOGEFOM	31/12/2020	131 504	1 273 031	313 007	-111 814	3,76 %	4 766	4 766	-
FGDR	-	-	-	-	-	-	137 329	137 329	-
TOTAL A	-	-	-	-	-	-	142 095	142 095	-

DANS DES SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES - B

AIR CALÉDONIE INTERNATIONAL	31/12/2020	10 434 973	-367 387 762	10 626 118 329	-3 752 116	0,21 %	63 816	20 792	-
NORD TOURISME	31/03/2021	472 740	-2 784 007	66 955	-91 612	3,96 %	18 740	-	-
PROMO - SUD	31/03/2021	358 000	4 701 221	54 296	8 626	5,59 %	19 000	19 000	-
S.A. KOULNOUÉ VILLAGE	31/03/2021	5 688	-1 194 935	236 556	-83 390	3,86 %	18 012	-	-
S.H.N.	31/12/2020	6 113 357	-988 686	355 922	-131 371	1,51 %	92 325	46 163	-
SEM DE TINA	31/12/2020	325 370	12 277	140 777	-20 360	0,64 %	4 173	-	-
SECAL SA	31/12/2020	565 000	146 341	1 511 562	-11 296	8,00 %	2 600	2 600	-
SODEMO SAEM	31/12/2020	185 000	238 310	555 495	34 557	3,48 %	6 430	6 430	-
SURF S.A.	31/03/2021	478 927	-1 423 322	-	-8 353	0,00 %	12	-	-
CÔTE OCÉANIENNE SEML	31/03/2021	158 200	83 018	-	-48 173	4,65 %	7 350	7 350	-
GRAND NORD SEML	31/03/2021	163 710	-143 664	-	-49 448	7,76 %	12 700	1 555	-
ESPACES DE L'OUEST SEML	31/03/2021	158 750	51 005	-	-16 893	5,02 %	7 970	7 970	-
SUD MINIER SEML	31/03/2021	159 680	-153 293	-	-18 455	2,91 %	4 640	186	-
SC NORD INVEST 2011	nd	10	-	-	-	40,00 %	4	-	-
NORD INVESTISSEMENT 2016	nd	4 000	-	-	-	15,00 %	600	-	-
SC GRISSETTES INVEST	nd	3 000	-	-	-	30,02 %	901	-	-
SC HESPÉRIDES2 INVESTS	nd	2 999	-	-	-	20,11 %	603	-	-

	Date des états financiers	Capital social	Capitaux propres (hors capital)	CA ou PNB de l'exercice	Résultat de l'exercice	Part BCI en %	Valeur d'acquisition des titres	Valeur nette	Dividendes bruts
<i>en milliers FCFP</i>									
NORD INVESTISSEMENT 2016	nd	4 000	-	-	-	30,00 %	1 200	-	-
HP INVEST	nd	4 000	-	-	-	19,09 %	764	-	-
BH INVEST	nd	4 000	-	-	-	47,23 %	1 889	-	-
SCP WADRA INVEST	nd	200	-	-	-	18,00 %	36	-	-
TINA INVEST	nd	4 000	-	-	-	33,34 %	1 334	-	-
SCP SERPOLETS INVEST	nd	200	-	-	-	28,00 %	56	-	-
SCP ÎLES 2019	nd	200	-	-	-	66,70 %	133	-	-
SCP ÎLES 2020	nd	200	-	-	-	41,70 %	83	-	-
SCP WADRA INVEST II	nd	200	-	-	-	60,00 %	120	-	-
SCP SERPOLETS INVEST II	nd	200	-	-	-	28,00 %	66	-	-
SAS NAVIMON	nd	200	-	-	-	19,40 %	39	-	-
SAS GYGADEIX	nd	200	-	-	-	22,70 %	45	-	-
KWITA WIJE	nd	4 000	-	-	-	26,29 %	1 052	-	-
SCP MEV INVEST	nd	200	-	-	-	24,90 %	50	-	-
SCP WADRA INVEST IV	nd	200	-	-	-	52,20 %	104	-	-
PROMED INVEST II	nd	440	-	-	-	10,99 %	440	-	-
TOTAL B							267 285	112 046	
TITRES DE PARTICIPATIONS - C									
Dans des sociétés financières									
BWF (1)	31/12/2020	455 000	224 143	220 334	62 247	34,00 %	92 820	92 820	21 165
BRED FIDJI	nd	nd	nd	nd	nd	10,00 %	841 934	841 934	-
Dans des sociétés non financières									
CSB	30/06/2021	104 000	1 419 330	1 939 279	128 782	15,38 %	15 990	15 990	7 692
VISA INC.	nd	-	-	-	-	ns	-	-	-
TOTAL C							950 744	950 744	28 857
TOTAL (A+B+C)							1 360 123	1 204 885	28 857

(nd) Comptes du 1^{er} exercice non disponible à la clôture des comptes de la BCI

2.6 Parts dans les entreprises liées

	Date des états financiers	Capital social	Capitaux propres (hors capital)	CA ou PNB de l'exercice	Résultat de l'exercice	Part BCI en %	Valeur d'acquisition des titres	Valeur nette	Dividendes bruts
<i>en milliers FCFP</i>									
Sociétés financières									
néant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés non financières									
Titres des filiales									
SOCADIR	31/12/2021	1 000	100	-	444	100,00 %	1 000	1 000	-
SOCALPAR	31/12/2021	500	88	-	-	100,00 %	500	500	-
Créances rattachées									
SOCADIR	31/12/2021	-	-	-	-4 814	14,29 %	237 270	237 270	-
SOCALPAR	31/12/2021	-	-	-	-	-	79	79	-
GIE SIENC	31/12/2021	-	-	-	-	-	9 043	9 043	-
TOTAL							247 892	247 892	

2.7 Les immobilisations incorporelles

	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
<i>en milliers FCFP</i>				
Immobilisations incorporelles	1 294 276	95 413	835	1 388 853
Amortissements cumulés	-1 081 028	-76 051	-	-1 157 079
Immobilisations en cours	46 557	61 264	46 899	60 923
TOTAL NET	259 805	80 626	47 734	292 697

2.8 Les immobilisations corporelles

	31/12/2020	Augmentations	Diminutions	Transferts	31/12/2021
<i>en milliers FCFP</i>					
Immobilisations					
Titres des sociétés civiles (1)	94 754	-	-	-	94 754
Créances rattachées	58 421	42 083	10 288	-	90 216
Dépréciations	-10 288	6 969	6 791	-	-10 110
Total SCI	142 887	49 051	17 079	-	174 859
Immobilisations d'exploitation	4 811 650	617 145	109 794	-	5 319 001
Immobilisations hors exploitation	362 346	136 749	605	-	498 490
Immobilisations en cours	78 255	369 490	325 629	-	122 116
Total brut des immobilisations	5 252 251	1 123 384	436 028	-	5 939 607
Amortissements / Dépréciations					
Immobilisations d'exploitation	-2 736 271	-241 295	-108 396	-	-2 869 170
Immobilisations hors exploitation	-136 501	-14 877	-605	-	-150 774
Total amortissements	-2 872 773	-256 172	-109 001	-	-3 019 944
TOTAL NET	5 522 365	916 263	344 107	-	3 094 522

- (1) Entreprises dont la BCI est indéfiniment responsable :
- SCI Avenir
50 avenue de la Victoire
Nouméa
 - SCI Le Banian
Rue du Docteur-Guégan
Nouméa

2.9 Autres Actifs/Passifs

2.9.1 Postes d'Actif

AUTRES ACTIFS	<i>en milliers FCFP</i>	31/12/2021	31/12/2020
. Débiteurs divers		1 896 199	2 267 058
. Créances d'impôts sur les sociétés		-	713 790
. Créances rattachées à des participations		1 690 000	2 599 837
. Provisions sur débiteurs divers		-	-
. Biens acquis sur adjudication		-	-
. Provisions sur débiteurs divers		-165 375	-165 375
TOTAL		3 420 824	5 415 311

Les créances rattachées à des participations concernent principalement les financements consentis dans le cadre des articles Lp 45 ter 1 et suivants du Code des impôts de Nouvelle-Calédonie.

2.9.2 Postes de Passif

AUTRES PASSIFS	<i>en milliers FCFP</i>	31/12/2021	31/12/2020
. Dettes fiscales		1 168 254	350 439
. Dettes sociales		833 543	768 186
. Dettes fournisseurs		37 454	1 627
. Créiteurs divers		664 009	622 797
. Fonds gérés pour le compte de l'État, de la Nouvelle-Calédonie, des Provinces et autres collectivités		857 073	871 632
TOTAL		3 560 333	2 614 681

Les fonds gérés s'analysent ainsi :

FONDS GÉRÉS	<i>en milliers FCFP</i>	31/12/2021	31/12/2020
Pour le compte :			
. de la Nouvelle-Calédonie		401 922	403 446
. de la Province des Îles		14 232	13 675
. de la Province Nord		27 774	49 842
. de la Province Sud		413 145	404 668
TOTAL		857 073	871 632

Ces fonds sont utilisés conformément aux dispositions des conventions qui les régissent. Les soldes représentent l'excédent net entre les ressources ainsi confiées à la gestion de la BCI et les utilisations sous forme de prêts ou d'aides publiques. Les excédents sont rémunérés par la BCI et la Banque perçoit des commissions pour la gestion de ces conventions, suivant les modalités prévues par les conventions.

2.10 Comptes de régularisation

2.10.1 Postes d'Actif

COMPTES DE RÉGULARISATION	en milliers FCFP	31/12/2021	31/12/2020
. Comptes de régularisation et divers		594 129	138 454
. Valeurs en recouvrement		2 061 724	2 232 337
TOTAL		2 655 853	2 370 791

2.10.2 Postes de Passif

COMPTES DE RÉGULARISATION	en milliers FCFP	31/12/2021	31/12/2020
. Produits constatés d'avance et autres		3 307 900	4 046 131
. Valeurs à compenser		2 164 775	1 038 555
TOTAL		5 472 675	5 084 686

2.11 Provisions pour risques et charges

	31/12/2020	Dotations aux provisions	Reprises de provisions devenues disponibles	Reprises de provisions pour utilisation	31/12/2021
<i>en milliers FCFP</i>					
. Engagements de retraite	468 548	27 564	31 571	11 298	453 242
. Engagements de fidélité	139 042	28 437	2 697	5 176	159 604
. Engagements donnés (1)	11 417	-	-	-	11 417
. Litiges avec la clientèle	111 630	-	73 360	-	38 270
. Litiges sociaux		12 000	-	-	12 000
. Promesses d'abandon de créances	870 338	145 275	-	426 958	588 656
. Litiges fiscaux	305 361		-	-	305 361
. Risques sectoriels (2)	525 520	126 766	-	-	652 286
Total des provisions pour risques et charges et assimilés	2 431 856	340 042	107 629	443 432	2 220 837

(1) Concerne des engagements de hors bilan.

(2) Voir faits marquants de l'exercice

Les engagements en matière de retraite et de fidélité ont été calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 0 %. Ils tiennent compte depuis 2018 de l'allongement progressif de l'âge de départ à la retraite.

Les provisions sur engagements donnés concernent des engagements de hors bilan pour lesquels il existe un risque que la Banque soit activée.

Les promesses d'abandon de créances concernent les engagements pris au regard des financements consentis dans le cadre des opérations visées aux articles Lp 45 ter 1 et suivants du Code des Impôts de la Nouvelle-Calédonie.

Les provisions pour litiges fiscaux sont relatives à un contrôle de comptabilité portant sur les exercices 2015 à 2017 qui à la clôture de l'exercice fait l'objet d'une requête devant le Tribunal Administratif. La requête a été rejetée par le tribunal postérieurement au 31 décembre 2021. Cette décision pourrait faire l'objet d'un appel.

2.12 Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Les mouvements affectant le Fonds pour Risque Bancaires Généraux ont été les suivants au cours des 5 derniers exercices :

<i>en milliers FCFP</i>	Mouvements	Solde en fin d'exercice
EXERCICE 2017	105 217	4 916 404
EXERCICE 2018	124 294	5 040 699
EXERCICE 2019	480 008	5 520 707
EXERCICE 2020	-	5 520 707
EXERCICE 2021	-	5 520 707

2.13 Capitaux propres (hors FRBG)

A) Détail des capitaux propres (hors FRBG)

<i>en milliers FCFP</i>	31/12/2020	Affectation du résultat n-1	Autres mouvements	31/12/2021
. Réserve légale	1 500 000	-	-	1 500 000
. Réserves spéciales	50 000	-	-	50 000
. Autres réserves	15 437 647	1 595 328	-	17 032 975
. Résultat de l'exercice	-	-	2 525 369	2 525 369
. Résultat de l'exercice antérieur	1 876 328	-1 876 328	-	-
. Capital social	15 000 000	-	-	15 000 000
Distribution de dividendes	-	281 000	-281 000	-
TOTAL	33 863 975	-	2 244 369	36 108 344

B) Informations sur le capital social

Le capital social de la Banque Calédonienne d'Investissement entièrement libéré s'élève à 15 milliards FCFP. Il est composé de 250 000 actions d'une valeur nominale de 60 000 FCFP.

À la clôture de l'exercice, le capital social de la Banque est détenu de la manière suivante :

- 50,0 % par la Nouvelle-Calédonie ;
- 49,9 % par la COFIBRED ;
- 0,1 % par l'Agence française de développement.

NOTE 3 - OBSERVATIONS SUR LES ENGAGEMENTS DE HORS-BILAN

LES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

3.1.1 Les engagements reçus

Les engagements de financement reçus d'établissements de crédit sont détaillés de la manière suivante :

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	<i>en milliers FCFP</i>	31/12/2021	31/12/2020
D'entreprises liées		-	-
D'autres établissements de crédit		2 386 635	7 756 563
TOTAL		2 386 635	7 756 563

3.1.2 Les engagements donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle se décomposent comme suit :

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	<i>en milliers FCFP</i>	31/12/2021	31/12/2020
Ouvertures de crédits confirmés		30 450 436	30 920 152
Ouvertures de crédits documentaires		355 102	299 247
Autres engagements		105 100	78 342
TOTAL		30 910 638	31 297 742

LES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

3.2.1 Les engagements reçus

<i>en milliers FCFP</i>	31/12/2021	31/12/2020
Cautions, avals et garanties reçus d'établissement de crédit	2 230 721	2 424 690
Dont entreprises liées	-	-

3.2.2 Les engagements donnés

<i>en milliers FCFP</i>	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de garanties d'ordre de la clientèle	9 753 883	8 477 146
Dont entreprises liées	-	-
Engagements de garanties d'ordre d'établissements de crédit	183 285	964 305
Engagements de garanties donnés douteux	175 230	252 128

3.3 Les autres engagements reçus

<i>en milliers FCFP</i>	31/12/2021	31/12/2020
Garanties reçues d'administrations publiques (avals)	12 324 582	10 132 153
Autres garanties reçues de la clientèle	-	-

LES ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les opérations réalisées concernent exclusivement des instruments à terme de taux, négociés sur le marché de gré à gré. Elles portent sur des swaps visant à couvrir l'impasse de taux de la Banque. Leur durée résiduelle est inférieure à 5 ans.

<i>en milliers FCFP</i>	31/12/2021		31/12/2020
MARCHÉ DE GRÉ À GRÉ	Nominal	Valorisation à la clôture	Nominal
- Opérations fermes sur instruments de taux d'intérêt	11 455 847	-451 034	11 455 847

Compte tenu de leur finalité, la valorisation de ces opérations n'a fait l'objet d'aucune dépréciation.

AUTRES DIVERS

Les engagements en devises

Les contrats d'achats et de ventes à terme concernent :

<i>en milliers FCFP</i>	31/12/2021	
DEVICES	Achats	Ventes
Dollars australiens	38 171	500 046
Dollars néo-zélandais	3 594	10 391
Dollars US	644 236	-
Yens japonais	-	-

La Banque organise systématiquement la couverture des opérations à terme qu'elle réalise avec ses clients. Elle couvre également le cas échéant, par des achats à terme, les dépôts à terme que la clientèle effectue auprès d'elle.

NOTE 4 - OBSERVATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 Intérêts et produits assimilés

en milliers FCFP	2021	2020
Sur opérations avec les établissements de crédit		
. À vue	-87 318	-80 593
. À terme	98 777	104 206
Sous-total (1)	11 459	23 613
Sur opérations avec la clientèle		
. Intérêts sur créances commerciales	29 306	30 956
. Intérêts sur crédits de trésorerie	1 803 247	1 661 279
. Intérêts sur crédits à l'habitat	4 338 504	4 459 188
. Intérêts sur crédits d'équipement	2 575 419	2 661 480
. Autres produits assimilés	189 671	214 431
Sous-total (2) (3)	8 936 148	9 027 334
TOTAL	8 947 607	9 050 947
(1) Dont établissements liés	-	-
(2) Dont établissements liés	-	-
(3) Dont net de dotations reprises des intérêts douteux retraités des règles de présentation CRC N° 2000.03.	-14 997	-14 232

4.2 Intérêts et charges assimilées

en milliers FCFP	2021	2019
Sur opérations avec les établissements de crédit		
. À vue	8 606	349
. À terme	516 498	604 724
. Autres	-16 348	10 859
Sous-total (1)	508 755	615 932
Sur opérations avec la clientèle		
. À vue	165 522	178 554
. À terme	732 513	1 011 056
. Autres	11 895	10 471
Sous-total (2)	909 930	1 200 081
Sur dettes représentées par des titres	404 054	537 207
Autres intérêts et charges assimilées (fonds gérés)	714	922
TOTAL	1 823 453	2 354 143
(1) Dont établissements liés	-	-
(2) Dont établissements liés	-	-

4.3 Revenus des titres à revenu variable

<i>en milliers FCFP</i>	2021	2020
. Titres de placement	77 578	103 100
. Étalement des primes d'acquisition	-39 105	-60 409
. Titres de participation	43 750	32 283
. Autres titres détenus à long terme	-	-
. Parts dans les entreprises liées	-	-
. Intérêts des prêts participatifs	106	106
TOTAL	82 329	75 080

4.4 Commissions - Produits

COMMISSIONS PERÇUES (PRODUITS)	<i>en milliers FCFP</i>	2021	2020
. Commissions sur opérations avec la clientèle		1 942 827	1 887 024
. Commissions sur moyens de paiement		2 295 546	2 187 711
. Commissions sur opérations de change		4 688	12 910
. Commissions sur prestations de service		721 186	660 533
TOTAL (1)		4 964 248	4 748 178
(1) Dont entreprises liées		-	-

4.5 Commissions - Charges

COMMISSIONS VERSÉES (CHARGES)	<i>en milliers FCFP</i>	2021	2020
. Sur opérations de trésorerie et interbancaires		81 051	81 001
. De gestion des moyens de paiement et divers		1 160 298	1 040 283
TOTAL (1)		1 241 349	1 121 284
(1) Dont entreprises liées		-	-

4.6 Gains sur opérations de portefeuille de négociation

Les gains sur opérations de portefeuille de négociation correspondent pour leur totalité au bénéfice de change réalisé sur les opérations en devises. Celles-ci comprennent : les opérations au comptant, les opérations à terme et l'évaluation du stock des opérations en devises inscrites à la clôture de l'exercice.

<i>en milliers FCFP</i>	2021	2020
. Résultat de change	342 517	405 701
TOTAL	342 517	405 701

4.7 Gains sur opérations de portefeuille de placement et assimilés

La Banque n'a pas effectué d'opération de ce type au cours de l'exercice.

4.8 Autres produits et charges d'exploitation bancaire

4.8.1 Autres produits d'exploitation bancaire

<i>en milliers FCFP</i>	2021	2020
. Commissions de gestion sur dossiers d'assurance	305	171
. Intérêts de retard perçus sur clientèle contentieuse	38 915	42 605
. Revenus des immeubles	27 679	27 616
. Prestations de services diverses	61 718	54 219
. Autres produits	86 439	35 891
TOTAL	215 057	160 503

4.8.2 Autres charges d'exploitation bancaire

<i>en milliers FCFP</i>	2021	2020
. Autres charges	56 325	70 624
TOTAL	56 325	70 624

4.9 Charges générales d'exploitation

4.9.1 Frais de personnel

<i>en milliers FCFP</i>	2021	2020
. Salaires	2 570 411	2 544 216
. Charges patronales	981 895	965 713
. Autres charges (formation continue, CE...)	86 210	86 446
. Intéressement des salariés au résultat	182 922	170 533
. Charges de personnel refacturées et transfert de charges (1)	-67 084	-75 312
. Net de dotations reprises sociales	17 257	10 297
TOTAL	3 771 611	3 701 893

4.9.2 Autres frais administratifs

<i>en milliers FCFP</i>	2021	2020
. Assistance technique	262 930	226 958
. Locations	143 782	158 008
. Transports et déplacements	30 650	38 191
. Fournitures consommables et autres services extérieurs	270 199	292 368
. Frais d'entretien et de réparation	350 995	311 915
. Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	69 957	85 537
. Autres frais généraux	432 289	380 884
TOTAL SERVICES EXTÉRIEURS	1 560 803	1 493 861

4.9.3 Impôts et taxes

<i>en milliers FCFP</i>	2021	2020
. Impôt sur le Revenu des Créances, Dépôts et Cautionnements	8 012	8 539
. Autres impôts et taxes	30 345	33 437
TOTAL IMPÔTS ET TAXES	38 357	41 976

4.10 Dotations aux amortissements et dépréciations

en milliers FCFP

	2021	2020
Dotations aux amortissements :		
. des immobilisations incorporelles	75 642	62 729
. des immobilisations corporelles	256 315	249 054
Sous-Total	331 957	311 783
Dotations pour dépréciations des titres et créances rattachées	10 110	10 288
TOTAL	342 067	322 070

4.11 Coût du Risque

en milliers FCFP

	2021	2020
. Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-43 810	-58 310
. Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	-196 935	-481 507
. Reprises de dépréciations utilisées	196 935	481 507
. Dotations aux dépréciations pour créances douteuses	-1 819 571	-1 880 741
. Récupérations sur créances amorties	30 430	20 662
. Reprises de dépréciations devenues disponibles	860 322	957 314
. Pertes sur litiges avec la clientèle	-	-
. Dotations aux provisions pour risques et charges	-126 766	-536 937
. Reprises de provisions pour risques et charges	-	-
TOTAL	-1 099 395	-1 498 013

4.12 Gains ou pertes sur actifs immobilisés

<i>en milliers FCFP</i>	2021	2020
. Dotations pour dépréciations sur titres	-9 543	-62 007
. Reprises de dépréciations sur titres	2 862	5 089
. Plus-value sur cessions de titres	-	-
. Moins-value sur cessions de titres	-1 862	-4 364
. Reprises de dépréciations constituées sur immobilisations corporelles	-	-
. Moins-value sur cessions d'immobilisations	-1 665	-4 067
. Plus-value sur cessions d'immobilisations	1 341	183
TOTAL	-8 869	-65 167

4.13 Résultat exceptionnel

<i>en milliers FCFP</i>	2021	2020
Produits		
. Résultat d'assurance	41 097	19 900
. Reprise de dépréciations sur créances hors clientèle irrécouvrables	-	0
. Reprise de dépréciation SCI LE BANIAN	10 288	5 967
. Autres produits exceptionnels	2 522	13 269
Total Produits	53 906	39 136
Charges		
. Indemnités de remboursements anticipés d'emprunts (1)	-	-
. Subvention d'équilibre filiales	229	229
. Perte SCI LE BANIAN	4 892	4 892
. Perte sur créances hors clientèle irrécouvrables	-	-
. Autres charges exceptionnelles	7 228	-4 917
Total Charges	12 349	203
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	41 557	38 933
<i>(1) Dont entreprises liées</i>	-	-

4.14 Impôt sur les bénéfices

A) Fiscalité

L'impôt sur les sociétés et la Contribution Sociale Additionnelle, dus au titre de l'exercice, sont présentés dans le tableau ci-dessous, déduction faite de l'impôt sur le Revenu des Créances Dépôts et Cautionnements (IRCDC), de l'impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) des titres des sociétés calédoniennes et des crédits d'impôt liés à des mesures de défiscalisation.

Au cours de l'exercice, la BCI a effectué des prises de participation et des apports en comptes courants dans différentes sociétés. Les projets, supportés par ces sociétés ayant obtenu des agréments de défiscalisation, ont permis à la BCI de bénéficier d'une réduction d'impôt présentée ci-dessous, en contrepartie dans certains cas, de promesses d'abandons des sommes apportées en comptes courants ou sous forme de prises de participation. La dotation aux provisions de ces promesses d'abandon de créances, ainsi que les autres charges et produits liés à ces opérations sont inscrites au poste Impôts sur les bénéfices comme étant le coût de l'économie d'impôt réalisée.

<i>en milliers FCFP</i>	2021	2020
. Impôts sur les sociétés hors opérations de défiscalisation	1 452 723	1 397 415
. Contribution sociale additionnelle	694 310	666 762
. Réductions d'impôt liées aux opérations de défiscalisation	-194 867	-739 047
. Impôts différés sur Prêts à Taux Zéro	23 760	-14 492
Impôts sur les sociétés dus au titre de l'exercice	1 975 926	1 310 638
. Régularisation sur exercices antérieurs	26 319	-4 253
Impôts sur les sociétés dus	2 002 245	1 306 386
Charges et produits sur opérations de défiscalisation	115 054	601 058
Contribution additionnelle à l'Impôt sur les Sociétés	8 418	26 538
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	2 125 717	1 933 982

B) Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices, entre la partie imputable aux éléments exceptionnels du résultat et la partie imputable aux autres éléments, s'établit comme suit :

NATURE DU RÉSULTAT	<i>en milliers FCFP</i>	Montant brut	IS ⁽¹⁾	Montant après IS
Résultat courant (y compris dotation au FRBG)		4 609 528	-2 117 299	2 492 230
Résultat exceptionnel		41 557	-	41 557
Contribution additionnelle à l'IS		-	-8 418	-8 418
RÉSULTAT NET COMPTABLE		4 651 086	-2 134 135	2 525 369

(1) et charges assimilées

NOTE 5 - AUTRES INFORMATIONS

A) Fiscalité latente

Le tableau ci-dessous synthétise les créances et dettes d'impôts non comptabilisées. La différence entre le résultat comptable et le résultat fiscal est justifiée principalement par la non-déductibilité de l'Impôt sur les Sociétés et de la Contribution Sociale Additionnelle pour un total de 1 325 millions F CFP.

À noter que l'ensemble des dotations au FRBG constatées n'ont pas été déduites fiscalement.

CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔTS (en base d'IS)	Début d'exercice		Variation de l'exercice		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>en milliers FCFP</i>						
Décalages certains ou éventuels						
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-	-	-
Provisions pour abandons de créances	-	-	-	-	-	-
Décote pour écarts futurs d'intérêts	-	-	-	-	-	-
Provisions pour indemnités de départ en retraite	468 548	-	27 564	42 870	453 242	-
Provisions pour litiges clientèle non déductibles	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges non déductibles	62 107	-	-	-	62 107	-
Provisions pour risques sectoriels	525 520	-	126 766	-	652 286	-
Étalement des frais de dossiers	979 134	-	1 032 757	979 134	1 032 757	-
Dépréciation sur créances clients	418 741	-	209 299	-	628 040	-
Charges non déductibles temporairement	-	-	-	-	-	-
- Provisions sur perte Fonds de prêts d'honneur	-	-	-	-	-	-
Produits non taxables temporairement	-	-	-	-	-	-
- Fraction différée des plus-values à court terme	-	-	-	-	-	-
- Plus-values à long terme différées	-	-	-	-	-	-
- Plus-values latentes taxables d'avance	-	-	-	-	-	-
IRCDC s/intérêts courus non échus	-	-	-	-	-	-
	2 454 050	-	1 396 387	1 022 004	2 828 433	-
Éléments à imputer						
- Déficits reportables fiscalement	-	-	-	-	-	-
- Amortissements différés	-	-	-	-	-	-
- Moins-values à long terme	59 205	-	9 543	2 862	65 886	-
	59 205	-	9 543	2 862	65 886	-
Éléments de taxation éventuels						
- Réserve spéciale des plus-values à long terme	-	-	-	-	-	-
- Réserve spéciale des profits éventuels	-	-	-	-	-	-
TOTAL CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔTS NON COMPTABILISÉES (en base)	2 513 255	-	1 405 930	1 024 865	2 894 319	-

en milliers FCFP

CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔTS	Début d'exercice		Variation de l'exercice		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
NATURE						
IS sur Prêts à Taux Zéro	564 044	-	-	15 840	548 204	-
CSA sur Prêts à Taux Zéro	282 022	-	-	7 920	274 102	-

B) Informations relatives aux transactions entre parties liées

Aucune partie n'est considérée comme liée à la BCI compte tenu de la détention de son capital.

C) Épargne-Logement

en milliers FCFP

	2021	2020
Montants collectés		
Comptes Épargne-Logement (CEL)	24 760	32 525
Plans Épargne-Logement (PEL)	280 742	369 211
Encours de crédits		
Comptes Épargne-Logement (CEL)	-	-
Plans Épargne-Logement (PEL)	-	-

D) Livret A

Au 31 décembre 2021, la part des fonds collectés par la Banque au titre du Livret A et non centralisés à la Caisse des Dépôts et Consignations s'élève à 147,2 millions FCFP. Ces fonds sont employés par la Banque au financement des petites et moyennes entreprises, notamment pour leur création et leur développement, ainsi qu'au financement des travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments anciens.

E) Effectif moyen (Équivalent Temps Plein)

	2021	2020
Cadres expatriés	4	3
Cadres	90	84
Gradés	184	178
Employés	139	144
Apprentis	11	9
TOTAL	428	418

Il s'agit de l'effectif moyen opérationnel (hors congé sabbatique, création d'entreprise, maladie, etc...).

F) Contre-valeur des comptes en devises (hors euros)

en milliers FCFP

ACTIF	2021	2020
Opérations de trésorerie	1 608 933	1 577 668
. Billets, monnaies et autres valeurs	276 569	261 188
. Comptes et prêts, comptes de régularisation et divers	1 332 364	1 316 480
Opérations avec la clientèle	-	-
. Crédits à l'équipement	-	-
. Valeurs non imputées et divers	-	-
Valeurs immobilisées	841 934	-
. Titres de participations	841 934	-
PASSIF		
Opérations de trésorerie	-	-
Opérations avec la clientèle	-8 309 179	-11 726 021
. Comptes ordinaires et à terme, dettes rattachées	-3 014 293	-3 897 145
. Dettes représentées par un titre	-5 294 886	-7 828 876

G) Projet d'affectation des résultats de l'exercice

en milliers FCFP

. Résultat de l'exercice (Bénéfice)	2 525 369
. Report à nouveau	-
TOTAL À AFFECTER	2 525 369
. Affectation à la réserve légale	-
. Distribution de dividendes	750 000
. Affectation autres réserves	1 775 369
TOTAL AFFECTÉ	2 525 369

H) Résultat au cours des cinq derniers exercices

en milliers FCFP

NATURE DES INDICATIONS	2021	2020	2019	2018	2017
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
. Capital social	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	7 500 000
. Nombre d'actions ordinaires existantes	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
. Chiffre d'affaires	14 551 757	14 440 409	15 170 184	15 361 560	15 312 362
. Bénéfice avant amortissements, provisions et impôts	5 779 406	4 652 934	5 728 943	5 399 759	5 863 912
. Impôts sur les bénéfices et charges assimilées	2 125 717	2 569 348	2 536 423	2 149 683	2 277 341
. Bénéfice après amortissements, provisions et impôts	2 525 369	1 876 328	2 853 746	2 844 864	3 021 825
RÉSULTAT PAR ACTION (EN UNITÉ MONÉTAIRE)					
. Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	9 022	8 334	12 770	13 000	14 346
. Résultat après impôts, amortissements et provisions	10 101	7 505	11 415	11 379	12 087
PERSONNEL					
. Effectif moyen des salariés pendant l'exercice (1)	428	418	410	405	393
. Montant de la masse salariale de l'exercice (2)	2 525 491	2 493 488	2 420 487	2 346 528	2 277 328
. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (2) (3)	1 246 120	1 208 405	1 318 090	1 235 194	1 135 712

(1) Hors personnel détaché auprès d'autres entreprises.

(2) Déduction faite des charges refacturées au titre du personnel détaché.

(3) Intéressement des salariés compris.

I) Rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

Il n'a été alloué aucune rémunération aux membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice.

La rémunération brute des membres de la direction générale, qu'ils soient salariés de la BRED Banque populaire et fassent l'objet d'une refacturation par cette dernière à la BCI dans le cadre d'une convention de mise à disposition de personnel, ou qu'ils soient salariés de la Banque, s'élève pour l'exercice à 79 071 457 F CFP.

J) Avances, crédits accordés et engagements donnés aux membres du Conseil d'Administration et de la Direction

Aucune avance ou aucun découvert significatif n'a été accordé aux membres du Conseil d'Administration ou de la direction générale au cours de l'exercice.

Les prêts consentis aux membres du Conseil d'Administration ou de la direction générale, l'ont été aux conditions normales du marché, à raison de leur qualité de clients de la Banque, et non de leur participation aux organes de direction. Les conditions d'octroi n'ont pas dérogé aux conditions normales d'octroi des crédits à la clientèle.

Aucun engagement n'a été pris par la Banque pour le compte des membres du Conseil d'Administration ou de la direction générale.

K) Rémunération des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes, facturés au titre du contrôle légal des comptes clos le 31 décembre 2021, s'élèvent à 12 920 000 F CFP HT.

L) Consolidation

La Banque n'établit pas de comptes consolidés, soit parce qu'elle ne détient pas de contrôle exclusif sur ses participations et autres titres détenus à long terme, soit parce que l'intégration des filiales serait sans incidence sur les résultats consolidés.

La Banque est consolidée par mise en équivalence au sein du groupe BRED Banque populaire.

M) Comptes inactifs

Au cours de l'année 2021, conformément à l'article L312-20 du Code Monétaire et Financier, la Banque a procédé au transfert à la Caisse des Dépôts et Consignations de 115 comptes inactifs pour un total de 15,0 millions F CFP. Au 31 décembre 2021, la Banque dénombrait dans ses livres 1 862 comptes inactifs pour un total de 281,8 millions F CFP. Conformément à la Loi Eckert, la Banque met en œuvre les moyens nécessaires à la recherche des clients titulaires de ces comptes.

N) Rapport de gestion et d'activités

Le rapport de gestion décrivant en particulier les activités de l'exercice est mis à la disposition du public sur le site internet de la BCI, « www.bci.nc ».



Les contacts au 31 décembre 2021

AGENCES

Victoire

Mme Manue Joseph

50-52, avenue de la Victoire - Nouméa
Tél. : 25 69 79 - Fax : 25 65 40
(DAB-ARC-ADE*)

Anse-Vata

Mme Aseione Hunin

113, route de l'Anse-Vata - Nouméa
Tél. : 28 58 60 - Fax : 25 11 46
(DAB-ARC-ADE*)

Baie-des-Citrons

M. Mike Mc Millan

Complexe Mirage Plaza
27, promenade Roger-Laroque - Nouméa
Tél. : 25 09 90 - Fax : 27 63 51
(DAB-ARC-ADE*) - *Changeur de devises*

Carré Immo

M. Jean-Christophe Imbach

10, route du Vélodrome - Nouméa
Tél. : 25 56 40 - Fax : 28 86 87

Cercle Patrimonial

M. Aurélien Bernard

11 rue Georges-Baudoux - Nouméa
Tél. : 25 53 96 - Fax : 23 74 23

Ducos agence particuliers

M. Jean-François Tran

37, route de la Baie-des-Dames - Nouméa
Tél. : 28 81 53 - Fax : 27 69 16
(DAB-ARC-ADE*)

Ducos Centre d'affaires

Mme Sabrina Pham

même adresse

Kénu-In

M. Jean-Michel Chambault

Centre médical et de service Picou, Kénu-In
Koutio - Dumbéa
Tél. : 25 69 71 - Fax : 41 63 66
(DAB-ARC-ADE*)

La Coulée

Mme Marie-Ange Welschinger

Centre commercial La Coulée - Mont-Dore
Tél. : 25 69 75 - Fax : 43 55 45
(DAB-ARC-ADE*)

Magenta

Mme Séverine RIOATTI

185, rue Auguste-Bénébig - Nouméa
Tél. : 25 69 54 - Fax : 25 15 63
(DAB-ARC-ADE*)

Mairie

Mme Téhéa Teuira

Centre commercial Nouméa-Centre
20, rue Anatole-France - Nouméa
Tél. : 25 53 65 - Fax : 24 20 65
(DAB-ARC-ADE*) - *Changeur de devises*

Médipôle

M. Jean-Michel Chambault

83, bd Joseph-Wamytan - Dumbéa
Tél. : 26 56 90
(DAB-ARC-ADE*)

Normandie

M. Kévin Esposito

362, avenue Jacques-Iekawé - Nouméa
Tél. : 25 53 40 - Fax : 44 17 26
(DAB-ARC-ADE*)

Orphelinat

Mme Laureen Mouren

117, avenue du Général-de-Gaulle - Nouméa
Tél. : 23 00 45 - Fax : 24 85 44
(DAB-ARC-ADE*)

PK6 La Belle Vie

Mme Valérie Esplaas

224, rue Jacques-Iekawé - Nouméa
Tél. : 25 69 04 - Fax : 41 01 24
(DAB-ARC-ADE*)

Trianon Professions libérales

Mme Alexandra Maillot

106, route de l'Anse-Vata - Nouméa
Tél. : 25 53 94 - Fax : 23 74 23
(DAB-ARC*)

Vallée-du-Tir

Mme Linda Rouby

Carrefour Berthelot - 1, rue Unger - Nouméa
Tél. : 25 69 03 - Fax : 27 60 77
(DAB-ARC-ADE*)

Païta

Mme Anne-Sophie Fermaut

4 route Territoriale n°1 - Païta
Tél. : 25 69 85 - Fax : 43 44 19
(DAB-ARC-ADE*)

Boulouparis

M. Éric Vo

Route Territoriale n°1 - Boulouparis
Tél. : 25 64 85 - Fax : 41 11 36
(DAB*)

La Foa

M. Nicolas Schneider

Route Provinciale n°1 - BP 11 - La Foa
Tél. : 25 53 60 - Fax : 44 35 96
(DAB-ARC-ADE*)
+ Bureaux périodiques :
Kouaoua - Tél. : 92 95 16
Thio (DAB*) - Tél. : 44 50 50

Bourail

M. Clifford Chung

Rue Simone-Dremon - BP 333 - Bourail
Tél. : 25 69 92 - Fax : 44 10 26
(DAB-ARC-ADE*)
+ Bureau périodique :
Houailou (DAB*) - Tél. : 42 46 42

Koné

Mme Vanessa Wacapo

Centre commercial Téari - Koné
Tél. : 25 53 80 - Fax : 47 26 30
(DAB-ARC-ADE*)

Koumac

Mme Carole Appaganou

Centre administratif - BP 186 - Koumac
Tél. : 25 53 77 - Fax : 47 51 72
(DAB-ARC-ADE*)

Canala

Mme Gisèle Takamatsu

145, rue Henri-Mayet - Canala
Tél. : 42 30 43 - Fax : 42 30 42
(DAB*)

LES AUTRES CLÉS D'ACCÈS

BCInet

Via le site internet : www.bci.nc
Sous abonnement

BCIcom

Via son téléphone portable, en recevant, automatiquement par SMS, les données essentielles de son compte
Sous abonnement

BCIvox

Au 36 67 01 en tapant son numéro de compte (11 chiffres) + son code BCIvox**

BCIDirect¹

Via un conseiller au 36 67 77

BCIzen

L'alerte anti-dépassement par SMS
Sous abonnement

BCImob²

Via son téléphone portable, en envoyant un SMS au 2565, avec un point (.) entre chaque donnée :

- son numéro de compte (11 chiffres),
- son code BCIvox**,
- le mot clé (SOLD, MOUV, CART, PRET)

* DAB : Distributeur Automatique de Billets

LSB : Libre Service Bancaire

ARC : Automate de Remises de Chèques

ADE : Automate de Dépôts d'Espèces

** Le code BCIvox figure sur tous les relevés de compte
1 - Coût de l'appel : 12,6 F TTC par tranche de 11 secondes
2 - Coût du SMS : 60 F HT

AUTRES DAB/LSB*

Aérodrome de Magenta - Nouméa

Casino Méridien - Nouméa

Casino Surf - Nouméa

Clinique Kundo Magnin Nouville - Nouméa

Le Kiosque Anse-Vata - Nouméa

Magasin GIFL - Nouméa

Magasin SC6 Ouémo - Nouméa

Magéco - Nouméa

Plexus Ducos - Nouméa

Sainte-Marie - Nouméa

Station Shell 4° KM - Nouméa

Station Shell Portes-de-Fer - Nouméa

Station Shell Victoire - Nouméa

Super U Kaméré - Nouméa

Tuband - Nouméa

Korail Ducos - Nouméa

Aéroport international de La Tontouta

Magasin Chez Camille - Boulouparis

Centre commercial Auteuil - Dumbéa

Centre commercial Kénu-In - Dumbéa

Station Shell Apogoti - Dumbéa

Station Shell Auteuil - Dumbéa

Station Total Vallée de Koé - Dumbéa

Station Total ZAC Panda - Dumbéa

Centre commercial Téari - Koné

Station Mobil - Koné

Village - Koné

Magasin Vival - Koumac

Korail Pont-des-Français - Mont-Dore

Station Total Robinson - Mont-Dore

Station Total - Népoui

Station Shell - Païta

Super U Tontouta - Païta

Station Total - Poya

Station Shell - Voh

Agence mobile foires et salons

Poindimié

M. Grégory Brock

97, voie Urbaine 6 - BP 37 - Poindimié

Tél. : 25 53 85 - Fax : 42 74 44

(DAB-ARC-ADE*)

+ Bureau périodique :

Hienghène (DAB*) - Tél. : 42 77 10

Île des Pins - Vao

Mme Flore Noukouan

Tél. : 46 10 45 - Fax : 46 11 80

(DAB*)

Maré - Tadine

M. Jean-Herman Lolopo

BP 108 - Tél. : 25 53 20 - Fax : 45 40 66

(DAB*)

Lifou - Wé

Mme Cindy Gahelep

BP 62 - Tél. : 25 53 24 - Fax : 45 15 44

(DAB*)

Ouvéa - Banutr

Mme Adèle Jenou

Tél. : 28 05 84 - Fax : 45 71 30

(DAB*)

Tontouta-Aéroport International

M. Christophe Blanquet

Tontouta-Aéroport (Bureau de change)

aux horaires des vols

Tél. : 35 10 03 - Fax : 35 10 07

RAPPORT 2021 D'ACTIVITÉ 2021



ENSEMBLE,
VOIR PLUS LOIN



BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT

SAEM au capital de 15 milliards FCFP

Siège social : 54, avenue de la Victoire - BP K5 - 98849 Nouméa Cedex

Téléphone (+687) 25 65 65 - Fax (+687) 25 65 57

RCS Nouméa 15479 - Ridet n° 0 015 479 001 - RIAS NC170007